

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés annuels, du Rapport de gestion ainsi que de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel relèvent de la direction de la Banque de Montréal (la Banque), qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et répondent aux exigences applicables des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Les états financiers sont également conformes aux dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et des règlements connexes, y compris les interprétations des IFRS qu'en fait l'organisme qui régit nos activités, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM.

Les états financiers consolidés et l'information présentée dans le Rapport de gestion comprennent nécessairement des montants qui ont été établis en fonction de jugements éclairés et d'estimations de l'effet prévu d'événements actuels et d'opérations courantes, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, nous devons interpréter les exigences décrites ci-dessus, établir la pertinence de l'information à y inclure ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Le Rapport de gestion comprend également des renseignements concernant l'effet des transactions et des événements actuels, les sources actuelles de liquidités et de financement, les tendances de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats futurs pourraient être sensiblement différents de nos estimations actuelles, le déroulement des événements et les situations à venir pouvant être différents de ce qui avait été prévu.

Les données financières figurant dans le Rapport annuel de la Banque concordent avec celles des états financiers consolidés.

Responsables de la fiabilité de l'information financière et de la rapidité de sa publication, nous nous appuyons sur un système élaboré de contrôles internes qui est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre système de contrôles internes comprend la rédaction et la diffusion de nos politiques et procédures régissant la conduite de la Banque et la gestion des risques, la planification budgétaire globale, la séparation efficace des tâches, la délégation de pouvoirs et la responsabilité personnelle, la transmission de l'information pertinente aux échelons supérieurs pour la prise des décisions relatives à la communication de l'information au public, la sélection minutieuse du personnel et sa formation ainsi que la mise à jour régulière et l'application des méthodes comptables. Nos contrôles internes visent à fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés, que des registres adéquats sont tenus, et que nous satisfaisons à toutes les exigences réglementaires. Le système de contrôles internes est appuyé en outre par une fonction de conformité destinée à garantir que la Banque et ses employés respectent les lois sur les valeurs mobilières et les règles relatives aux conflits d'intérêts, ainsi que par une équipe d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects de nos activités.

Au 31 octobre 2022, nous avons déterminé, à titre de chef de la direction et de chef des finances de la Banque, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque est efficace. Nous avons fourni une attestation concernant les documents d'information annuels de la Banque de Montréal qui sont déposés auprès des ACVM et de la SEC comme l'exigent le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* et la loi *Securities Exchange Act of 1934*.

Pour pouvoir émettre des opinions d'audit sur nos états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, les auditeurs nommés par les actionnaires effectuent l'audit de notre système de contrôles internes et exécutent des travaux dans la mesure qu'ils jugent appropriée. Leur opinion d'audit sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2022 est présentée à la page 140.

Le Conseil d'administration, se fondant sur les recommandations de son Comité d'audit et de révision, procède à l'examen et à l'approbation de l'information financière contenue dans le Rapport annuel, et notamment dans le Rapport de gestion. Le Conseil d'administration et ses comités compétents exercent également un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux secteurs de risque et de l'évaluation de transactions importantes et entre parties liées.

Le Comité d'audit et de révision, qui est formé uniquement d'administrateurs indépendants, a également pour responsabilités de choisir les auditeurs que nomment les actionnaires et d'examiner les compétences, l'indépendance et la performance de ces auditeurs et du personnel d'audit interne. Les auditeurs nommés par les actionnaires et l'auditeur en chef de la Banque ont accès sans réserve au Conseil d'administration, à son Comité d'audit et de révision et aux autres comités pertinents pour discuter de points touchant l'audit et la présentation de l'information financière ainsi que de questions connexes.

Lorsqu'il le juge nécessaire, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada mène des examens et des enquêtes au sujet des affaires de la Banque afin d'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant la sécurité des déposants sont dûment respectées et que la Banque jouit d'une bonne situation financière.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont effectué l'audit les états financiers consolidés, ont également effectué l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2022 et ont émis le rapport ci-dessous.

Le chef de la direction,



Darryl White

Le chef des finances,



Tayfun Tuzun

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Montréal (la Banque), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 octobre 2022 et au 31 octobre 2021;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2022 et au 31 octobre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés.

La provision pour pertes sur créances de la Banque s'établissait à 2 998 millions de dollars au 31 octobre 2022. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée des provisions liées aux prêts douteux et des provisions liées aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit les provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à trois scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que des scénarios favorables et défavorables. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, des provisions liées aux prêts productifs sur la durée de vie sont comptabilisées, sinon, des provisions liées aux prêts productifs sur 12 mois sont généralement comptabilisées. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est basée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs aux provisions liés aux prêts productifs.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur les provisions liées aux prêts productifs qui en découlent, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de l'environnement macroéconomique actuel. L'appréciation des provisions liées aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons testé les contrôles à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts, afin de déterminer les cotes de risque des prêts de gros. Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative aux provisions liées aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit; 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqué par la Banque aux provisions liées aux prêts productifs en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Il y a lieu de se reporter aux notes 1, 3 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.

Le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 165 379 millions de dollars au 31 octobre 2022. Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles faisant intervenir des données d'entrée non observables importantes et de valeurs liquidatives fournies par des tiers. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les taux de remboursement par anticipation constituent certaines des principales données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes. L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès.

Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) l'examen des valeurs liquidatives de tiers; et 2) la vérification indépendante des prix. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés pour lesquels des taux de remboursement par anticipation sont utilisés dans leur évaluation en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque et, pour les titres sélectionnés, nous avons comparé les valeurs liquidatives à des informations externes ou formulé une estimation indépendante de la juste valeur et l'avons comparée à la juste valeur déterminée par la Banque.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés.

Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'identification des positions fiscales incertaines, en fonction de l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise, le cas échéant, pour régler ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidé 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation des passifs liés à l'assurance

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés.

Les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 11 201 millions de dollars au 31 octobre 2022. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie de la Banque sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations. Certaines hypothèses importantes comprennent la mortalité, les déchéances de polices, et les rendements futurs de placements.

Nous avons déterminé que l'appréciation des passifs liés à l'assurance constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux hypothèses importantes. Une attention importante de la part de l'auditeur et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des hypothèses importantes. Ces professionnels en actuariat ont également participé aux tests relatifs aux hypothèses importantes, en examinant l'expérience interne et externe de la Banque concernant les déchéances de polices et la mortalité, et en étudiant les calculs de la direction et en comparant certaines données d'entrée relatives au rendement futur des placements aux données externes disponibles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l./SENCAL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Naveen Kumar Kalia.

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2022

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Banque de Montréal (la Banque) au 31 octobre 2022 et 2021, des états consolidés connexes des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2022, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 1^{er} décembre 2022, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants par rapport à la Banque conformément aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été effectués conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au Comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquelles elles se rapportent.

Appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts

Comme il est indiqué aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés, la provision pour pertes sur créances de la Banque s'établissait à 2 998 millions de dollars au 31 octobre 2022. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée des provisions liées aux prêts douteux et des provisions liées aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit les provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à trois scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que des scénarios favorables et défavorables. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, des provisions liées aux prêts productifs sur la durée de vie sont comptabilisées, sinon, des provisions liées aux prêts productifs sur 12 mois sont généralement comptabilisées. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est basée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs aux provisions liés aux prêts productifs.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur les provisions liées aux prêts productifs qui en découlent, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de l'environnement macroéconomique. L'appréciation des provisions liées aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons testé les contrôles à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts, afin de déterminer les cotes de risque des prêts de gros. Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative aux provisions liées aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit; 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqué par la Banque aux provisions liées aux prêts productifs en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Comme il est indiqué aux notes 1, 3 et 17 afférentes aux états financiers consolidés, le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 165 379 millions de dollars au 31 octobre 2022. Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles faisant intervenir des données d'entrée non observables importantes et de valeurs liquidatives fournies par des tiers. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les taux de remboursement par anticipation constituent certaines des données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes. L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) l'examen des valeurs liquidatives de tiers; et 2) à la vérification indépendante des prix. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés pour lesquels des taux de remboursement par anticipation sont utilisés dans leur évaluation en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque et, pour les titres sélectionnés, nous avons comparé les valeurs liquidatives à des informations externes ou formulé une estimation indépendante de la juste valeur et l'avons comparée à la juste valeur déterminée par la Banque.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Comme il est indiqué aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'identification des positions fiscales incertaines, en fonction de l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise, le cas échéant, pour régler ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidé 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation des passifs liés à l'assurance

Comme il est indiqué aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés, les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 11 201 millions de dollars au 31 octobre 2022. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie de la Banque sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations. Certaines hypothèses importantes comprennent la mortalité, les déchéances de polices et les rendements futurs des placements.

Nous avons déterminé que l'appréciation des passifs liés à l'assurance constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux hypothèses importantes. Une attention importante de la part de l'auditeur et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des hypothèses importantes. Ces professionnels en actuariat ont également participé aux tests relatifs aux hypothèses importantes, en examinant l'expérience interne et externe de la Banque concernant les déchéances de polices et la mortalité, et en étudiant les calculs de la direction et en comparant certaines données d'entrée relatives au rendement futur des placements aux données externes disponibles.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Banque depuis 2004 et avons été ses co-auditeurs pour les 14 années précédentes.

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2022

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque de Montréal au 31 octobre 2022, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Banque a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2022 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des bilans consolidés de la Banque au 31 octobre 2022 et 2021, des états consolidés connexes des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes y afférentes (collectivement, les « états financiers consolidés »), et notre rapport daté du 1^{er} décembre 2022 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse dans le *Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* ci-joint, à la page 120 du Rapport de gestion, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2022

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2022	2021
Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions		
Prêts	20 464 \$	15 727 \$
Valeurs mobilières (note 3) 1)	5 590	3 963
Dépôts à d'autres banques	843	197
	26 897	19 887
Charges d'intérêts		
Dépôts	6 711	3 220
Dette subordonnée	227	195
Autres passifs (note 14)	4 074	2 162
	11 012	5 577
Revenus nets d'intérêts	15 885	14 310
Revenus autres que d'intérêts		
Commissions et droits sur titres	1 082	1 107
Frais de service – Dépôts et ordres de paiement	1 318	1 243
Revenus de négociation (notes 10 et 17)	8 250	296
Commissions sur prêts	1 440	1 391
Frais de services de cartes	548	442
Frais de gestion de placements et de garde de titres	1 770	1 982
Revenus tirés de fonds d'investissement	1 312	1 595
Commissions de prise ferme et de consultation	1 193	1 421
Profits sur titres, autres que de négociation (note 3)	281	591
Profits de change, autres que de négociation	181	167
Revenus d'assurance	(157)	1 941
Quote-part du bénéfice (de la perte) des entreprises associées et des coentreprises	274	248
Autres	333	452
	17 825	12 876
Total des revenus	33 710	27 186
Dotations à la provision pour pertes sur créances (note 4)	313	20
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (note 14)	(683)	1 399
Charges autres que d'intérêts		
Rémunération du personnel (notes 20 et 21)	8 795	8 322
Bureaux et matériel (note 9)	3 635	3 396
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	604	634
Publicité et expansion des affaires	517	397
Communications	278	264
Honoraires	788	607
Autres	1 577	1 889
	16 194	15 509
Bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat	17 886	10 258
Charge d'impôts sur le résultat (note 22)	4 349	2 504
Bénéfice net	13 537 \$	7 754 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars canadiens) (note 23)		
De base	20,04 \$	11,60 \$
Dilué	19,99 \$	11,58 \$
Dividendes par action ordinaire	5,44 \$	4,24 \$

1) Comprend les revenus d'intérêts sur les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 1 945 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (889 millions en 2021).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Le chef de la direction,



Darryl White

La présidente, Comité d'audit et de révision,



Jan Babiak

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Bénéfice net	13 537 \$	7 754 \$
Autres éléments du résultat global (de la perte globale), après impôts (note 22)		
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net		
Variation nette des (pertes) latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
(Pertes) latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenues au cours de l'exercice	(520)	(161)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(11)	(43)
	(531)	(204)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie		
(Pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenues au cours de l'exercice	(4 999)	(1 380)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice	(315)	(414)
	(5 314)	(1 794)
Profits nets (pertes) à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger		
Profits (pertes) latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	3 202	(2 207)
Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(332)	496
Reclassement, dans le résultat, de pertes nettes liées aux dessaisissements (note 10)	29	-
	2 899	(1 711)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		
Profits latents sur les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	1	20
Profits sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel	659	923
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	1 282	(196)
	1 942	747
Autres éléments (de la perte globale), après impôts (note 22)	(1 004)	(2 962)
Total du résultat global	12 533 \$	4 792 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2022	2021
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	87 466 \$	93 261 \$
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques (note 2)	5 734	8 303
Valeurs mobilières (note 3)		
Titres de négociation	108 177	104 411
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	13 641	14 210
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	43 561	63 123
Titres de créance au coût amorti	106 590	49 970
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1 293	1 135
	273 262	232 849
Titres pris en pension ou empruntés (note 4)	113 194	107 382
Prêts (notes 4 et 6)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	148 880	135 750
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	86 103	77 164
Prêts sur cartes de crédit	9 663	8 103
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	309 310	239 809
	553 956	460 826
Provision pour pertes sur créances (note 4)	(2 617)	(2 564)
	551 339	458 262
Autres actifs		
Instruments dérivés (note 8)	48 160	36 713
Engagements de clients aux termes d'acceptations (note 12)	13 235	14 021
Bureaux et matériel (notes 1 et 9)	4 841	4 454
Écart d'acquisition (note 11)	5 285	5 378
Immobilisations incorporelles (note 11)	2 193	2 266
Actifs d'impôt exigible	1 421	1 588
Actifs d'impôt différé (note 22)	1 175	1 287
Actifs divers (note 12)	31 894	22 411
	108 204	88 118
Total des actifs	1 139 199 \$	988 175 \$
Passifs et capitaux propres		
Dépôts (note 13)	769 478 \$	685 631 \$
Autres passifs		
Instruments dérivés (note 8)	59 956	30 815
Acceptations (note 14)	13 235	14 021
Titres vendus à découvert (note 14)	40 979	32 073
Titres mis en pension ou prêtés (note 6)	103 963	97 556
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées (notes 6 et 7)	27 068	25 486
Passifs d'impôt exigible	425	221
Passifs d'impôt différé (note 22)	102	192
Passifs divers (note 14)	44 805	37 764
	290 533	238 128
Dettes subordonnées (note 15)	8 150	6 893
Total des passifs	1 068 161	930 652
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16)	6 308	5 558
Actions ordinaires (note 16)	17 744	13 599
Surplus d'apport	317	313
Résultats non distribués	45 117	35 497
Cumul des autres éléments du résultat global	1 552	2 556
Total des capitaux propres	71 038	57 523
Total des passifs et des capitaux propres	1 139 199 \$	988 175 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 558 \$	6 598 \$
Émis au cours de l'exercice	2 250	-
Rachetés au cours de l'exercice	(1 500)	(1 040)
Solde à la clôture de l'exercice	6 308	5 558
Actions ordinaires (note 16)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	13 599	13 430
Émises en vertu du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	999	-
Émises en vertu du régime d'options sur actions	57	122
Actions propres vendues ou achetées	(17)	47
Émises pour financer une partie de l'acquisition annoncée (notes 10 et 16)	3 106	-
Solde à la clôture de l'exercice	17 744	13 599
Surplus d'apport		
Solde à l'ouverture de l'exercice	313	302
Charges liées aux options sur actions, déduction faite des options exercées (note 20)	3	10
Autres	1	1
Solde à la clôture de l'exercice	317	313
Résultats non distribués		
Solde à l'ouverture de l'exercice	35 497	30 745
Bénéfice net	13 537	7 754
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres (note 16)	(231)	(244)
Dividendes sur les actions ordinaires (note 16)	(3 634)	(2 746)
Frais d'émission de titres de capitaux propres et prime payée au rachat d'actions privilégiées	(52)	(6)
Escompte net à la vente d'actions propres	-	(6)
Solde à la clôture de l'exercice	45 117	35 497
Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts (note 22)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	171	355
(Pertes) latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenues au cours de l'exercice	(520)	(161)
Profits latents sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	1	20
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(11)	(43)
Solde à la clôture de l'exercice	(359)	171
Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable aux couvertures de flux de trésorerie, après impôts (note 22)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	185	1 979
(Pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenues au cours de l'exercice (note 8)	(4 999)	(1 380)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice	(315)	(414)
Solde à la clôture de l'exercice	(5 129)	185
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, après impôts (note 22)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 269	3 980
Profits (pertes) latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	3 202	(2 207)
Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(332)	496
Reclassement, dans le résultat, de pertes nettes liées aux dessaisissements (note 10)	29	-
Solde à la clôture de l'exercice	5 168	2 269
Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable aux régimes de retraite et à d'autres avantages futurs du personnel, après impôts (note 21)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	285	(638)
Profits sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 21)	659	923
Solde à la clôture de l'exercice	944	285
Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable au risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur, après impôts (note 22)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(354)	(158)
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	1 282	(196)
Solde à la clôture de l'exercice	928	(354)
Total du cumul des autres éléments du résultat global	1 552	2 556
Total des capitaux propres	71 038 \$	57 523 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	13 537 \$	7 754 \$
Ajustements en vue de déterminer les entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation :		
(Profits) sur titres, autres que de négociation (note 3)	(281)	(591)
Amortissement des bureaux et du matériel (note 9)	780	791
Amortissement d'autres actifs	96	140
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	604	634
Réduction de valeur de l'écart d'acquisition (notes 10 et 11)	-	779
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)	313	20
Impôts différés (note 22)	475	184
Perte nette liée aux dessaisissements (note 10)	29	-
Variation des actifs et des passifs d'exploitation		
(Augmentation) diminution nette des titres de négociation	1 698	(10 447)
Variation des instruments dérivés - (augmentation) diminution des actifs dérivés	(13 376)	542
- augmentation des passifs dérivés	27 800	529
(Augmentation) diminution nette de l'actif d'impôt exigible	328	(539)
Augmentation nette du passif d'impôt exigible	156	143
Variation des intérêts courus - (augmentation) diminution des intérêts à recevoir	(1 170)	75
- augmentation (diminution) des intérêts à payer	1 312	(366)
Variation nette des autres éléments et charges à payer	(6 222)	751
Augmentation nette des dépôts	45 232	52 244
(Augmentation) nette des prêts	(74 748)	(23 748)
Augmentation nette des titres vendus à découvert	7 515	3 545
Augmentation nette des titres mis en pension ou prêtés	810	12 866
(Augmentation) nette des titres pris en pension ou empruntés	(954)	(289)
Augmentation (diminution) nette des passifs liés à la titrisation et aux entités structurées	1 023	(968)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	4 957	44 049
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation nette des passifs des filiales	6 927	-
Produit de l'émission d'obligations sécurisées (note 13)	12 443	4 396
Remboursement/rachats d'obligations sécurisées (note 13)	(5 829)	(4 074)
Produit de l'émission de la dette subordonnée (note 15)	2 337	1 000
Remboursement sur la dette subordonnée (note 15)	(850)	(2 250)
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres, déduction faite des frais d'émission (note 16)	2 245	-
Rachat d'actions privilégiées (note 16)	(1 500)	(1 046)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires (note 16)	3 113	112
Produit net de la vente (l'achat) d'actions propres (note 16)	(17)	47
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(2 595)	(2 980)
Remboursement des obligations locatives	(294)	(327)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	15 980	(5 122)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution nette des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	3 316	144
Achat de titres, autres que de négociation	(96 598)	(49 620)
Échéances de titres, autres que de négociation	21 204	27 377
Produit de la vente de titres, autres que de négociation	42 829	22 720
Bureaux et matériel - (achats) nets (note 9)	(777)	(484)
Logiciels achetés et développés - (achats) nets (note 11)	(671)	(499)
Produit net de dessaisissements (note 10)	1 226	63
(Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(29 471)	(299)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 739	(2 775)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5 795)	35 853
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	93 261	57 408
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (note 2)	87 466 \$	93 261 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Inclusions dans les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts versés au cours de l'exercice 1)	9 557 \$	5 864 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice	2 374 \$	2 167 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	24 046 \$	18 323 \$
Dividendes reçus au cours de l'exercice	1 823 \$	1 732 \$

1) Comprend les dividendes versés sur les titres vendus à découvert.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 1 : Mode de présentation

La Banque de Montréal (la Banque ou BMO) est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et une société ouverte constituée au Canada. Nous sommes une société de services financiers hautement diversifiés qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine et des produits et services de banque d'affaires. Le siège social de la Banque est situé au 129, rue Saint-Jacques, à Montréal, au Québec, et ses bureaux administratifs se trouvent au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, à Toronto, en Ontario. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de New York.

Nous avons établi les présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS que fait notre organisme de réglementation, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF).

Nos états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf dans le cas des éléments suivants, lesquels ont été réévalués : actifs et passifs détenus à des fins de négociation; actifs et passifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; actifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; actifs et passifs financiers désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur admissibles; passifs au titre des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie; obligations au titre des prestations de retraite définies et d'autres avantages futurs du personnel; et passifs liés à l'assurance.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par notre Conseil d'administration le 1^{er} décembre 2022.

Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés de la Banque comprennent les états financiers de nos filiales au 31 octobre 2022. Nous exerçons nos activités au moyen de diverses structures de sociétés, dont des filiales, des entités structurées, des entreprises associées et des coentreprises. Les filiales sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle par la détention de la majorité de leurs actions avec droit de vote. Nous détenons aussi des participations dans des entités structurées que nous consolidons lorsque nous les contrôlons. Ces entités sont décrites plus longuement à la note 7. La totalité des actifs, des passifs, des revenus et des charges de nos filiales et des entités structurées consolidées est prise en compte dans nos états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Nous détenons des participations dans des entreprises associées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement (soit généralement des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Ces investissements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La méthode de la mise en équivalence est également utilisée à l'égard de nos participations dans des coentreprises, qui sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint en vertu d'une entente avec d'autres actionnaires. Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part dans le résultat net de l'entité émettrice, y compris les autres éléments du résultat global. On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises à la note 3.

Principales méthodes comptables

Pour faciliter la compréhension de nos états financiers consolidés, nous avons fait état de nos principales méthodes comptables tout au long des notes qui suivent ainsi que des renseignements financiers connexes, le tout étant présenté par section.

Note	Sujet	Page	Note	Sujet	Page
1	Mode de présentation	146	16	Capitaux propres	183
2	Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	152	17	Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation	186
3	Valeurs mobilières	152	18	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	192
4	Prêts et provision pour pertes sur créances	155	19	Gestion du capital	193
5	Gestion des risques	162	20	Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions	194
6	Transfert d'actifs financiers	162	21	Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel	196
7	Entités structurées	163	22	Impôts sur le résultat	201
8	Instruments dérivés	166	23	Bénéfice par action	203
9	Bureaux et matériel	175	24	Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels	203
10	Acquisitions et dessaisissements	176	25	Segmentation opérationnelle et géographique	206
11	Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	177	26	Principales filiales	208
12	Autres actifs	178	27	Transactions avec des parties liées	209
13	Dépôts	179			
14	Autres passifs	180			
15	Dettes subordonnées	182			

Conversion de monnaies étrangères

Nous exerçons nos activités dans plusieurs monnaies étrangères, et nous présentons nos états financiers consolidés en dollars canadiens, ce dollar étant notre monnaie fonctionnelle. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux cours d'origine. Les revenus et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Les profits et pertes latents résultant de la conversion en dollars canadiens de notre investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant, sont inclus dans le poste profits nets (pertes) à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, de l'état consolidé du résultat global. Lorsque nous cédon un établissement à l'étranger et qu'ainsi, nous en perdons le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des profits ou pertes de conversion, des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant est reclassé dans notre état consolidé des résultats par voie du profit ou de la perte sur cession.

Les profits et pertes de change sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont libellés en monnaies étrangères sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts, dans notre état consolidé des variations des capitaux propres. Tous les autres profits et pertes de conversion de monnaies étrangères sont inscrits au poste profits de change, autres que de négociation, à notre état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Nous concluons de temps à autre des contrats de couverture du change afin de réduire notre risque lié aux fluctuations de valeur des monnaies étrangères. Les profits et pertes réalisés et latents qui surviennent lorsque sont évalués à la valeur de marché des contrats de change liés à des couvertures économiques sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur des contrats dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture sont inscrites dans le poste variation nette des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie de notre état consolidé du résultat global, et l'écart au comptant ou à terme (soit l'écart entre le cours de change à l'entrée en vigueur du contrat et celui prévalant à son expiration) est inscrit dans les revenus (charges) d'intérêts sur la durée de la couverture.

Revenus

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit d'en percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, dans le cas de titres de participation cotés, à la date ex-dividende.

Revenus d'honoraires

Les **commissions et droits sur titres** ont trait aux groupes d'exploitation BMO Gestion de patrimoine et BMO Marchés des capitaux dans le cadre de transactions de courtage effectuées pour les clients. Ces commissions par action négociée sont normalement fixes et celles-ci, ainsi que les charges de compensation connexes, sont comptabilisées à la date de transaction. Il existe également des commissions, selon un pourcentage des avoirs en portefeuille du client, qui donnent droit à ce dernier à des conseils en placement et à un certain nombre de transactions, qui sont comptabilisées au cours de la période à laquelle les commissions se rapportent.

Les **frais de service liés aux dépôts et aux ordres de paiement** ont essentiellement trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et comprennent les frais mensuels liés à la tenue de compte et d'autres frais liés aux activités facturés pour les dépôts et les services de gestion des liquidités. Les frais sont comptabilisés progressivement soit lorsque les services de tenue de compte ou de gestion des liquidités sont fournis ou à un moment précis lorsqu'une activité génératrice de produits est effectuée.

Les **frais de services de cartes** ont trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et comprennent essentiellement les frais d'interchange, les frais de retard et les frais annuels. Les frais de services de cartes sont comptabilisés lorsque les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'exercice. Les frais d'interchange sont calculés selon un pourcentage du montant de la transaction ou peuvent être fixes pour chaque transaction, tel qu'il est établi par le réseau de paiement, et sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les coûts liés aux primes ayant trait à nos cartes sont portés en diminution des frais de services de cartes.

Les **frais de gestion de placements et de garde de titres** ont trait au groupe d'exploitation BMO Gestion de patrimoine et sont essentiellement fondés sur le solde des actifs sous gestion et de ceux sous administration, à la clôture de la période, et se rapportent aux services de gestion de placements, de garde de titres, de gestion du patrimoine et aux services fiduciaires fournis. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **revenus tirés de fonds d'investissement** ont trait au groupe d'exploitation BMO Gestion de patrimoine et sont obtenus pour les services de gestion de fonds, lesquels sont calculés et comptabilisés principalement selon un pourcentage de la valeur liquidative du fonds. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **commissions de prise ferme et de consultation** ont trait au groupe d'exploitation BMO Marchés des capitaux et surviennent lorsque nous agissons à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre de placements de titres, où nous structurons et gérons les syndications de prêts et où nous fournissons des services en matière de fusions et acquisitions et des conseils en matière de montage. Les commissions de prise ferme et de consultation sont généralement comptabilisées lorsque les services sont fournis.

Contrats de location

Nous sommes bailleurs aux termes de contrats de location-financement et de contrats de location simple. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif concerné. Sinon, ils sont classés comme contrats de location simple puisque nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

En tant que bailleur aux termes d'un contrat de location-financement, nous constatons un prêt d'un montant équivalant à l'investissement dans le contrat de location, ce qui représente la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir du preneur, paiements actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location, plus toute valeur résiduelle non garantie que nous prévoyons recouvrer à la fin de ce contrat. Les revenus locatifs qui en sont tirés sont pris en compte dans les prêts, sous revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, dans notre état consolidé des résultats.

Les actifs visés par des contrats de location simple sont pris en compte dans les autres actifs au bilan consolidé. Les revenus locatifs sont constatés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. L'amortissement de ces actifs est constaté selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour connaître notre politique concernant la comptabilisation par le preneur.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs financiers non courants qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et sont inscrits dans les autres actifs figurant dans notre bilan consolidé. Après son classement initial, un actif non courant n'est plus amorti et toute réduction ultérieure à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Modifications de méthodes comptables

Réforme des taux interbancaires offerts (TIO) – Phase 2 des modifications

Nous avons adopté de manière anticipée, le 1^{er} novembre 2020, la phase 2 des modifications de l'IASB liées aux TIO de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4) ainsi que de l'IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications ont trait aux questions soulevées lors de la mise en œuvre de la réforme des TIO, plus particulièrement dans le cas où les TIO seront remplacés par des taux de remplacement.

Dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti, les modifications prévoient une mesure de simplification selon laquelle si un changement dans les flux de trésorerie contractuels résulte directement de la réforme des TIO et se produit sur une base économiquement équivalente, ce changement sera comptabilisé en actualisant le taux d'intérêt effectif sans qu'aucun profit ni perte immédiat ne soit comptabilisé. Les modifications prévoient également un allègement temporaire supplémentaire en ce qui concerne l'application de dispositions spécifiques relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39 qui s'appliquent aux relations de couverture touchées par la réforme des TIO. Il existe, par exemple, une exemption à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture lorsque des changements ont été apportés à la documentation de couverture strictement en raison de la réforme des TIO.

En raison des dates de cessation de contrats au taux interbancaire offert à Londres (TIOL) et de la transition déjà bien avancée des TIO à des taux de référence complémentaires, BMO, qui détient et émet des instruments fondés sur les TIO, continue d'être exposée à des risques financier, opérationnel, juridique et réglementaire et au risque de réputation. Ces risques découlent principalement de la modification d'anciens contrats, passant des taux TIOL à des taux de référence complémentaires, ou des clauses de repli existantes, pour les nouveaux taux de référence complémentaires et de l'incidence qui en résulte sur la gestion des risques économiques, ainsi que de la mise à jour des désignations de couverture à mesure que les nouveaux taux de référence complémentaires font leur apparition. Notre Bureau de transition du taux interbancaire offert (Bureau de transition du TIO) à l'échelle de l'organisation continue de coordonner et de superviser la transition des TIO vers des taux de référence complémentaires en mettant l'accent sur la gestion et l'atténuation des risques internes de même que sur la gestion de nos relations avec les clients. Le Bureau de transition du TIO, qui bénéficie du soutien et de la participation de la haute direction, a comme mandat général, notamment, de se pencher sur l'engagement de la Banque envers les questions qui touchent le secteur d'activité et la réglementation, les communications internes et externes, les modifications de la technologie et des activités, l'introduction de nouveaux produits, la migration des contrats existants conclus avec des clients, la stratégie relative aux programmes et la gouvernance, et il évalue les incidences sur l'information financière, y compris les répercussions sur la comptabilité de couverture. Étant donné que le marché continue à se développer, nous avons ajouté des produits basés sur les taux de référence complémentaires à notre gamme de produits et nous continuerons d'en ajouter.

Nous avons adhéré à l'International Swaps and Derivatives Association Fallbacks Protocol (protocole de l'ISDA), qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021. Le protocole de l'ISDA prévoit des clauses de substitution spécifiques selon que le TIO pertinent (par exemple, le TIOL libellé en dollars américains) a été abandonné de façon permanente ou qu'il est temporairement indisponible. Nous continuons d'intégrer des clauses de substitution contractuelles aux nouveaux produits de trésorerie basés sur le TIO en vue de nous assurer qu'il y a un taux de référence alternatif au moment où l'application des TIO prendra fin.

Le 5 mars 2021, la Financial Conduct Authority (FCA) a confirmé que la fixation du TIOL cessera d'être offerte par les agents administratifs immédiatement après le 31 décembre 2021 en ce qui a trait à tous les contrats au TIOL en livres sterling, au TIOL en euros, au TIOL en francs suisses et au TIOL en yens japonais ainsi qu'au TIOL en dollars américains à 1 semaine et à 2 mois. La fixation du TIOL en dollars américains pour le reste des contrats cessera d'être offerte immédiatement après le 30 juin 2023. Les organismes en réglementation prudentielle aux États-Unis ont publié des directives en matière de supervision selon lesquelles le prolongement de certains contrats au TIOL en dollars américains jusqu'au 30 juin 2023 ne s'applique que pour les anciens contrats. Les nouvelles émissions d'instruments basés sur le TIOL doivent cesser d'ici le 31 décembre 2021. Le Bureau de transition du TIO a ajusté tous les plans de projet visés pour se conformer à ces échéances.

Comme prévu, BMO a effectué la transition de tous les TIOL en livres sterling, en euros, en francs suisses, en yens japonais et en dollars américains de 1 semaine et 2 mois à des taux de référence complémentaires, avant la suppression de ces taux au 31 décembre 2021.

De plus, BMO a cessé d'émettre de nouveaux prêts et instruments financiers fondés sur le TIOL en dollars américains après le 31 décembre 2021, sauf dans des circonstances permises, conformément aux directives de surveillance des organismes en réglementation prudentielle des États-Unis. Alors que nous approchons de la date de cessation du 30 juin 2023 en ce qui a trait aux autres taux TIOL en dollars américains, les expositions globales au TIOL en dollars américains sont réduites et les expositions existantes associées aux produits dérivés au TIOL libellé en dollars américains devraient pour la plupart faire l'objet d'une transition lorsque les contreparties centrales convertiront les produits dérivés fondés sur le TIOL existants au taux SOFR (Secured Overnight Financing Rate) d'ici la date de cessation.

Le 16 décembre 2021, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a recommandé à l'administrateur du taux offert en dollar canadien (Canadian Dollar Offered Rate, ou CDOR), Refinitiv Benchmark Services UK Limited (RBSL), d'en cesser la publication immédiatement après le 28 juin 2024, au cours d'une période de transition en deux étapes. Au terme de la première période, soit le 30 juin 2023, le Groupe de travail s'attend à ce que le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA) soit devenu le taux de référence utilisé pour tous les nouveaux produits dérivés et titres, sauf dans le cas où les produits dérivés couvrent ou réduisent les expositions au CDOR liées à des produits dérivés ou des titres négociés avant le 30 juin 2023, ou liées à des contrats de prêt négociés avant le 28 juin 2024. Le taux CORRA devrait devenir le taux de référence pour toutes les autres expositions au CDOR d'ici le 28 juin 2024, ce qui marquera la fin de la seconde étape. Le 16 mai 2022, à la suite d'une consultation publique, RBSL a annoncé que tous les taux CDOR restants cesseront d'être publiés immédiatement après le 28 juin 2024, conformément aux recommandations du Groupe de travail. Le Bureau de transition du TIO a ajusté tous les plans de projet visés suivant l'annonce de RBSL.

Le tableau suivant présente des informations quantitatives sur les instruments financiers qui faisaient référence à certains TIO au 31 octobre 2021, dont l'échéance est prévue après le 30 juin 2023 pour les contrats au TIOL en dollars américains autre que le TIOL à 1 semaine et à 2 mois, ou après le 31 décembre 2021 pour tous les autres contrats entrant dans le champ d'application de la réforme des TIO ou correspondant à des facilités à vue sans échéance. Les informations quantitatives au 31 octobre 2022 comprennent les instruments financiers qui faisaient référence aux contrats restants au TIOL en dollars américains dont l'échéance est prévue après le 30 juin 2023 ou après le 28 juin 2024 pour les contrats restants au CDOR et au taux des acceptations bancaires ou les instruments qui constituent des facilités à vue qui seront soumises à des rectifications en vue de modifier le taux d'intérêt de référence. Les variations de nos expositions au cours de l'exercice 2022 n'ont entraîné aucune variation importante des risques découlant de la transition depuis l'adoption de la phase 2 des modifications. Dans le cours normal des activités, nos expositions pourraient continuer à fluctuer et aucune incidence importante à l'égard de nos plans de conversion des TIOL n'est prévue.

(en millions de dollars canadiens)	2022				2021
	TIOL en dollars américains	CDOR	TIOL en dollars américains	TIOL en livres sterling	Autres 1)
Actifs non dérivés 2)	48 162	37 101	91 991	730	884
Passifs non dérivés 2)	3 335	4 583	3 043	678	-
Montants nominaux liés aux dérivés 3) 4)	1 870 472	1 554 518	1 340 121	28 385	4 898
Engagements de prêt autorisés et engagés 5) 6) 7)	90 797	26 106	62 174	241	15 047

1) Comprend le TIOL en francs suisses, le taux EONIA et le TIOL en yens japonais, lesquels ont été abandonnés après le 31 décembre 2021.

2) Tous les montants sont présentés sur la base des montants contractuels en cours, à l'exception des titres, comptabilisés dans les actifs non dérivés, qui sont présentés sur la base de leur valeur comptable.

3) Les montants nominaux représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

4) Comprend certains swaps de devises pour lesquels la branche paiement et la branche receveur font actuellement référence à un TIO. Pour ces dérivés, le tableau ci-dessus comprend le montant nominal de la branche paiement et de la branche receveur dans les colonnes correspondantes, en s'alignant sur l'exposition aux TIO.

5) Ne tient pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion. La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

6) Le montant de la colonne Autres comprend les engagements de prêt dans le cadre desquels nos clients ont la possibilité de prélever des sommes sur leur facilité en plusieurs devises. Les montants prélevés seront soumis aux TIO en vigueur pour la monnaie étrangère, y compris ceux qui entrent dans le champ d'application de la réforme des TIO.

7) Les engagements comprennent également les concours de trésorerie fournis par la Banque à des parties externes.

Cadre conceptuel

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, nous avons adopté le cadre conceptuel révisé (cadre), qui définit les concepts fondamentaux aux fins de la présentation de l'information financière pour assurer que les décisions futures relativement à la normalisation soient prises de façon uniforme et que des transactions similaires soient traitées de manière similaire et ainsi fournir des renseignements utiles aux utilisateurs des états financiers. Le cadre révisé n'a eu aucune incidence sur nos méthodes comptables.

Utilisation d'estimations et recours à des jugements

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes.

Les actifs et passifs les plus importants à l'égard desquels nous devons faire des estimations et poser des jugements comprennent : la provision pour pertes sur créances; les instruments financiers évalués à la juste valeur; les prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel; la dépréciation de titres; les impôts sur le résultat et les actifs d'impôt différé; l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles; les passifs liés à l'assurance; les provisions, y compris pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, ainsi que les transferts d'actifs financiers et la consolidation d'entités structurées. Nous posons des jugements pour évaluer le modèle économique utilisé pour les actifs financiers de même que la question de savoir si la quasi-totalité des risques et des avantages a été transférée lorsque nous procédons à des transferts d'actifs financiers et pour établir si nous contrôlons les entités structurées, comme il en est question aux notes 6 et 7, respectivement. Si les résultats réels différaient des estimations, l'incidence serait constatée dans des périodes ultérieures.

Les perspectives économiques du Canada et des États-Unis sont soumises à plusieurs risques qui pourraient entraîner un grave ralentissement économique, notamment une inflation élevée persistante et de nouvelles hausses importantes des taux d'intérêt, une escalade du conflit en Ukraine, un accroissement des tensions géopolitiques entre les États-Unis et la Chine et la pandémie. Une correction importante du marché immobilier pourrait également se produire si la politique monétaire devient un peu trop restrictive afin de juguler l'inflation. L'incidence sur les activités, les résultats d'exploitation, la réputation et la situation financière de BMO, ce qui inclut le potentiel de pertes sur créances, des pertes liées à des contreparties et des pertes évaluées à la valeur de marché, ses notations de crédit et ses ratios de fonds propres réglementaires et de liquidité, de même que l'incidence sur ses clients et ses concurrents dépendra de l'évolution de la situation, qui demeure incertaine. En raison de leur nature, les jugements que nous posons et les estimations que nous faisons aux fins de l'établissement de nos états financiers consolidés portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, nous disposons de politiques détaillées et de contrôles internes qui visent à assurer que les jugements posés pour estimer ces montants sont bien contrôlés et vérifiés de façon indépendante, et nous appliquons nos politiques uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que nos estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont appropriées en date du 31 octobre 2022.

Provision pour pertes sur créances

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction des pertes attendues en général sur une période de 12 mois pour les prêts productifs et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a subi une augmentation importante depuis qu'ils ont été accordés.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthode de la Banque pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la probabilité de défaut entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. Un jugement éclairé concernant la qualité du crédit devra être exercé afin d'évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit et pour calculer le montant des pertes sur créances attendues, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement à l'égard de questions dont l'issue est incertaine. Par exemple, l'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent dans une mesure importante des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances. Lors du calcul des pertes sur créances attendues, les prévisions de la conjoncture économique future sont prises en considération de façon explicite. Nous avons conçu des modèles qui incorporent des variables macroéconomiques spécifiques propres à chaque portefeuille. Les principales variables économiques propres aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent le taux de chômage, l'indice des prix des habitations et les taux d'intérêt et celles propres aux portefeuilles de prêts aux entreprises, aux grandes entreprises et aux États souverains comprennent le PIB, les taux d'intérêt et l'indice de volatilité, et ce, pour ce qui est des principaux marchés où nous exerçons nos activités, soit le Canada, les États-Unis et les marchés régionaux qui sont considérés comme importants. Les prévisions de la Banque sont élaborées en interne par notre groupe Études économiques, qui tient compte de données externes et de notre appréciation de la conjoncture économique future. Nous exerçons un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'intégrer diverses prévisions économiques qui sont pondérées en fonction de la probabilité pour déterminer les pertes sur créances attendues définitives. La provision est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision.

On trouvera d'autres renseignements sur la provision pour pertes sur créances à la note 4.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Des techniques d'évaluation de la juste valeur sont utilisées pour évaluer divers actifs financiers et passifs financiers et aussi pour effectuer des tests de dépréciation à l'égard de certains actifs non financiers.

On trouvera d'autres renseignements sur nos techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 17.

Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Nos actuaire indépendants calculent notre charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel en se fondant sur des hypothèses élaborées par la direction. Si les chiffres réels différaient des hypothèses posées, l'écart serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

La charge au titre des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel, les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont aussi sensibles aux fluctuations des taux d'actualisation. Eu égard à tous nos régimes, nous établissons les taux d'actualisation en fonction du taux des obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie propres aux régimes.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel à la note 21.

Dépréciation de titres

Nous soumettons les participations dans des entreprises associées et des coentreprises à des tests à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les placements qui montrent des signes d'une possible dépréciation. En ce qui concerne ces titres de participation, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un titre en deçà du coût constitue une indication objective de dépréciation.

Les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. En ce qui concerne les titres dont le risque de crédit est réputé faible, la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, la provision pour pertes sur créances et la détermination de la juste valeur aux notes 3 et 17.

Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à notre état consolidé des résultats ou à notre état consolidé des variations des capitaux propres. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives de nombreux territoires et comptabilisons, en nous fondant sur notre jugement, le montant requis pour régler les obligations fiscales calculé selon notre estimation. Nous posons également des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôt différé. Si notre interprétation et nos hypothèses diffèrent de celles des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à nos prévisions, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer dans des périodes à venir. Le montant d'une telle augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéficiaire des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles ou les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé se réalisent. Les facteurs pris en compte pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : le bénéfice et les gains en capital passés, nos prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts et la période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant et des crédits d'impôt. Toute modification de nos évaluations de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des périodes futures.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 22.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est attribué à nos groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent au plus bas niveau auquel l'écart d'acquisition est surveillé à des fins de gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année et mettent en jeu la comparaison des valeurs comptables et des valeurs recouvrables des UGT auxquelles l'écart d'acquisition est attribué afin de déterminer si la valeur recouvrable de chaque groupe demeure supérieure à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe se révèle supérieure à sa valeur recouvrable, un calcul de la dépréciation est effectué. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, nous utilisons un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, qui est conforme à ceux que nous employons lorsque nous procédons à l'acquisition d'une entreprise. Ce modèle dépend d'hypothèses relatives à la croissance des revenus, aux taux d'actualisation et aux synergies découlant des acquisitions ainsi que de la disponibilité des données sur des acquisitions comparables. Tout changement à ces hypothèses influencerait, de manière différente, sur la détermination de la juste valeur de chaque unité d'affaires. La direction doit faire preuve de jugement et poser des hypothèses afin d'établir la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Des hypothèses et des choix différents pourraient influencer sur l'évaluation de la juste valeur ainsi que sur toute réduction de valeur pour dépréciation pouvant en résulter.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties par imputation au résultat sur une période ne dépassant jamais 15 ans, au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif, selon la nature de l'actif. Nous soumettons les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation annuellement. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

On trouvera d'autres renseignements sur l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles à la note 11.

Passifs liés à l'assurance

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des passifs au titre des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché. La principale incidence sur l'évaluation des passifs découlerait d'un changement de l'hypothèse concernant le rendement futur des placements.

On trouvera d'autres renseignements sur les passifs liés à l'assurance à la note 14.

Provisions

Une provision, y compris pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle dont elle peut estimer le montant de façon fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour acquitter cette obligation. Des provisions sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants qui seraient nécessaires pour régler toute obligation à la date du bilan, compte tenu des risques et incertitudes connexes. La direction ainsi que des experts externes participent à l'estimation des provisions, le cas échéant. Les coûts réels de la résolution de certaines obligations pourraient être considérablement plus élevés ou moins élevés que les montants des provisions.

On trouvera d'autres renseignements sur les provisions à la note 24.

Transferts d'actifs

Nous concluons des transactions visant le transfert d'actifs, essentiellement des prêts hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires et des prêts sur cartes de crédit, avec une entité structurée ou un tiers afin d'avoir accès à d'autres sources de financement ou dans le cadre de nos activités de négociation. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés, ce qui sert à établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit associés aux actifs titrisés, les transferts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Nous continuons d'inscrire les actifs et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti à notre bilan consolidé.

Les actifs transférés sont analysés plus longuement à la note 6.

Consolidation d'entités structurées

Pour ce qui est des entités de titrisation soutenues par la Banque, leur pouvoir décisionnel est normalement limité. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener, les types d'actifs qu'elles peuvent détenir et le financement de leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités, puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Pour ce qui est de certaines participations dans des sociétés en commandite, nous posons des jugements afin de déterminer si nous les contrôlons ou non. Par suite d'une évaluation de nos participations et de nos droits, nous avons établi que nous ne contrôlions pas certaines entités, même si notre participation pouvait être supérieure à 50 %. Cela peut survenir lorsque nous ne sommes pas le commandité d'une telle société et que les droits du commandité influent le plus sur les rendements de celle-ci. En outre, nous avons établi que nous contrôlions certaines entités même si notre participation était de moins de 50 %, par exemple lorsque nous en sommes le commandité et que nos droits influent le plus sur leurs rendements.

Les entités structurées sont analysées plus longuement aux notes 7 et 20.

Changements futurs des IFRS

Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui propose un référentiel comptable pour tous les types de contrats d'assurance et qui remplacera la version actuelle de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). La norme a été par la suite modifiée en juin 2020 et d'autres modifications de portée limitée ont été apportées en décembre 2021. L'IFRS 17 entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2023. Nous avons mis en œuvre un projet à l'échelle de l'organisation afin de satisfaire aux exigences de l'IFRS 17 et nous évaluons encore l'incidence potentielle de l'adoption de la norme, dont les choix possibles en ce qui a trait à la méthode comptable et à la méthode de transition.

L'IFRS 17 modifiera les principes fondamentaux utilisés dans la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance, dont les contrats d'assurance vie, les contrats de réassurance et les contrats de placement avec participation discrétionnaire.

Les principales différences par rapport à l'IFRS 4 sont résumées comme suit :

Selon l'IFRS 17, nous devons évaluer des groupes de contrats en fonction de notre estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus à mesure que nous exécutons les contrats, de l'inclusion, de manière explicite, d'un ajustement au titre du risque non financier et d'une marge sur services contractuels représentant les profits non acquis. La composante de la marge sur services contractuels afférente au passif au titre des contrats d'assurance sera amortie en résultat au moment de la prestation de services ou de la couverture d'assurance et les groupes de contrats donnant lieu à des pertes seront comptabilisés immédiatement en résultat. Il n'existe aucune exigence en matière de regroupement aux termes de l'IFRS 4 et les profits et pertes découlant de nouveaux contrats sont portés immédiatement en résultat. Au moment d'adopter l'IFRS 17, nous établirons la marge sur services contractuels relative aux contrats d'assurance en vigueur, ce qui augmentera les passifs et diminuera les capitaux propres.

Le taux d'actualisation que nous utilisons en vertu de l'IFRS 4 s'applique aux actifs détenus en vue de soutenir les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Aux termes de l'IFRS 17, le taux d'actualisation tiendra compte des caractéristiques inhérentes aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. Aux termes de l'IFRS 17, nous disposons d'un choix de méthode comptable nous permettant de prendre en compte les modifications apportées au taux d'actualisation afférent aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit à notre état du résultat.

Au moment de la transition, nous pourrions procéder soit à l'application rétrospective intégrale nous permettant de retraiter les chiffres des périodes précédentes comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée, à l'application rétrospective modifiée nous permettant d'appliquer des modifications précises à l'application rétrospective intégrale ou encore à l'approche fondée sur la juste valeur dans le cas où nous évaluons les contrats à la juste valeur pour en déterminer la marge sur services contractuels.

Note 2 : Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Trésorerie et dépôts à d'autres banques 1)	85 234	91 377
Chèques et autres effets en transit, montant net	2 232	1 884
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	87 466	93 261

1) Comprend les dépôts à la Banque du Canada, à la Réserve fédérale des États-Unis et à d'autres banques centrales.

Chèques et autres effets en transit, montant net

Les chèques et les autres effets en transit, qui représentent le montant net des chèques en cours de compensation et les autres effets en transit entre nous et d'autres banques, sont inscrits au coût.

Restrictions visant la trésorerie

Certains de nos établissements à l'étranger sont tenus de maintenir des réserves ou des soldes minimaux à la banque centrale du pays où ils font affaire, et ces montants totalisaient 87 millions de dollars au 31 octobre 2022 (110 millions au 31 octobre 2021).

Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Les dépôts à d'autres banques, qui comprennent les acceptations qui ont été émises par d'autres banques et que nous avons achetées, sont inscrits au coût amorti. Les revenus d'intérêts provenant de ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Note 3 : Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont divisées en six catégories, chacune visant un objectif distinct et étant soumise à un traitement comptable qui lui est propre. Les catégories de valeurs mobilières que nous détenons sont les suivantes :

Les **titres de négociation** sont ceux achetés aux fins de revente à court terme. Les titres de négociation sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction et les variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les revenus de négociation à notre état consolidé des résultats.

Les **titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net** sont comptabilisés à la juste valeur, tandis que les variations de la juste valeur et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats au poste profits sur titres, autres que de négociation, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après. Cette catégorie comprend :

Titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour être admissibles à cette désignation, les titres doivent avoir une juste valeur pouvant être calculée de manière fiable, et leur désignation doit éliminer ou réduire sensiblement la disparité de traitement qui, autrement, résulterait de l'évaluation des profits et des pertes sur une base différente. Les titres doivent être désignés au moment de leur constatation initiale et cette désignation est irrévocable. Si ces titres n'étaient pas désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ils seraient comptabilisés soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit au coût amorti.

Nous désignons certains titres détenus par nos filiales du secteur de l'assurance qui soutiennent nos passifs d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net puisque le calcul actuariel de ces passifs se fonde sur la juste valeur des placements qui les soutiennent. Cette désignation permet d'harmoniser les résultats comptables avec le mode de gestion du portefeuille, soit à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des titres sont constatées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance, et les variations de la juste valeur des passifs le sont dans les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités. La juste valeur de ces placements, soit 9 231 millions de dollars au 31 octobre 2022 (11 172 millions au 31 octobre 2021), est comptabilisée dans les titres figurant à notre bilan consolidé. L'incidence de la comptabilisation de ces placements à la juste valeur par le biais du résultat net a été une diminution de 1 954 millions des revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance, pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (une diminution de 202 millions en 2021).

Titres devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les titres gérés sur la base de la juste valeur, mais qui ne sont pas détenus à des fins de négociation, ou des titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, et des titres de participation qui ne sont pas détenus à des fins de négociation ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces placements de 4 410 millions de dollars au 31 octobre 2022 (3 038 millions au 31 octobre 2021) est constatée dans les titres de notre bilan consolidé.

Les **titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les titres. Les flux de trésorerie liés à ces titres correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres peuvent être vendus en raison ou en prévision de variations des taux d'intérêt et de tout risque de remboursement par anticipation qui en résulte, de variations du risque de crédit, de variations du risque de change ou encore de changements quant aux sources ou aux modalités de financement, ou pour combler des besoins de liquidités.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur, les profits et pertes latents étant inscrits dans notre état consolidé du résultat global jusqu'à ce que ces titres soient vendus ou dépréciés. Les profits et pertes sur cession et les pertes (recouvrements) de valeur sont inscrits à notre état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts au poste profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les **titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de participation à l'égard desquels nous avons choisi de comptabiliser les variations de la juste valeur de l'instrument dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou pertes constatés à l'égard de ces instruments ne seront jamais comptabilisés en résultat net. Les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas assujettis à une évaluation de la dépréciation.

Les **titres de créance au coût amorti** sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels, qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont, par la suite, évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de valeur (recouvrements) sont inscrites à notre état consolidé des résultats, dans les profits sur titres, autres que de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Les revenus d'intérêts gagnés et l'amortissement de la prime, de l'escompte et des coûts de transaction sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

Les **participations dans des entreprises associées et des coentreprises** sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. En ce qui concerne les participations dans des entreprises associées, nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement; de façon générale, des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote. On entend par participations dans des coentreprises des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint. Notre quote-part du résultat net, y compris les pertes de valeur, est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts, au poste de la quote-part du bénéfice (de la perte) des entreprises associées et des coentreprises dans notre état consolidé des résultats. Tout autre montant au titre des autres éléments du résultat global est reflété dans les sections pertinentes de notre état du résultat global.

Nous inscrivons à notre bilan consolidé toutes nos transactions sur titres selon le mode de comptabilisation à la date de règlement.

Test de dépréciation

Les titres de créance au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues, à l'exception des titres dont le risque de crédit est réputé faible et dont la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois. Un titre de créance est considéré comme ayant un risque de crédit faible si l'emprunteur comporte un risque de défaillance faible et s'il a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme et que cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Les titres de créance au coût amorti, qui totalisent 106 590 millions de dollars au 31 octobre 2022 (49 970 millions au 31 octobre 2021), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 3 millions au 31 octobre 2022 (2 millions au 31 octobre 2021).

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui totalisent 43 408 millions de dollars au 31 octobre 2022 (62 991 millions au 31 octobre 2021), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 3 millions au 31 octobre 2022 (2 millions au 31 octobre 2021).

Évaluation de la juste valeur

Pour ce qui est des titres négociés en bourse, nous considérons la valeur à la cote comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Dans le cas où le cours n'est pas disponible, nous utilisons des méthodes d'estimation afin d'en déterminer la juste valeur. On trouvera d'autres renseignements sur les techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 17.

Terme à court de titres

Le tableau qui suit présente le terme à court de titres.

	Terme à court					Sans échéance	2022	2021
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans		Total	Total
Titres de négociation								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	3 361	3 617	759	1 815	1 384	-	10 936	7 596
des provinces et municipalités canadiennes	1 247	826	390	876	2 771	-	6 110	5 838
l'administration fédérale américaine	2 269	6 034	3 051	3 572	1 773	-	16 699	9 582
des municipalités, agences et États américains	-	60	42	16	21	-	139	458
d'autres administrations publiques	1 337	1 432	742	367	92	-	3 970	1 898
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)								
Titres de créance d'entreprises	32	165	432	176	13 507	-	14 312	14 054
Prêts détenus à des fins de transaction	2 375	1 685	2 117	2 521	894	-	9 592	9 894
Titres de participation d'entreprises	-	96	49	201	-	-	346	160
	-	-	-	-	-	46 073	46 073	54 931
Total des titres de négociation	10 621	13 915	7 582	9 544	20 442	46 073	108 177	104 411
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	319	2	9	-	163	-	493	863
des provinces et municipalités canadiennes	36	10	8	90	936	-	1 080	1 380
l'administration fédérale américaine	4	-	-	-	-	-	4	38
d'autres administrations publiques	39	48	-	-	-	-	87	92
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)								
Titres de créance d'entreprises	136	152	285	937	4 969	-	6 479	7 704
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	5 490	5 490	4 124
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	534	212	302	1 035	6 068	5 490	13 641	14 210
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne								
Coût amorti	2 235	843	6 261	3 159	-	-	12 498	13 087
Juste valeur	2 229	816	6 122	3 134	-	-	12 301	13 065
Rendement (%)	2,08	1,68	1,65	3,29	-	-	2,14	1,48
des provinces et municipalités canadiennes								
Coût amorti	720	632	1 360	1 929	83	-	4 724	2 973
Juste valeur	714	611	1 300	1 866	80	-	4 571	2 987
Rendement (%)	1,22	2,51	2,74	3,21	4,29	-	2,70	1,45
l'administration fédérale américaine								
Coût amorti	1 006	49	751	1 249	348	-	3 403	21 041
Juste valeur	989	46	680	1 067	328	-	3 110	21 026
Rendement (%)	2,65	1,02	1,67	1,50	4,05	-	2,13	1,48
des municipalités, agences et États américains								
Coût amorti	485	1 062	602	864	850	-	3 863	4 034
Juste valeur	483	1 030	567	809	825	-	3 714	4 114
Rendement (%)	2,26	2,16	2,31	2,37	2,44	-	2,30	1,91
d'autres administrations publiques								
Coût amorti	3 385	1 420	1 589	138	-	-	6 532	6 476
Juste valeur	3 377	1 390	1 511	133	-	-	6 411	6 502
Rendement (%)	0,86	1,95	2,64	5,04	-	-	1,62	1,19
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH 1)								
Coût amorti	25	102	1 212	-	37	-	1 376	1 122
Juste valeur	21	102	1 204	-	36	-	1 363	1 125
Rendement (%)	0,46	0,85	2,22	-	1,53	-	2,07	1,23
Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)								
Coût amorti	70	44	78	1 215	6 789	-	8 196	10 894
Juste valeur	70	42	72	1 181	6 540	-	7 905	11 011
Rendement (%)	3,42	2,96	2,67	2,34	2,38	-	2,39	1,22
Titres de créance d'entreprises								
Coût amorti	1 439	1 249	1 084	238	193	-	4 203	3 147
Juste valeur	1 391	1 221	1 074	206	191	-	4 083	3 161
Rendement (%)	0,82	3,28	2,34	4,74	3,59	-	2,29	1,37
Titres de participation d'entreprises								
Coût amorti	-	-	-	-	-	122	122	103
Juste valeur	-	-	-	-	-	153	153	132
Total du coût ou du coût amorti	9 365	5 401	12 937	8 792	8 300	122	44 917	62 877
Total de la juste valeur	9 274	5 258	12 480	8 396	8 000	153	43 561	63 123
Rendement (%)	1,45	2,30	2,04	2,86	2,50	-	2,19	1,42
Titres au coût amorti								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne								
Coût amorti	2 146	3 537	1 319	134	-	-	7 136	7 084
Juste valeur	2 223	3 513	1 267	126	-	-	7 129	7 120
Rendement (%)	0,89	1,85	1,71	2,66	-	-	1,55	1,49
des provinces et municipalités canadiennes								
Coût amorti	984	2 113	1 345	1 146	-	-	5 588	5 642
Juste valeur	1 044	2 133	1 299	1 107	-	-	5 583	5 723
Rendement (%)	2,71	1,91	2,32	2,90	-	-	2,35	2,07
l'administration fédérale américaine								
Coût amorti	924	15 825	15 098	23 511	3 887	-	59 245	5 633
Juste valeur	942	14 785	13 414	19 703	2 873	-	51 717	5 589
Rendement (%)	0,94	1,46	1,29	1,56	2,05	-	1,49	1,51
des municipalités, agences et États américains								
Coût amorti	-	-	-	109	-	-	109	-
Juste valeur	-	-	-	105	-	-	105	-
Rendement (%)	-	-	-	4,26	-	-	4,26	-
d'autres administrations publiques								
Coût amorti	419	577	376	15	-	-	1 387	1 413
Juste valeur	456	544	364	13	-	-	1 377	1 420
Rendement (%)	1,44	1,31	2,46	1,00	-	-	1,66	1,24
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)								
Coût amorti	79	1 757	3 579	2 747	22 851	-	31 013	28 557
Juste valeur	77	1 675	3 254	2 383	19 475	-	26 864	28 307
Rendement (%)	1,10	1,47	1,65	1,73	1,57	-	1,59	1,30
Titres de créance d'entreprises								
Coût amorti	407	530	988	128	59	-	2 112	1 641
Juste valeur	457	501	919	128	55	-	2 057	1 651
Rendement (%)	1,05	1,59	2,39	1,54	0,22	-	1,82	1,30
Total du coût amorti	4 959	24 339	22 705	27 790	26 797	-	106 590	49 970
Total de la juste valeur	5 199	23 151	20 517	23 562	22 403	-	94 832	49 810
Rendement (%)	1,32	1,56	1,50	1,65	1,64	-	1,58	1,44
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises								
Valeur comptable	-	-	-	-	-	1 293	1 293	1 135
Total de la valeur comptable ou du coût amorti des valeurs mobilières	25 479	43 867	43 526	47 161	61 607	52 978	274 618	232 603
Total de la valeur comptable des valeurs mobilières	25 388	43 724	43 069	46 765	61 307	53 009	273 262	232 849
Total par monnaie (équivalent en dollars canadiens)								
Dollar canadien	13 049	13 167	14 499	10 823	10 895	25 203	87 636	85 933
Dollar américain	9 620	29 363	28 094	35 743	50 334	24 217	177 371	140 422
Autres monnaies	2 719	1 194	476	199	78	3 589	8 255	6 494
Total des valeurs mobilières	25 388	43 724	43 069	46 765	61 307	53 009	273 262	232 849

1) Ces montants sont étayés par des prêts hypothécaires assurés ou représentent des titres émis par des agences américaines et des entreprises parrainées par un gouvernement. LNH signifie *Loi nationale sur l'habitation*. Les taux de rendement indiqués dans le tableau ci-dessus sont calculés en fonction du coût des titres et du taux d'intérêt contractuel associé à chaque titre, que nous ajustons pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Il n'est pas tenu compte des effets fiscaux. Les termes à court indiqués ci-dessus sont établis d'après la date d'échéance contractuelle des titres. Les échéances réelles peuvent différer, car les émetteurs peuvent avoir le droit de rembourser leurs obligations avant l'échéance.

Profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits et pertes latents :

(en millions de dollars canadiens)	2022				2021			
	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	12 498	11	208	12 301	13 087	62	84	13 065
des administrations provinciales et municipales canadiennes	4 724	6	159	4 571	2 973	29	15	2 987
l'administration fédérale américaine	3 403	-	293	3 110	2 104	282	297	2 106
des municipalités, agences et États américains	3 863	5	154	3 714	4 034	85	5	4 114
d'autres administrations publiques	6 532	4	125	6 411	6 476	55	29	6 502
Titres adossés à des créances en vertu de la LNH	1 376	1	14	1 363	1 122	6	3	1 125
Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	8 196	12	303	7 905	10 894	151	34	11 011
Titres de créance d'entreprises	4 203	25	195	4 033	3 147	34	20	3 161
Titres de participation d'entreprises	122	31	-	153	103	29	-	132
Total	44 917	95	1 451	43 561	62 877	733	487	63 123

Les profits (pertes) latents peuvent être compensés par les (pertes) profits connexes sur les contrats de couverture.

Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions

Les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions ont été inclus dans notre état consolidé des résultats comme suit, compte non tenu de notre quote-part du bénéfice (de la perte) des entreprises associées et des coentreprises et des titres de négociation. Les revenus liés aux titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17 :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Juste valeur par le biais du résultat net	28	22
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	650	470
Coût amorti	1 295	419
Total	1 973	911

Revenus autres que d'intérêts

Les profits et pertes nets provenant des titres, compte non tenu des profits et des pertes sur les titres de négociation, ont été constatés dans notre état consolidé des résultats comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	268	535
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – profits (pertes) réalisés 1)	14	57
Pertes de valeur	(1)	(1)
Profits sur titres, autres que de négociation	281	591

1) Les profits (pertes) réalisés sont présentés déduction faite des (pertes) profits latents sur les contrats de couverture.

Les profits et les pertes sur les titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17.

Les revenus d'intérêts et de dividendes et les profits (pertes) sur les titres détenus relativement à nos activités d'assurance sont pris en compte dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance de notre état consolidé des résultats. Ils comprennent :

- Des revenus d'intérêts et de dividendes de 397 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (379 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2021). Les revenus d'intérêts sont calculés à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Des profits (pertes) sur titres à la juste valeur par le biais du résultat net de (1 954) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 ((202) millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2021);
- Des profits (pertes) réalisés sur titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021).

Note 4 : Prêts et provision pour pertes sur créances

Prêts

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans le cas où les flux de trésorerie liés à ces prêts correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Autrement, ces prêts sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque les prêts sont détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les prêts, et que les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, ces prêts sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise avec précision les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable nette de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours. Le traitement des revenus d'intérêts des prêts douteux est décrit ci-après.

Titres pris en pension ou empruntés

Les titres pris en pension ou empruntés représentent les montants que nous recevons du fait de notre engagement à remettre ou à revendre au prêteur ou au vendeur d'origine les titres que nous lui avons empruntés ou achetés, à une date et à un prix prédéterminés. Nous comptabilisons ces instruments comme s'ils étaient des prêts.

Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts ont trait principalement aux groupes d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et BMO Marchés des capitaux. Le traitement comptable des commissions sur prêts varie selon la transaction. Certaines commissions relatives au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont portées aux revenus d'intérêts tout au long de la durée des prêts, tandis que d'autres commissions sur prêts sont portées en résultat au moment du montage des prêts. Les commissions d'engagement correspondent à un pourcentage du solde de la facilité à la clôture de chaque période. Les commissions sont inscrites dans les revenus d'intérêts tout au long de la durée du prêt, sauf si nous jugeons que notre engagement ne sera pas utilisé. Dans ce cas, les commissions d'engagement sont inscrites en tant que commissions sur prêts gagnées sur la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont payables et portées aux commissions sur prêts au moment où la syndication est terminée, sauf si le rendement d'un prêt dont nous avons conservé la gestion est inférieur au rendement obtenu par d'autres prêteurs comparables participant au financement. Dans ce cas, une portion appropriée des commissions de syndication est comptabilisée comme revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

Prêts douteux

Nous classons un prêt dans les prêts douteux (étape 3) lorsqu'il s'est produit un ou plusieurs événements générateurs de perte, tels qu'une faillite, un retard de paiement ou lorsque le recouvrement de la totalité du capital et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts sont en défaut s'il est improbable que l'emprunteur soit en mesure de payer ses obligations de crédit en totalité sans recourir à la Banque, pour la réalisation d'une sûreté par exemple, ou si les versements de l'emprunteur sont en souffrance depuis un nombre défini de jours.

En règle générale, les prêts aux particuliers au Canada et aux États-Unis sont classés comme douteux lorsque les versements prévus par contrat sont en souffrance depuis 90 jours, ou depuis un an pour les prêts hypothécaires à l'habitation si le prêt est garanti par l'administration fédérale canadienne. Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours et ne sont pas présentés comme douteux. Au Canada, les prêts à tempérament aux particuliers, les autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises sont normalement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis un an. Aux États-Unis, tous les prêts aux particuliers sont habituellement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 180 jours, à l'exception des prêts à terme ne visant pas des biens immobiliers, qui sont habituellement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 120 jours. Aux fins de l'évaluation du montant qu'il convient de sortir du bilan, l'établissement de la valeur recouvrable tient compte d'une estimation des recouvrements futurs sur ces prêts.

Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont classés comme douteux lorsque nous déterminons que nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du capital ou des intérêts dans les délais prévus. En règle générale, nous considérons les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises comme étant douteux lorsque les versements sont en souffrance depuis 90 jours. Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont sortis du bilan si un examen confirme que toutes les tentatives raisonnables de recouvrement ont échoué.

Les découverts sont considérés comme des créances échues lorsque le client a dépassé une limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel ou, dans le cas de prêts aux particuliers à découvert, lorsque le client n'a pas ramené le montant à découvert à zéro dans un délai donné.

Un prêt est reclassé dans la catégorie des prêts productifs lorsque nous sommes raisonnablement assurés de recouvrer en temps opportun la totalité du capital et des intérêts conformément aux modalités du prêt, et que celui-ci ne présente plus aucun des critères exigeant son classement dans les prêts douteux.

Lorsqu'un prêt est jugé douteux, nous continuons à comptabiliser les revenus d'intérêts selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt, déduction faite de sa provision connexe. Dans les périodes suivant la constatation d'une dépréciation, nous constatons des ajustements à la provision pour ces prêts qui reflètent la valeur temps de l'argent en tant que revenus d'intérêts. Des revenus d'intérêts de 55 millions de dollars sur les prêts douteux ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 (71 millions en 2021).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, nous avons constaté un profit net de 3 millions de dollars avant impôts (une perte de 10 millions en 2021) sur la vente de prêts douteux et sortis du bilan.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances figurant à notre bilan consolidé est maintenue à un montant que nous considérons comme adéquat pour éponger les pertes sur créances liées à nos prêts et à d'autres instruments de crédit. La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 2 998 millions de dollars au 31 octobre 2022 (2 958 millions au 31 octobre 2021), dont une tranche de 2 617 millions (2 564 millions au 31 octobre 2021) a été comptabilisée dans les prêts et 381 millions (394 millions au 31 octobre 2021), dans les passifs divers à notre bilan consolidé.

Les importantes variations des soldes bruts, notamment en ce qui a trait aux montages, aux échéances et aux remboursements dans le cours normal des activités, ont une incidence sur la provision pour pertes sur créances.

Provision liée aux prêts productifs

Nous maintenons une provision afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences des IFRS, compte tenu des lignes directrices du BSIF.

Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, qu'il y ait eu dépréciation ou non. Nous comptabilisons une provision pour pertes d'un montant équivalant généralement aux pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir si le risque de crédit à la date de présentation de l'information financière n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Nous comptabiliserons des pertes sur créances attendues sur la durée restante des actifs financiers productifs qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (étape 2).

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthode de la Banque pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la probabilité de défaut (PD) entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il figure sur une liste de comptes à surveiller.

Pour chaque exposition, la perte sur créances attendue dépend de la PD, de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD), le moment de la perte étant aussi pris en compte, et est estimée en intégrant des renseignements économiques prospectifs et au moyen de l'exercice d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les modèles de perte sur créances attendues.

La PD représente la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé et tombe en situation de défaut sur un horizon de 12 mois pour l'étape 1 ou sur la durée de vie pour l'étape 2. La PD de chaque instrument individuel est modelée en fonction des données historiques et est estimée d'après les conditions actuelles du marché et les informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures.

L'ECD est modelée en fonction des données historiques et représente une estimation du montant de l'encours exposé au risque de crédit au moment du défaut. Pour les sommes hors bilan et les sommes inutilisées, l'ECD inclut une estimation de tout montant supplémentaire qui pourrait avoir été prélevé au moment du défaut.

La PCD représente la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut et est modelée en fonction des données historiques et des informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures, lorsqu'approprié. La PCD prend en compte le montant et la qualité de toute garantie.

Nous prenons en compte les événements passés, les conditions actuelles des marchés et les informations prospectives raisonnables et justifiables à propos de la conjoncture économique future pour déterminer le montant de pertes attendues. Lors de l'évaluation des informations relatives à la conjoncture économique future possible, nous faisons appel à divers scénarios économiques, notamment à notre scénario de référence, lequel représente, selon nous, le résultat le plus probable, ainsi qu'à des scénarios favorables et défavorables, qui sont tous élaborés par notre groupe Études économiques. Les principales variables économiques utilisées pour déterminer la provision pour pertes sur créances reflètent la diversité géographique de nos portefeuilles, selon le cas.

Afin de déterminer la durée de vie d'un prêt, la période contractuelle du prêt, y compris les paiements anticipés, les prorogations et les autres options sont généralement prises en compte. Pour ce qui est des instruments renouvelables, comme les cartes de crédit, qui pourraient ne pas être assortis d'une période contractuelle prédéterminée, la durée de vie est fondée sur le comportement historique.

La méthodologie que nous employons à l'égard des pertes sur créances attendues exige également l'exercice d'un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'inclure l'incidence estimée des facteurs qui échappent aux résultats obtenus au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. Nous avons exercé un jugement éclairé concernant la qualité du crédit pour tenir compte de l'incidence persistante du contexte incertain sur les conditions de crédit et l'économie en raison de la pandémie de même que des répercussions prévues d'une inflation élevée et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Provision liée aux prêts douteux

Nous réexaminons régulièrement nos prêts afin de déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une sortie du bilan (exclusion faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont sortis du bilan lorsque les paiements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours). L'examen des prêts-problèmes qui sont considérés comme importants pris individuellement est effectué au moins une fois par trimestre par les gestionnaires de comptes, chacun d'eux évaluant les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimés de recouvrement d'un prêt en tenant compte de tous les événements et conditions qui sont pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

Prêts douteux considérés comme importants pris individuellement

Pour déterminer le montant que nous nous attendons à recouvrer sur un prêt douteux considéré comme important, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimés que nous actualisons au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti douteux reflète la réalisation attendue de la sûreté sous-jacente, après déduction des coûts attendus et de tout montant dont la loi exige le versement à l'emprunteur. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et comprendre de la trésorerie, des titres, des biens immobiliers, des créances, des garanties, des stocks ou d'autres immobilisations.

Prêts douteux considérés comme négligeables pris individuellement

Des prêts hypothécaires à l'habitation, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ont été individuellement désignés comme négligeables et peuvent être individuellement ou collectivement soumis à des tests de dépréciation à la lumière des résultats passés en matière de perte et des attentes à l'égard de la conjoncture économique future. Les prêts soumis collectivement à des tests de dépréciation sont regroupés en fonction des caractéristiques de risque qu'ils présentent, telles le type d'instrument, la situation géographique, le secteur d'activité, le type de garantie et la durée à courir.

Exposition des prêts au risque de crédit

Le tableau qui suit présente notre exposition au risque de crédit pour tous les prêts comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2022 et 2021. L'étape 1 représente les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur une période maximale de 12 mois, l'étape 2 représente les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et l'étape 3 représente les prêts douteux comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

(en millions de dollars canadiens)	2022				2021			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 5)	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 5)	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Exceptionnellement faible	7	-	-	7	4	-	-	4
Très faible	94 743	81	-	94 824	94 566	179	-	94 745
Bas	31 617	3 134	-	34 751	23 471	1 293	-	24 764
Moyen	13 474	3 871	-	17 345	12 066	2 250	-	14 316
Haut	138	341	-	479	167	306	-	473
Non coté	1 126	53	-	1 179	1 051	46	-	1 097
Douteux	-	-	295	295	-	-	351	351
Solde brut des prêts hypothécaires à l'habitation	141 105	7 480	295	148 880	131 325	4 074	351	135 750
Provision pour pertes sur créances	59	66	10	135	46	39	12	97
Valeur comptable	141 046	7 414	285	148 745	131 279	4 035	339	135 653
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Exceptionnellement faible	1 792	35	-	1 827	1 487	37	-	1 524
Très faible	33 554	83	-	33 637	30 672	8	-	30 680
Bas	24 369	1 307	-	25 676	21 660	534	-	22 194
Moyen	13 536	4 633	-	18 169	13 336	3 607	-	16 943
Haut	873	1 525	-	2 398	661	1 375	-	2 036
Non coté	4 052	32	-	4 084	3 450	50	-	3 500
Douteux	-	-	312	312	-	-	287	287
Solde brut des prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	78 176	7 615	312	86 103	71 266	5 611	287	77 164
Provision pour pertes sur créances	101	288	102	491	113	333	91	537
Valeur comptable	78 075	7 327	210	85 612	71 153	5 278	196	76 627
Prêts sur cartes de crédit 1)								
Exceptionnellement faible	2 920	-	-	2 920	2 532	-	-	2 532
Très faible	442	1	-	443	450	-	-	450
Bas	1 569	51	-	1 620	1 801	66	-	1 867
Moyen	2 918	792	-	3 710	1 743	663	-	2 406
Haut	316	563	-	879	75	287	-	362
Non coté	90	1	-	91	486	-	-	486
Douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde brut des prêts sur cartes de crédit	8 255	1 408	-	9 663	7 087	1 016	-	8 103
Provision pour pertes sur créances	69	207	-	276	67	209	-	276
Valeur comptable	8 186	1 201	-	9 387	7 020	807	-	7 827
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques 2)								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	187 245	6 765	-	194 010	144 807	1 446	-	146 253
Catégorie spéculative	98 451	22 390	-	120 841	85 375	14 534	-	99 909
Liste de surveillance	-	6 310	-	6 310	-	6 137	-	6 137
Douteux	-	-	1 384	1 384	-	-	1 531	1 531
Solde brut des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	285 696	35 465	1 384	322 545	230 182	22 117	1 531	253 830
Provision pour pertes sur créances	608	675	432	1 715	529	730	395	1 654
Valeur comptable	285 088	34 790	952	320 830	229 653	21 387	1 136	252 176
Total du solde brut des prêts et acceptations	513 232	51 968	1 991	567 191	439 860	32 818	2 169	474 847
Total du solde net des prêts et acceptations	512 395	50 732	1 447	564 574	439 105	31 507	1 671	472 283
Engagements de prêt et contrats de garantie financière								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	182 153	5 134	-	187 287	154 975	2 367	-	157 342
Catégorie spéculative	45 920	14 047	-	59 967	46 827	8 164	-	54 991
Liste de surveillance	2	2 176	-	2 178	-	2 453	-	2 453
Douteux	-	-	292	292	-	-	682	682
Provision pour pertes sur créances	194	174	13	381	195	186	13	394
Valeur comptable 3) 4)	227 881	21 183	279	249 343	201 607	12 798	669	215 074

- 1) Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours; par conséquent, ils ne sont pas présentés comme douteux à l'étape 3.
- 2) Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.
- 3) Représente le montant contractuel total des facilités de crédit inutilisées et les autres éléments hors bilan, exclusion faite des marges de crédit personnelles et des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.
- 4) Certains engagements de grandes entreprises emprunteuses sont conditionnels et pourraient inclure un recours auprès de contreparties.
- 5) Une proportion de 92 % des prêts se situant à l'étape 3 était garantie entièrement ou en partie au 31 octobre 2022 (92 % au 31 octobre 2021).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour pertes par catégorie de produit pour les exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021. Les transferts représentent les pertes sur créances attendues qui sont passées d'une étape à l'autre au cours de l'exercice, par exemple des pertes sur créances attendues sur un horizon de 12 mois (étape 1) à des pertes sur la durée de vie (étape 2). Les réévaluations nettes correspondent à l'incidence des pertes sur créances attendues afférente au transfert d'étape, ainsi qu'aux changements des prévisions économiques et à la qualité du crédit. Les changements apportés à un modèle comprennent de nouveaux modèles ou méthodologies de calcul.

(en millions de dollars canadiens)	2022				2021			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de l'exercice	46	40	19	105	51	75	26	152
Transfert à l'étape 1	39	(37)	(2)	-	62	(53)	(9)	-
Transfert à l'étape 2	(4)	10	(6)	-	(4)	21	(17)	-
Transfert à l'étape 3	-	(7)	7	-	-	(13)	13	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(52)	61	8	17	(93)	24	29	(40)
Montages des prêts	34	-	-	34	38	-	-	38
Décomptabilisations et échéances	(5)	(7)	-	(12)	(7)	(12)	-	(19)
Changements apportés à un modèle	2	5	-	7	-	-	-	-
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances 1)	14	25	7	46	(4)	(33)	16	(21)
Montants sortis du bilan 2)	-	-	(5)	(5)	-	-	(12)	(12)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	7	7	-	-	11	11
Change et autres	(1)	2	(12)	(11)	(1)	(2)	(22)	(25)
Solde à la clôture de l'exercice	59	67	16	142	46	40	19	105
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Solde à l'ouverture de l'exercice	128	357	91	576	148	454	105	707
Transfert à l'étape 1	230	(221)	(9)	-	297	(287)	(10)	-
Transfert à l'étape 2	(41)	71	(30)	-	(30)	66	(36)	-
Transfert à l'étape 3	(5)	(82)	87	-	(7)	(94)	101	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(263)	226	103	66	(289)	247	103	61
Montages des prêts	92	-	-	92	86	-	-	86
Décomptabilisations et échéances	(22)	(39)	-	(61)	(27)	(49)	-	(76)
Changements apportés à un modèle	(9)	(13)	-	(22)	(48)	26	-	(22)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances 1)	(18)	(58)	151	75	(18)	(91)	158	49
Montants sortis du bilan 2)	-	-	(205)	(205)	-	-	(236)	(236)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	80	80	-	-	86	86
Change et autres	1	5	(15)	(9)	(2)	(6)	(22)	(30)
Solde à la clôture de l'exercice	111	304	102	517	128	357	91	576
Prêts sur cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de l'exercice	114	245	-	359	110	321	-	431
Transfert à l'étape 1	149	(149)	-	-	194	(194)	-	-
Transfert à l'étape 2	(34)	34	-	-	(28)	28	-	-
Transfert à l'étape 3	(2)	(114)	116	-	(1)	(172)	173	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(156)	236	74	154	(191)	292	21	122
Montages des prêts	54	-	-	54	39	-	-	39
Décomptabilisations et échéances	(5)	(23)	-	(28)	(7)	(29)	-	(36)
Changements apportés à un modèle	(6)	18	-	12	-	-	-	-
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances 1)	-	2	190	192	6	(75)	194	125
Montants sortis du bilan 2)	-	-	(249)	(249)	-	-	(266)	(266)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	78	78	-	-	94	94
Change et autres	1	3	(19)	(15)	(2)	(1)	(22)	(25)
Solde à la clôture de l'exercice	115	250	-	365	114	245	-	359
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de l'exercice	662	855	401	1 918	658	1 258	608	2 524
Transfert à l'étape 1	313	(267)	(46)	-	505	(496)	(9)	-
Transfert à l'étape 2	(166)	243	(77)	-	(101)	172	(71)	-
Transfert à l'étape 3	(1)	(52)	53	-	(2)	(97)	99	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(437)	127	224	(86)	(549)	334	138	(77)
Montages des prêts	488	-	-	488	329	-	-	329
Décomptabilisations et échéances	(223)	(168)	-	(391)	(140)	(214)	-	(354)
Changements apportés à un modèle	19	(32)	-	(13)	(5)	(19)	-	(24)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances 1)	(7)	(149)	154	(2)	37	(320)	157	(126)
Montants sortis du bilan 2)	-	-	(153)	(153)	-	-	(336)	(336)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	50	50	-	-	42	42
Change et autres	91	83	(13)	161	(33)	(83)	(70)	(186)
Solde à la clôture de l'exercice	746	789	439	1 974	662	855	401	1 918
Total à la clôture de l'exercice	1 031	1 410	557	2 998	950	1 497	511	2 958
Composition : Prêts	837	1 236	544	2 617	755	1 311	498	2 564
Autres instruments de crédit 3)	194	174	13	381	195	186	13	394

- 1) Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs de 2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 ((7) millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2021).
- 2) En règle générale, nous nous efforçons de recouvrer les montants qui ont été sortis du bilan au cours de l'exercice, à moins que le prêt n'ait été vendu, que nous n'ayons plus le droit de recouvrer le montant ou que nous ayons épuisé toutes les voies de recours raisonnables pour recouvrer le montant.
- 3) D'autres instruments de crédit, y compris des éléments hors bilan, sont comptabilisés dans les autres passifs dans notre bilan consolidé.

Les prêts et la provision pour pertes sur créances par répartition géographique au 31 octobre 2022 et 2021 se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2022				2021			
	Montant brut	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux 2)	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs 3)	Montant net	Montant brut	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux 2)	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs 3)	Montant net
Répartition géographique 1) :								
Canada	342 430	363	1 102	340 965	299 905	345	1 143	298 417
États-Unis	200 439	176	959	199 304	153 479	153	910	152 416
Autres pays	11 087	5	12	11 070	7 442	-	13	7 429
Total	553 956	544	2 073	551 339	460 826	498	2 066	458 262

- 1) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.
- 2) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 13 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (13 millions au 31 octobre 2021).
- 3) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 368 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (381 millions au 31 octobre 2021).

Le tableau ci-dessous fait état des prêts douteux (étape 3) ainsi que des provisions correspondantes au 31 octobre 2022 et 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	2022			2021		
	Solde brut des prêts douteux 3)	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux 4)	Solde net des prêts douteux 3)	Solde brut des prêts douteux 3)	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux 4)	Solde net des prêts douteux 3)
Prêts hypothécaires à l'habitation	295	10	285	351	12	339
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	312	102	210	287	91	196
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques 1)	1 384	432	952	1 531	395	1 136
Total	1 991	544	1 447	2 169	498	1 671
Répartition géographique 2) :						
Canada	1 158	363	795	1 195	345	850
États-Unis	820	176	644	974	153	821
Autres pays	13	5	8	-	-	-
Total	1 991	544	1 447	2 169	498	1 671

- 1) Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.
- 2) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.
- 3) Le solde brut des prêts douteux et le solde net des prêts douteux ne tiennent pas compte des prêts douteux qui ont été acquis.
- 4) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 13 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (13 millions au 31 octobre 2021).

Prêts en souffrance non classés douteux

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui n'ont pas été classés comme douteux, sont des prêts dont les titulaires n'ont pas fait les paiements dans les délais stipulés dans le contrat, mais pour lesquels nous nous attendons à recouvrer la totalité du capital et des intérêts ou des prêts qui sont détenus à la juste valeur. Le tableau suivant fait état des prêts en souffrance, mais non classés comme douteux au 31 octobre 2022 et 2021. Les prêts en souffrance depuis moins de 30 jours sont exclus puisqu'ils ne sont pas d'ordinaire représentatifs de la capacité des emprunteurs à honorer leurs obligations de paiement.

(en millions de dollars canadiens)	2022			2021		
	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus	Total	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	411	19	430	404	14	418
Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	392	84	476	279	59	338
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	198	38	236	264	33	297
Total	1 001	141	1 142	947	106	1 053

Le solde des prêts entièrement garantis en souffrance depuis une période allant de 90 à 180 jours, mais qui n'avaient pas encore été classés comme douteux, s'établissait à 43 millions de dollars au 31 octobre 2022 (36 millions au 31 octobre 2021).

Sensibilité des pertes sur créances attendues et principales variables économiques

La provision liée aux prêts productifs est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision. Parmi les facteurs, nombreux sont ceux qui ont un niveau élevé d'interdépendance, mais les provisions pour dépréciation de prêts prises dans leur ensemble ne sont pas sensibles à un facteur unique en particulier.

Au 31 octobre 2022, notre scénario favorable suppose une croissance économique beaucoup plus vigoureuse que ne le laisse entendre notre scénario de référence découlant d'une résolution de la guerre en Ukraine et d'une réaction plus forte des ménages à l'épargne élevée ainsi qu'un taux de chômage sensiblement inférieur.

Au 31 octobre 2022, notre scénario de référence prévoit que l'économie sera au ralenti tant au Canada qu'aux États-Unis, la croissance étant freinée par l'inflation élevée, l'augmentation rapide des taux d'intérêt, les perturbations persistantes de la chaîne d'approvisionnement et la diminution de la demande mondiale. En revanche, notre scénario de référence au 31 octobre 2021 prévoyait des perspectives économiques plus favorables, tant au Canada qu'aux États-Unis au cours de la période visée par les prévisions. En présumant d'un scénario de référence à l'égard des prévisions économiques d'une pondération de 100 % et en tenant compte de l'incidence de la migration des prêts d'une étape à l'autre, les autres hypothèses demeurant constantes par ailleurs, y compris le recours à un jugement éclairé concernant la qualité du crédit, la provision liée aux prêts productifs s'établirait à environ 1 900 millions de dollars au 31 octobre 2022 (1 725 millions au 31 octobre 2021), comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 2 441 millions (2 447 millions au 31 octobre 2021).

Au 31 octobre 2022, notre scénario économique défavorable fait état d'une contraction de l'économie avec un PIB réel moyen annuel à la baisse au Canada et aux États-Unis, en réponse à une possible intensification de la guerre en Ukraine. Au 31 octobre 2021, notre scénario défavorable prévoyait un léger ralentissement économique au Canada et aux États-Unis en raison de niveaux initiaux plus élevés de ce qui a trait aux taux de chômage. En présumant d'un scénario défavorable d'une pondération de 100 % et en tenant compte de l'incidence de la migration des prêts d'une étape à l'autre, les autres hypothèses demeurant constantes par ailleurs, y compris le recours à un jugement éclairé concernant la qualité du crédit, la provision liée aux prêts productifs serait d'environ 3 250 millions de dollars au 31 octobre 2022 (3 825 millions au 31 octobre 2021), comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 2 441 millions (2 447 millions au 31 octobre 2021).

En cas de récession, les résultats réels différeront puisque la composition de notre portefeuille changera en raison des migrations, de la croissance, des mesures visant à atténuer les risques et d'autres facteurs. En outre, notre provision reflétera les trois scénarios économiques employés pour évaluer la provision, les pondérations liées aux scénarios défavorables et favorables étant souvent inégales, et les pondérations varieront au fil du temps.

Le tableau qui suit présente les principales variables économiques utilisées pour évaluer les prévisions en matière de provision liée aux prêts productifs pour les 12 prochains mois ou sur la durée de vie. Bien que les valeurs indiquées ci-dessous soient des variables nationales, nous utilisons des variables régionales dans les modèles sous-jacents, et nous prenons en compte divers facteurs ayant une incidence sur certains secteurs lorsque cela est approprié.

Tous les pourcentages correspondent à des valeurs annuelles moyennes	Au 31 octobre 2022						Au 31 octobre 2021					
	Scénario favorable		Scénario de référence		Scénario défavorable		Scénario favorable		Scénario de référence		Scénario défavorable	
	12 premiers mois	Durée résiduelle 1)	12 premiers mois	Durée résiduelle 1)	12 premiers mois	Durée résiduelle 1)	12 premiers mois	Durée résiduelle 1)	12 premiers mois	Durée résiduelle 1)	12 premiers mois	Durée résiduelle 1)
Taux de croissance du PIB réel 2)												
Canada	3,7 %	2,2 %	1,5 %	1,1 %	(2,3) %	0,4 %	6,3 %	4,0 %	4,0 %	2,9 %	(2,7) %	0,4 %
États-Unis	2,4 %	2,1 %	0,2 %	1,3 %	(3,3) %	0,6 %	7,1 %	3,2 %	4,8 %	2,4 %	(1,2) %	0,6 %
Écart de sociétés BBB sur dix ans												
Canada	1,9 %	1,9 %	2,4 %	2,2 %	3,7 %	3,9 %	1,4 %	1,8 %	1,8 %	2,0 %	3,6 %	3,9 %
États-Unis	1,8 %	1,9 %	2,2 %	2,2 %	4,2 %	3,9 %	0,9 %	1,3 %	1,2 %	1,6 %	4,2 %	3,9 %
Taux de chômage												
Canada	4,3 %	3,6 %	5,9 %	6,5 %	8,0 %	9,9 %	6,0 %	4,8 %	6,6 %	5,6 %	10,8 %	12,4 %
États-Unis	3,2 %	2,6 %	4,2 %	4,8 %	6,5 %	8,4 %	4,2 %	3,0 %	4,7 %	3,6 %	8,5 %	10,6 %
Indice des prix des habitations 2)												
Canada 3)	(6,7) %	2,1 %	(10,0) %	(1,0) %	(13,6) %	(8,0) %	18,2 %	7,1 %	15,1 %	4,0 %	(6,4) %	(9,5) %
États-Unis 4)	1,6 %	(0,7) %	(0,9) %	(2,6) %	(7,5) %	(8,4) %	14,6 %	5,7 %	12,3 %	3,8 %	(6,1) %	(7,8) %

1) La période de prévision restante est de deux ans.

2) Le produit intérieur brut (PIB) réel et l'indice des prix des habitations sont des moyennes des taux de croissance trimestriels d'un exercice à l'autre.

3) Pour le Canada, nous avons recours à l'indice composé de référence IPP.

4) Pour les États-Unis, nous avons recours à l'indice du prix des maisons Case-Shiller national.

Certains chiffres des périodes précédentes ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction généralement des pertes attendues sur 12 mois pour les prêts productifs (étape 1) et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs qui ont subi une augmentation importante du risque de crédit depuis qu'ils ont été accordés (étape 2). Aux termes de nos scénarios actuels pondérés en fonction de la probabilité, en présumant que l'ensemble de nos prêts productifs relèvent de l'étape 1, nos modèles généreraient une provision liée aux prêts productifs d'environ 1 850 millions de dollars, comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 2 441 millions au 31 octobre 2022 (1 775 millions, comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 2 447 millions au 31 octobre 2021).

Prêts renégociés

Il nous arrive à l'occasion de modifier les modalités contractuelles d'un prêt en raison de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. Nous évaluons si les prêts renégociés se sont dépréciés conformément à nos politiques en vigueur en matière de dépréciation. Lorsque la renégociation se solde par des concessions importantes et que celles-ci sont faites pour des motifs économiques ou juridiques associés aux problèmes financiers de l'emprunteur et dont nous n'aurions pas tenu compte autrement, le prêt est classé dans les prêts douteux. Nous jugeons qu'une ou plusieurs des concessions suivantes sont importantes : 1) une réduction du taux d'intérêt déjà établi; 2) le report de la date ou des dates d'échéance du prêt et l'imputation d'un taux d'intérêt plus faible que le taux du marché en vigueur qui serait exigé pour un nouveau prêt d'une durée similaire; et 3) la radiation du capital ou des intérêts courus.

Les prêts renégociés demeurent dans la catégorie des prêts productifs si les modifications ne sont pas considérées comme étant importantes, ou sont reclassés dans cette catégorie lorsqu'ils ne présentent plus aucune des caractéristiques exigeant leur classement dans les prêts douteux.

La valeur comptable des prêts avec des pertes sur créances attendues pour la durée de vie qui ont été modifiés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 était de 91 millions de dollars (37 millions en 2021). Les prêts modifiés de 16 millions (21 millions en 2021) ont été sortis du bilan au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022. Au 31 octobre 2022, 13 millions (29 millions au 31 octobre 2021) de prêts ayant fait antérieurement l'objet de modifications ont vu leur provision pour pertes changer au cours de l'exercice d'un modèle de pertes sur crédit attendues sur la durée de vie à un modèle sur 12 mois.

Biens saisis

Les biens ou autres actifs que nous obtenons d'emprunteurs en règlement de leurs prêts sont classés comme détenus pour usage propre ou en vue de la vente, selon les intentions de la direction, et comptabilisés initialement à la juste valeur en ce qui concerne les actifs pour usage propre et au plus faible de la valeur comptable ou de la juste valeur moins les coûts de vente des actifs détenus en vue de la vente. Les actifs pour usage propre sont ensuite comptabilisés conformément au classement pertinent des actifs, et les actifs détenus en vue de la vente sont soumis à des tests de dépréciation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, des prêts douteux ont donné lieu à des saisies dans le cadre desquelles nous avons reçu 24 millions de dollars de biens immobiliers que nous avons classés comme détenus en vue de la vente (27 millions en 2021). Au 31 octobre 2022, les biens immobiliers détenus en vue de la vente totalisaient 13 millions (11 millions au 31 octobre 2021). Nous cédon de tels biens lorsque nous le jugeons approprié.

Sûretés

Nous avons recours à des sûretés pour gérer le risque de crédit lié aux titres pris en pension ou empruntés, aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers, et aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. D'autres renseignements sur nos exigences en matière de sûreté sont présentés aux notes 14 et 24 et en caractères de couleur bleue dans le texte de la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 5 : Gestion des risques

Nous avons recours à une méthode globale pour repérer, mesurer, surveiller et contrôler les risques auxquels nous devons faire face à l'échelle de l'organisation. Les principaux risques liés à nos instruments financiers sont le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché et le risque de liquidité et de financement. La pandémie et les turbulences économiques, comme la hausse des taux d'intérêt et l'inflation, ont une incidence sur certains des risques décrits dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion. Lorsque ces risques sont liés aux instruments financiers, ils sont présentés en caractères de couleur bleue, tel qu'il est expliqué aux pages suivantes.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie. Le risque de crédit est lié principalement aux prêts, aux instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote et compensés de manière centralisée et aux autres instruments de crédit. Il s'agit du plus important risque mesurable auquel nous devons faire face.

Nos pratiques de gestion et principales mesures des risques sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion du présent Rapport annuel. D'autres renseignements sur le risque de crédit inhérent aux prêts et aux instruments dérivés sont présentés dans les notes 4 et 8, respectivement.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de fluctuations défavorables de la valeur de nos actifs et de nos passifs à la suite d'une variation de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, et comprend le risque de migration du crédit et de défaut dans notre portefeuille de négociation. Nous sommes exposés au risque de marché en raison de nos activités de négociation et de prise ferme, ainsi que de nos activités bancaires structurelles.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de marché sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Notre politique consiste à nous assurer de toujours disposer d'actifs liquides et d'une capacité de financement suffisants pour faire face à nos engagements financiers, y compris les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts, d'investissements et de nantissements, même en période difficile. La gestion du risque de liquidité et de financement est essentielle pour assurer le maintien de la sécurité et de la solidité de l'organisation et de la confiance des déposants, et la stabilité du bénéficiaire.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de liquidité et de financement sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 6 : Transfert d'actifs financiers

Transfert d'actifs financiers non admissibles à une décomptabilisation

Titrisation de prêts

Nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH. En 2020, nous avons également participé au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés qu'a lancé le gouvernement du Canada en tant que mesure annoncée dans le contexte de la COVID-19. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés, ce qui sert à établir s'ils peuvent être décomptabilisés.

Aux termes de ces programmes, nous avons droit au paiement, au fil du temps, de l'excédent du total des intérêts et des frais perçus auprès des clients relativement aux prêts hypothécaires vendus, sur le rendement versé aux investisseurs, moins les pertes sur créances et les autres coûts. Par ailleurs, nous agissons à titre de contrepartie eu égard aux swaps de taux d'intérêt en vertu desquels nous acquittons les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous recevons des intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents qui sont convertis en titres adossés à des créances hypothécaires conformément au Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH puis vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation. Comme nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement par anticipation, de taux d'intérêt et de crédit associés aux prêts hypothécaires titrisés, nous ne pouvons les décomptabiliser. Nous continuons d'inscrire les prêts hypothécaires dans notre bilan consolidé et le produit en trésorerie en découlant est comptabilisé comme un financement garanti dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées au bilan consolidé. Les intérêts et les frais perçus, déduction faite du rendement versé aux investisseurs, sont pris en compte dans les revenus nets d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la durée de la titrisation. Les pertes sur créances associées aux prêts hypothécaires sont constatées dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, nous avons vendu pour 5 495 millions de dollars de prêts hypothécaires à ces programmes (7 614 millions en 2021).

Titres mis en pension ou prêtés

Les titres mis en pension ou prêtés représentent des opérations de financement à court terme dans le cadre desquelles nous vendons des titres que nous possédons et prenons simultanément l'engagement de les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux titres, et c'est pourquoi nous continuons à les comptabiliser dans notre bilan consolidé. L'obligation de racheter ces titres est comptabilisée en tant que transactions d'emprunt garanti au montant exigible. La valeur comptable de ces titres correspond approximativement à la valeur comptable des passifs connexes du fait que ces titres sont à court terme. Au 31 octobre 2022, la valeur comptable des titres mis en pension et prêtés s'établissait à 13 473 millions de dollars et à 90 490 millions, respectivement (9 662 millions et à 87 894 millions, respectivement au 31 octobre 2021). Les charges d'intérêts relatives à un tel engagement sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes :

(en millions de dollars canadiens)	2022		2021	
	Valeur comptable 1)	Juste valeur	Valeur comptable 1)	Juste valeur
Actifs				
Titres de négociation 2)	1 062	-	997	-
Prêts hypothécaires à l'habitation	7 503	-	7 847	-
Autres actifs connexes 3)	10 012	-	10 009	-
Total	18 577	17 764	18 853	18 859
Passifs connexes 4)	17 471	16 846	18 208	18 323

- 1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision, le cas échéant.
- 2) Les titres de négociation représentent des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des entités mises sur pied par des tiers dans le cas où nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.
- 3) Les autres actifs connexes représentent des paiements reçus sur des prêts hypothécaires cédés en garantie dans le cadre de programmes de titrisation et qui n'ont pas encore été portés en réduction des passifs connexes. Les paiements reçus sont détenus sous forme d'instruments admissibles au nom des investisseurs des entités de titrisation jusqu'au moment où les paiements en capital sur les passifs connexes deviennent exigibles. Aux fins de la comparaison de tous les actifs éayant ces passifs connexes, le montant en cause a, dans le tableau ci-dessus, été ajouté à la valeur comptable des actifs titrisés.
- 4) Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées et dans les titres mis en pension ou prêtés dans notre bilan consolidé.

Maintien de notre engagement dans les actifs financiers transférés admissibles à une décomptabilisation

Nous conservons les droits de gestion de prêts hypothécaires, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires acquis ou montés aux États-Unis, lesquels sont vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, nous avons vendu et décomptabilisé pour 556 millions de dollars de ces prêts (631 millions en 2021) et avons comptabilisé un profit de 17 millions (32 millions en 2021) dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2022, la valeur comptable des droits de gestion de prêts hypothécaires se chiffrait à 39 millions (29 millions au 31 octobre 2021) et la juste valeur était de 54 millions (28 millions au 31 octobre 2021).

Nous conservons les droits résiduels, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux acquis ou montés aux États-Unis, lesquels sont vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, nous avons vendu et décomptabilisé pour 4 014 millions de dollars de ces prêts (1 252 millions en 2021) et avons comptabilisé un profit de 7 millions (3 millions en 2021). La valeur comptable des droits résiduels classés comme des titres de créance au coût amorti et des prêts au coût amorti se chiffrait à 8 millions et à 37 millions, respectivement au 31 octobre 2022 (valeur comptable de 7 millions et de 7 millions au 31 octobre 2021). La juste valeur était équivalente à la valeur comptable à ces dates.

Nous détenons également des titres garantis par des créances hypothécaires d'agences américaines émis par des entités mises sur pied par des tiers; nous pouvons titriser encore ces titres en les réorganisant en de nouveaux titres garantis par des créances hypothécaires avant qu'ils ne soient vendus à des tiers investisseurs. Dans le cas où nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons d'inscrire ces titres garantis par des créances hypothécaires et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti dans notre bilan consolidé. Au cours de l'exercice, nous avons vendu des titres garantis par des créances hypothécaires pouvant être décomptabilisés lorsque les droits conservés représentent le maintien de notre engagement et qu'ils sont gérés dans le cadre de portefeuilles plus importants qui sont détenus à des fins de négociation, de liquidités ou de couverture. Lorsque nous avons vendu ces titres garantis par des créances hypothécaires, les profits et les pertes connexes sont constatés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2022, la juste valeur de nos droits conservés dans ces titres garantis par des créances hypothécaires se chiffrait à 10 millions de dollars, classés dans les titres de négociation à notre bilan consolidé (3 millions au 31 octobre 2021). Il y a lieu de se reporter à la note 3 pour de plus amples renseignements.

Actifs financiers transférés admissibles à une décomptabilisation

Le gouvernement du Canada a lancé le programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes en 2020 en tant que mesure annoncée dans le contexte de la COVID-19 dans le cadre duquel nous avons accordé des prêts qui ont été financés par le gouvernement jusqu'à ce que les demandes aux termes du programme cessent d'être acceptées le 30 juin 2021. Nous avons déterminé que ces prêts peuvent être décomptabilisés, étant donné que la quasi-totalité des risques et des avantages sont transférés, et c'est pourquoi nous ne comptabilisons pas ces prêts dans notre bilan consolidé.

Note 7 : Entités structurées

Dans le cadre normal des activités, nous concluons certaines transactions qui mettent en jeu l'établissement d'entités structurées dans le but de faciliter ou de réaliser des transactions pour le compte de clients et afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. Nous sommes tenus de consolider une entité structurée si nous la contrôlons, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements que nous en tirons.

Pour établir si nous contrôlons ou non une entité structurée, nous examinons l'accord en entier afin de définir l'objet et la conception de cette entité structurée, la nature des droits détenus par voie d'ententes contractuelles et le fait que nous agissons pour notre propre compte ou en tant que mandataire.

Nous procédons à une réévaluation de la consolidation si des faits et circonstances indiquent que des changements sont survenus dans l'un ou plusieurs des éléments de contrôle de l'entité structurée. Dans le cas où une telle réévaluation se solde par une perte de contrôle, nous décomptabilisons les actifs connexes (y compris l'écart d'acquisition), les passifs et la participation ne donnant pas le contrôle à leur valeur comptable et comptabiliserons toute contrepartie reçue ou tout droit conservé à la juste valeur, tout écart étant constaté en tant que profit ou perte à notre état consolidé des résultats. On trouvera à la note 1 des renseignements concernant notre mode de consolidation.

Entités structurées consolidées

Entités de titrisation de la Banque

Nous utilisons des entités de titrisation pour titriser nos prêts sur cartes de crédit canadiens, nos marges de crédit immobilières canadiennes, nos prêts automobiles canadiens et nos prêts visant du matériel américains afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener et les types d'actifs qu'elles peuvent détenir, et leur pouvoir décisionnel est limité. Ces entités émettent des titres à terme adossés à des actifs pour financer leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes émanant des entités de titrisation de la Banque :

(en millions de dollars canadiens)	2022		2021	
	Valeur comptable 1)	Juste valeur	Valeur comptable 1)	Juste valeur
Actifs				
Créances de cartes de crédit	8 223	8 223	7 106	7 106
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers 2)	4 769	4 738	5 228	5 238
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	125	124	250	253
Total	13 117	13 085	12 584	12 597
Passifs connexes 3)	9 274	9 072	7 278	7 341

1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

2) Comprennent les marges de crédit immobilières et les prêts automobiles.

3) Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Entités de capital et de financement

Nous soutenons une fiducie en lien avec l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, à 4,3 %, pour un montant de 1 250 millions de dollars, de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2, à 5,625 %, pour un montant de 750 millions et de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3, à 7,325 %, pour un montant de 1 000 millions; la fiducie détient les actions privilégiées de catégorie B, série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) pour un montant de 1 250 millions, les actions privilégiées de catégorie B, série 49, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 750 millions ainsi que les actions privilégiées de catégorie B, série 51, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 1 000 millions émises par BMO concurrentiellement avec les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2 et de série 3, respectivement. Nous avons établi que nous contrôlions cette entité que nous avons consolidée puisque nous sommes exposés à ses rendements variables et que nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires à l'égard de ses activités. Il y a lieu de se reporter à la note 16 pour de plus amples informations.

Nous détenons une entité de financement, formée en vertu du Programme d'obligations sécurisées, qui a été établie pour garantir les paiements dus aux détenteurs d'obligations que nous avons émises. Nous vendons des actifs à cette entité de financement en échange d'un prêt intersociétés. Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour de plus amples informations sur notre passif-dépôts afférent aux obligations sécurisées.

Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer le risque de crédit que posent certains actifs sous forme de prêts. Nous achetons auprès de ces entités une protection de crédit contre des événements de crédit admissibles. À leur tour, les entités garantissent leur obligation en émettant des billets liés à une garantie. Les actifs sous forme de prêts ne sont pas vendus ni attribués à ces entités et demeurent inscrits à notre bilan consolidé. Au cours de l'exercice 2021, nous avons remboursé la totalité des billets liés à une garantie émis par ces entités.

Dans le cas des entités qui nous achètent des actifs ou qui sont mises sur pied en vue de transférer notre risque de crédit, nous avons établi que, d'après les droits stipulés dans les accords ou du fait de notre participation, nous sommes grandement exposés aux rendements variables de ces entités et que nous les contrôlons. C'est pourquoi nous les consolidons. Les notes 13 et 24 renferment plus de renseignements sur les billets émis par ces entités et les actifs qui leur sont vendus.

Autres

Nous avons d'autres entités structurées consolidées, créées pour satisfaire aux besoins de la Banque et des clients. Mis à part l'exposition résultant de notre engagement à titre de promoteur, la Banque ne dispose pas d'autres accords contractuels ou non contractuels visant à fournir un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

Entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les montants liés à nos participations dans des entités structurées non consolidées :

(en millions de dollars canadiens)	2022			2021		
	Entités de titrisation des clients 1)	Entités de capital	Autres entités de titrisation	Entités de titrisation des clients 1)	Entités de capital	Autres entités de titrisation
Participations inscrites dans notre bilan consolidé						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68	3 483	-	63	1 210	-
Titres de négociation	573	-	1 795	24	-	58
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	119	-	-	218	-	-
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 079	-	-	464	-	-
Titres au coût amorti	-	-	-	-	-	93
Instruments dérivés	-	-	-	2	-	-
Titres divers	11	-	80	5	-	-
Total	1 850	3 483	1 875	776	1 210	151
Passifs financiers						
Dépôts	68	3 483	-	63	1 210	-
Instruments dérivés	17	-	-	-	-	-
Divers	-	48	-	-	22	-
Total	85	3 531	-	63	1 232	-
Exposition maximale aux pertes 2)	20 141	1	1 875	14 208	-	151
Total des actifs des entités	12 364	3 531	11 845	8 116	1 234	5 686

1) Les titres détenus qui sont émis par nos entités de titrisation canadiennes et américaines des clients sont constitués de papier commercial adossé à des actifs et sont classés dans les titres de négociation, les titres à la juste valeur par le biais du résultat net ou les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

2) L'exposition maximale aux pertes représente les titres détenus, les facilités de trésorerie inutilisées, tout montant engagé non provisionné restant auprès de l'entité financée par BMO, les actifs dérivés et les autres actifs.

Entités de titrisation des clients

Nous soutenons des entités de titrisation des clients (aussi appelées conduits multicédants soutenus par des banques) qui fournissent à nos clients d'autres sources de financement par la titrisation de leurs actifs. Ces entités donnent à nos clients accès à du financement que ce soit auprès de BMO ou sur les marchés du PCAA en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés; l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs ou de BMO afin de financer les achats. Le vendeur des actifs demeure responsable de la gestion des actifs cédés, et il est le premier à assumer les pertes réalisées sur ces actifs, le cas échéant. Nous ne sommes pas responsables de la gestion ni de l'absorption des premières pertes et aucun des vendeurs n'est associé à la Banque. Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Nous avons déterminé que nous ne les contrôlons pas, soit parce que nous ne gérons pas leurs actifs, ce qui est leur principale activité, soit parce que nous ne sommes pas exposés à des rendements variables.

Nous fournissons des facilités de trésorerie aux entités financées sur le marché, ce qui peut exiger que nous leur fournissions du financement supplémentaire si certains événements surviennent. Le total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités et de tout montant non utilisé de l'entité financée par BMO s'établissait à 7 114 millions de dollars au 31 octobre 2022 (5 400 millions au 31 octobre 2021). Ce montant comprend une partie des engagements décrits à la note 24.

Avec prise d'effet le 31 octobre 2021, notre relation avec Fairway Financial Company LLC (une entité de titrisation américaine des clients) a changé (nous n'agissons désormais plus pour notre propre compte, mais plutôt en tant que mandataire), comme le reflète le changement dans notre exposition à des rendements variables. Nous avons établi qu'à compter de cette date, nous ne contrôlons plus cette entité et nous avons donc déconsolidé notre investissement. Aucun gain ni aucune perte n'a été constaté dans notre état consolidé des résultats en raison de la déconsolidation de cette entité.

Nous offrons toujours à cette entité des facilités de trésorerie, ce qui peut exiger que nous lui fournissions du financement supplémentaire advenant certains événements. Le montant total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités était de 11 245 millions de dollars au 31 octobre 2022 (8 095 millions au 31 octobre 2021).

Notre participation dans cette entité au 31 octobre 2022 et 2021 est comprise dans le tableau Entités structurées non consolidées ci-dessus.

Entités de capital

Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer notre risque de crédit aux porteurs de titres des entités. Nous ne sommes alors pas exposés à des risques de défaut ou de crédit significatifs. Le reste de notre exposition à leurs rendements variables est moindre que celle des porteurs de billets de ces entités qui, eux, sont exposés à nos risques de défaut et de crédit. Nous ne sommes pas tenus de consolider ces entités.

Autres entités de titrisation

Les autres entités de titrisation ont des avoirs dans des titrisations adossées à des actifs. Où nous agissons en tant que promoteur d'entités structurées qui titrisent des titres adossés à des créances hypothécaires en titres garantis par des créances hypothécaires, nous pouvons détenir des droits en raison de nos titres garantis par des créances hypothécaires détenus sans les consolider puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes. Ces activités visent les titres d'agences parrainées par le gouvernement, dont les émissions des agences parrainées par le gouvernement des États-Unis. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une entité structurée, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'entité, de même que notre engagement initial et le maintien de ce dernier. Après la titrisation, nous vendons les titres garantis par des créances hypothécaires à des tiers. Notre exposition maximale liée aux pertes se limite à nos placements dans ces entités figurant au bilan, lesquels sont inclus dans le tableau Entités structurées non consolidées ci-dessus.

Dans le cas où des titres adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers, nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés et le produit en trésorerie connexe est comptabilisé en tant que financement garanti à notre bilan consolidé dans les autres passifs au poste passifs liés à la titrisation et aux entités structurées. Au 31 octobre 2022, la juste valeur de ces actifs transférés totalisait 1 385 millions de dollars (53 millions au 31 octobre 2021) et un montant de 323 millions (néant au 31 octobre 2021) était également pris en compte à la juste valeur dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées.

Dans le cas où des instruments adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers et peuvent être décomptabilisés, nous constatons les profits et les pertes connexes dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Nous pouvons également conserver des droits dans les titres garantis par des créances hypothécaires vendus, ce qui représente le maintien de notre engagement. Au 31 octobre 2022, nous détenions pour 410 millions de dollars de droits conservés (5 millions au 31 octobre 2021) inscrits à la juste valeur à notre bilan consolidé dans les valeurs mobilières au poste titres de négociation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, nous avons vendu, à ces entités de titrisation soutenues par BMO, pour 8 342 millions de dollars de titres adossés à des créances hypothécaires (2 549 millions en 2021) et nous avons procédé au dessaisissement de tous les droits dans les titres adossés à des créances hypothécaires titrisées; les profits et les pertes sont constatés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts.

Nous conservons les droits résiduels à l'égard de certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux acquis ou montés aux États-Unis, lesquels sont par la suite vendus et décomptabilisés au moyen d'entités structurées soutenues par la Banque qui titrisent ces prêts en titres adossés à des créances hypothécaires. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, nous avons vendu et décomptabilisé pour 2 142 millions de dollars de ces prêts (411 millions en 2021) et avons comptabilisé un profit de 3 millions au moment du transfert (néant en 2021). La valeur comptable de nos droits conservés classés comme des prêts au coût amorti se chiffrait à 80 millions au 31 octobre 2022 (valeur comptable de néant au 31 octobre 2021). La juste valeur était équivalente à la valeur comptable à ces dates.

Fonds gérés par BMO

Nous constituons divers fonds que nous gérons également. Nous évaluons si nous contrôlons ou non un fonds donné en nous appuyant sur les intérêts économiques que nous y détenons, ce qui inclut nos placements dans celui-ci et nos frais de gestion gagnés sur les fonds, et aussi en fonction de tout droit qu'auraient les investisseurs de nous démettre de nos fonctions de gestionnaire de placements. Nous ne consolidons que les fonds que nous contrôlons. Notre participation dans les fonds que nous gérons, mais ne consolidons pas, totalisait 948 millions de dollars au 31 octobre 2022 (1 345 millions au 31 octobre 2021), dont 185 millions de titres à la juste valeur par le biais du résultat net et 763 millions de titres détenus à des fins de transaction au 31 octobre 2022 (321 millions et 1 024 millions, respectivement, au 31 octobre 2021) lesquels sont pris en compte dans notre bilan consolidé.

Autres entités structurées

Nous achetons et détenons des participations dans une variété d'entités structurées tierces, notamment des fonds négociés en bourse, des fonds d'investissement, des sociétés en commandite, des fiducies d'investissement et des entités parrainées par un gouvernement émettant des titres adossés à des actifs qui sont comptabilisés dans les valeurs mobilières dans notre bilan consolidé. Il est jugé que nous avons une participation dans ces entités en raison de nos avoirs et du fait que nous pouvons agir à titre de contrepartie eu égard à certains contrats dérivés. Nous n'agissons ni comme le gestionnaire de placements ni comme le promoteur de ces entités. De façon générale, nous sommes un investisseur passif, nous ne détenons pas les principaux pouvoirs de décision à l'égard de ces entités. Notre exposition maximale aux pertes liées à nos investissements se limite à la valeur comptable de nos investissements dans ces entités et à tout engagement non utilisé que nous avons fourni.

Entités structurées dont nous sommes le promoteur

Il peut être présumé que nous sommes le promoteur d'une entité structurée si nous participons à sa conception, à sa constitution juridique ou à sa commercialisation et si, de manière raisonnable, des intervenants du marché nous associaient à cette entité. Les participations dans des entités de titrisation dont nous sommes le promoteur sont présentées dans le tableau des participations dans des entités structurées non consolidées ci-dessus.

Soutien financier fourni aux entités structurées

Au cours des exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021, nous n'avons fourni aucun soutien financier ou autre que financier à des entités structurées consolidées et non consolidées lorsque nous n'étions tenus, par contrat, de le faire. En outre, nous n'avons pas l'intention de fournir un tel soutien dans l'avenir.

Note 8 : Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des cours de change ou d'autres prix ou indices du marché des capitaux ou des produits de base.

Les instruments dérivés sont des contrats qui se négocient sur les marchés réglementés ou sur les marchés hors cote. Nous utilisons ces instruments à des fins de négociation ainsi que pour gérer nos risques, principalement ceux liés aux fluctuations des cours de change et d'intérêt, dans le cadre de notre programme de gestion des actifs et des passifs.

Types d'instruments dérivés

Swaps

Le swap est un contrat entre deux parties visant l'échange d'une série de flux de trésorerie. Les divers contrats de swaps que nous concluons sont les suivants :

- Swap de taux d'intérêt – les contreparties s'échangent habituellement des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.
- Swap de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de taux d'intérêt et de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de produits de base – les contreparties s'échangent généralement des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit de base.
- Swap d'actions – les contreparties s'échangent le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.
- Swap sur défaillance – une contrepartie verse des frais à l'autre contrepartie pour que cette dernière accepte de faire un paiement si un incident de crédit survient, comme une faillite ou un défaut de paiement.
- Swap sur rendement total – une contrepartie accepte de payer à l'autre contrepartie ou de recevoir d'elle des sommes en trésorerie dont le montant est fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de sommes dont le montant est fonction des taux de financement en vigueur sur le marché.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat à terme standardisé sont des ententes contractuelles portant sur la vente ou l'achat d'un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à un prix et à une date prédéterminés.

Le contrat à terme de gré à gré est un contrat sur mesure négocié sur les marchés hors cote. Le contrat à terme standardisé se négocie selon des montants préétablis sur des marchés boursiers réglementés et fait l'objet d'une marge de sécurité calculée quotidiennement.

Options

L'option est un contrat donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à une date prédéterminée ou à n'importe quel moment dans une période préétablie.

Dans le cas d'une option que nous vendons, l'acheteur nous verse une prime parce que nous acceptons un risque de marché.

Dans le cas d'une option que nous achetons, nous versons une prime pour le droit de l'exercer. Comme nous ne sommes pas tenus d'exercer l'option, le principal risque auquel nous sommes exposés est le risque de crédit dans l'éventualité où le vendeur, aux termes d'un contrat négocié sur les marchés hors cote, ne s'acquitterait pas de ses obligations contractuelles.

Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes de taux et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur. Il s'agit de contrats en vertu desquels le vendeur s'engage à verser à l'acheteur, selon un montant nominal de référence donné, la différence entre le taux du marché et le taux stipulé au contrat. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Une swaption est une option qui accorde à son détenteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap sous-jacent.

Une option à terme est un contrat d'option dont l'instrument sous-jacent est un contrat à terme standardisé unique.

Les principaux risques liés à ces instruments dérivés proviennent de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, de la qualité du crédit et de la valeur des instruments financiers ou des prix des produits de base sous-jacents, selon le cas, ainsi que de l'incapacité éventuelle des contreparties à respecter les modalités des contrats.

Instruments dérivés incorporés

À l'occasion, nous achetons ou émettons des instruments financiers qui contiennent des instruments dérivés incorporés. L'instrument dérivé incorporé dans un passif financier est séparé du contrat hôte et comptabilisé à la juste valeur si ses caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte, si ses modalités sont les mêmes que celles d'un instrument dérivé autonome et si le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur. Si nous ne pouvons pas déterminer et évaluer de manière fiable l'instrument dérivé incorporé, le contrat est comptabilisé dans sa totalité à la juste valeur, les variations de celle-ci étant portées à notre état consolidé des résultats. Les instruments dérivés incorporés dans certains de nos dépôts sous forme de CPG sont comptabilisés séparément de l'instrument hôte et présentés dans les dépôts à notre bilan consolidé.

Dispositions conditionnelles

Certains instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote renferment des dispositions qui établissent un lien entre le montant de la garantie que nous sommes tenus de fournir ou de payer relativement à nos cotes de crédit (déterminées par les grandes agences de notation). Si nos cotes de crédit devaient être abaissées, certaines contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger la constitution immédiate et continue d'une garantie sur les instruments dérivés en position de passif ou un paiement immédiat. Le montant total de la juste valeur de tous les instruments dérivés qui devaient faire l'objet d'une garantie et qui étaient en position de passif au 31 octobre 2022 était de 12 413 millions de dollars (4 537 millions au 31 octobre 2021), montant à l'égard duquel nous avons fourni des garanties de 10 464 millions (3 921 millions au 31 octobre 2021).

Risques couverts

Risque de taux d'intérêt

Nous gérons le risque de taux d'intérêt au moyen de contrats à terme sur taux d'intérêt, de swaps de taux d'intérêt et d'options, qui sont liés, tout en l'ajustant, à la sensibilité aux taux d'intérêt d'un actif ou d'un passif spécifique, d'une transaction spécifique prévue, d'un engagement ferme spécifique, ou d'un groupe spécifique de transactions ayant les mêmes caractéristiques de risque.

Risque de change

Nous gérons le risque de change au moyen de contrats à terme sur devises, d'options sur devises, de swaps de devises, de transactions de change au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de dépôts libellés en devises.

Risque lié aux cours des actions

Nous gérons le risque lié aux cours des actions au moyen de swaps sur rendement total.

Instruments dérivés de négociation

Les instruments dérivés de négociation incluent des instruments conclus avec des clients afin d'aider ces derniers à gérer leur risque, des activités de tenue de marché pour appuyer la demande de dérivés provenant de clients, des instruments contractés de façon limitée afin de nous permettre de générer des revenus de négociation à partir de nos principales positions et certains instruments dérivés que nous avons conclus dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture (couvertures économiques).

Nous procédons au montage et à la commercialisation de produits dérivés pour permettre aux clients de transférer, de modifier ou de réduire l'exposition aux risques existante ou prévue.

Les principales activités de négociation comprennent la tenue de marché et le positionnement. La tenue de marché consiste à offrir des cours acheteur et vendeur à d'autres participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et des volumes. Le positionnement consiste à gérer des positions exposées au risque du marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices.

Nous pouvons aussi utiliser des contrats de change à terme ou des options pour couvrir, d'un point de vue économique, une partie de notre résultat en dollars américains, afin de réduire au minimum les fluctuations de notre bénéfice net consolidé causées par la conversion de notre résultat réalisé en dollars américains. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont portées aux revenus autres que d'intérêts, au poste revenus de négociation à notre état consolidé des résultats. Nous avons conclu des couvertures économiques en lien avec l'annonce de la signature d'une entente définitive avec BNP Paribas visant l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Les instruments dérivés de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et pertes, réalisés ou latents, sont généralement portés aux revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les profits et les pertes latents sur instruments dérivés utilisés pour couvrir certaines expositions, d'un point de vue économique, peuvent être comptabilisés dans l'état des résultats au même poste que les profits et les pertes latents dérivés de ces expositions. Les profits latents sur instruments dérivés de négociation sont inscrits à notre bilan consolidé au poste instruments dérivés des actifs, et les pertes latentes le sont au poste instruments dérivés des passifs.

Juste valeur des instruments dérivés de négociation et de couverture

La juste valeur représente des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer au cours de périodes ultérieures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. Des détails sur l'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés figurent à la note 17.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de nos instruments dérivés :

(en millions de dollars canadiens)	2022			2021		
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps 1)	7 176	(4 249)	2 927	6 132	(4 323)	1 809
Contrats de garantie de taux d'intérêt	437	(120)	317	42	(105)	(63)
Options achetées	3 157	-	3 157	641	-	641
Options vendues	-	(2 391)	(2 391)	-	(520)	(520)
Contrats à terme standardisés	16	(27)	(11)	-	(3)	(3)
Contrats de change 2)						
Swaps de devises	1 688	(2 096)	(408)	1 438	(1 207)	231
Swaps de taux d'intérêt et de devises	10 722	(11 254)	(532)	8 595	(5 827)	2 768
Contrats de change à terme	8 387	(7 267)	1 120	3 505	(3 925)	(420)
Options achetées	1 096	-	1 096	381	-	381
Options vendues	-	(1 151)	(1 151)	-	(384)	(384)
Contrats sur produits de base						
Swaps	4 198	(1 725)	2 473	5 916	(1 256)	4 660
Options achetées	1 851	-	1 851	1 383	-	1 383
Options vendues	-	(1 627)	(1 627)	-	(815)	(815)
Contrats à terme standardisés	275	(237)	38	319	(120)	199
Contrats sur titres de participation						
Contrats de crédit	6 473	(14 584)	(8 111)	5 998	(9 383)	(3 385)
Achetés	27	(3)	24	-	(3)	(3)
Vendus	34	(72)	(38)	-	(4)	(4)
Juste valeur totale - instruments dérivés de négociation	45 537	(46 803)	(1 266)	34 350	(27 875)	6 475
Couverture						
Contrats de taux d'intérêt 3)						
Couvertures de flux de trésorerie - swaps	41	(6 824)	(6 783)	354	(1 166)	(812)
Couvertures de juste valeur - swaps	1 935	(2 987)	(1 052)	903	(662)	241
Total des swaps	1 976	(9 811)	(7 835)	1 257	(1 828)	(571)
Contrats de change 4)						
Couvertures de flux de trésorerie 1)	629	(3 342)	(2 713)	1 020	(1 112)	(92)
Couvertures d'investissement net	-	-	-	46	-	46
Total des contrats de change	629	(3 342)	(2 713)	1 066	(1 112)	(46)
Contrats sur titres de participation						
Couvertures de flux de trésorerie	18	-	18	40	-	40
Total des contrats sur titres de participation	18	-	18	40	-	40
Juste valeur totale - instruments dérivés de couverture 5)	2 623	(13 153)	(10 530)	2 363	(2 940)	(577)
Juste valeur totale - instruments dérivés de négociation et de couverture	48 160	(59 956)	(11 796)	36 713	(30 815)	5 898
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	(31 878)	31 878	-	(20 952)	20 952	-
Total	16 282	(28 078)	(11 796)	15 761	(9 863)	5 898

1) Comprend les dérivés conclus relativement à notre entente annoncée visant à acquérir Bank of the West et ses filiales. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

2) Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

3) Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à néant au 31 octobre 2022 (aucun contrat à terme d'obligations détenu au 31 octobre 2021).

4) Comprend la juste valeur des swaps de devises dollar américain-euro dans des couvertures de la juste valeur arrondie à néant au 31 octobre 2022 (aucun swap de devises dollar américain-euro détenu au 31 octobre 2021).

5) La juste valeur des instruments dérivés de couverture compense totalement ou partiellement les variations de la juste valeur des instruments financiers connexes inscrits au bilan.

Les actifs sont présentés après déduction des passifs envers les clients lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants et que nous avons l'intention de régler les contrats à leur solde net.

Montants nominaux de référence des instruments dérivés de négociation

Les montants nominaux de référence de nos instruments dérivés représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2022			2021		
	Négoiés en bourse	Hors cote	Total	Négoiés en bourse	Hors cote	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps 1)	-	5 683 145	5 683 145	-	3 976 428	3 976 428
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	22 397	22 397	-	147 657	147 657
Options achetées	23 854	98 113	121 967	10 611	69 491	80 102
Options vendues	11 073	87 941	99 014	3 621	68 155	71 776
Contrats à terme standardisés	401 965	-	401 965	232 972	-	232 972
Total des contrats de taux d'intérêt	436 892	5 891 596	6 328 488	247 204	4 261 731	4 508 935
Contrats de change 2)						
Swaps de devises	-	53 837	53 837	-	45 482	45 482
Swaps de taux d'intérêt et de devises	-	578 685	578 685	-	506 791	506 791
Contrats de change à terme	-	481 773	481 773	-	489 081	489 081
Options achetées	1 127	72 733	73 860	1 762	54 145	55 907
Options vendues	5 421	74 041	79 462	4 735	54 147	58 882
Contrats à terme standardisés	1 032	-	1 032	222	-	222
Total des contrats de change	7 580	1 261 069	1 268 649	6 719	1 149 646	1 156 365
Contrats sur produits de base						
Swaps	-	24 525	24 525	-	28 892	28 892
Options achetées	34 177	5 686	39 863	10 020	4 526	14 546
Options vendues	34 245	5 011	39 256	11 000	3 132	14 132
Contrats à terme standardisés	44 836	-	44 836	39 448	-	39 448
Total des contrats sur produits de base	113 258	35 222	148 480	60 468	36 550	97 018
Contrats sur titres de participation	162 102	104 825	266 927	106 302	98 962	205 264
Contrats de crédit						
Achetés	-	16 771	16 771	-	12 358	12 358
Vendus	-	11 099	11 099	-	5 158	5 158
Total	719 832	7 320 582	8 040 414	420 693	5 564 405	5 985 098

1) Comprend les dérivés conclus relativement à notre entente annoncée visant à acquérir Bank of the West et ses filiales. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

2) Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Le tableau exclut les engagements de dérivés au titre d'engagements de prêts d'un montant nominal de référence de 4 183 millions de dollars (5 613 millions au 31 octobre 2021).

Instruments dérivés utilisés dans la comptabilité de couverture

La Banque applique les exigences de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation évaluation*, à des fins de comptabilité de couverture. Conformément à notre stratégie de gestion des risques, nous concluons divers contrats sur instruments dérivés pour couvrir notre exposition aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions. Nous avons également recours à des dépôts, à des swaps de devises, à des contrats de change à terme et à des options pour couvrir notre exposition au risque de change lié à notre investissement net dans des établissements à l'étranger.

Lorsque l'élément couvert est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, le dérivé connexe est contrebalancé naturellement dans l'état des résultats. Toutefois, dans le cas où nous gérons les risques encourus liés aux instruments qui sont comptabilisés au coût amorti, y compris les prêts et dépôts ou les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, nous recourons à la comptabilité de couverture afin d'éliminer la non-concordance entre l'élément couvert et le dérivé à la valeur de marché.

Dans la mesure où ces instruments dérivés utilisés pour gérer les risques comblent les exigences concernant la comptabilité de couverture, nous les désignons comme relations de couverture. Nos stratégies de gestion du risque structurel de marché, y compris notre façon de gérer les risques de taux d'intérêt et de change, sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation) du Rapport de gestion du présent Rapport annuel. De plus, notre exposition au risque de change est présentée dans la section Risque de change lié aux activités autres que de négociation du Rapport de gestion. Notre exposition au risque lié aux cours des actions et la façon dont nous gérons ce risque sont présentées à la section Autres régimes de rémunération fondée sur des actions, régimes d'intéressement à moyen terme, de la note 20.

L'emploi d'instruments dérivés pour couvrir les expositions aux variations des taux d'intérêt et de change et des cours des actions nous expose en plus au risque de crédit de la contrepartie au dérivé. Nous atténuons le risque de crédit en concluant des transactions avec des contreparties de premier ordre, qui sont tenues de donner une garantie, en concluant des conventions-cadres de compensation ou en effectuant des règlements par l'entremise de contreparties compensées de manière centralisée.

Pour être considérée comme un instrument de couverture aux fins de la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée comme telle et dûment documentée lors de sa mise en place. Les documents doivent faire état de l'objectif et de la stratégie de gestion du risque propre à la couverture, en précisant l'actif, le passif ou les flux de trésorerie ainsi couverts, ainsi que la manière dont l'efficacité doit être évaluée. Les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé doivent être très efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou celles du montant des flux de trésorerie futurs de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de ces instruments de couverture à la mise en place de la relation de couverture et régulièrement par la suite, de manière rétrospective et prospective, en utilisant principalement une analyse quantitative de régression statistique. Nous estimons qu'une relation de couverture est très efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables faisant l'objet de l'analyse de régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. La méthode diffère dans le cas de notre couverture d'investissement net, laquelle est présentée dans la section Couvertures d'investissement net ci-après.

Toute inefficacité de la relation de couverture est constatée lorsqu'elle se produit dans les revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Aux termes de la phase 1 des modifications de l'IASB de l'IAS 39 et de l'IFRS 7, certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture ont été modifiées et prévoient une mesure d'allègement à l'incertitude entourant la réforme des TIO dans la période précédant le remplacement des TIO. Ces modifications nous permettent de supposer que le taux de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'élément couvert et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture ne sont pas modifiés à la suite de la réforme des TIO, ce qui nous permet toujours d'appliquer la comptabilité de couverture. Les modifications prévoient également une exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne satisfait pas aux exigences d'efficacité du seul fait de la réforme des TIO. Nous continuons d'appliquer ces modifications en date du 31 octobre 2022; toutefois, l'application de ces modifications prendra fin au moment de la cessation de la relation de couverture touchée ou lorsque qu'il ne subsistera plus d'incertitude entourant la réforme des TIO au sujet de l'échéance ou du montant des flux de trésorerie fondés sur les TIO, selon la première occurrence.

Le tableau qui suit présente le montant nominal de référence et les taux moyens des instruments dérivés et la valeur comptable des dépôts désignés comme instruments de couverture, en fonction du terme à courir, du type de couverture et du type de risque, selon le cas.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Terme à courir					2022	2021
		Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt								
Montant nominal de référence 1)		54 197	29 562	41 475	41 028	1 683	167 945	94 152
Taux d'intérêt fixe moyen		3,87 %	3,37 %	2,30 %	2,56 %	2,42 %	3,06 %	1,06 %
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré 2)								
Paire dollar canadien-dollar américain 3)								
	Montant nominal de référence	33 018	12 436	9 943	6 979	327	62 703	38 292
	Taux d'intérêt fixe moyen	0,60 %	2,10 %	2,45 %	1,58 %	3,42 %	1,31 %	1,91 %
	Cours de change moyen : dollar canadien-dollar américain	1,3329	1,3076	1,2757	1,3407	1,3076	1,3196	1,3137
Paire dollar canadien-euro								
	Montant nominal de référence	6 710	1 924	8 756	1 839	200	19 429	14 517
	Taux d'intérêt fixe moyen	1,76 %	2,41 %	3,12 %	1,89 %	2,97 %	2,47 %	2,10 %
	Cours de change moyen : dollar canadien-euro	1,4919	1,5395	1,3904	1,4711	1,4870	1,4489	1,5078
Autres paires de devises 4)								
	Montant nominal de référence 5)	1 801	2 077	3 621	143	76	7 718	10 055
	Taux d'intérêt fixe moyen	3,15 %	2,35 %	1,96 %	4,33 %	5,24 %	2,42 %	2,39 %
	Cours de change moyen : dollar canadien-devise autre que le dollar américain et l'euro	1,0536	1,2744	1,6947	0,1500	0,9038	1,3956	1,4606
Risque lié aux cours des actions – swaps sur rendement total 6)								
Montant nominal de référence		-	455	-	-	-	455	515
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt								
Montant nominal de référence 7)		31 073	31 604	24 011	14 692	2 291	103 671	80 711
Taux d'intérêt fixe moyen		2,85 %	2,01 %	2,28 %	2,56 %	2,90 %	2,42 %	1,21 %
Risque de taux d'intérêt – contrats à terme d'obligations (instruments dérivés de négociation)								
Montant nominal de référence		109	-	-	-	-	109	-
Prix moyen en dollars		104	-	-	-	-	104	-
Risque de change – swaps de devises								
Paire dollar américain – euro								
	Montant nominal de référence 8)	-	19	-	-	-	19	-
	Taux d'intérêt fixe moyen	-	3,25 %	-	-	-	3,25 %	-
	Cours de change moyen : dollar américain-euro	-	0,9706	-	-	-	0,9706	-
Couvertures d'investissement net								
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme								
Paire dollar canadien – livre sterling								
	Montant nominal de référence	-	-	-	-	-	-	1 285
Risque de change – passif – dépôts								
Dépôt libellé en dollars américains – valeur comptable		1 251	-	-	-	-	1 251	5 964
Dépôt libellé en livres sterling – valeur comptable		-	-	-	-	-	-	728

- Au 31 octobre 2022, le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt susceptibles d'être visés par la réforme des TIO se chiffrait à 22 689 millions de dollars selon le TIOL en dollars américains, échéant après le 30 juin 2023, et à 49 560 millions selon le CDOR, échéant après le 28 juin 2024. Nous avons un montant nominal de référence de 35 519 millions au 31 octobre 2021 susceptible d'être visé par la réforme du TIOL en dollars américains échéant après le 31 décembre 2021, soit la date de cessation au moment de l'adoption de la phase 1 des modifications.
- Dans le cadre de certaines stratégies de couverture qui reposent sur les swaps de devises, une branche libellée en dollars canadiens est insérée dans ces derniers afin de créer deux swaps désignés comme couvertures distinctes (par exemple, un swap de devises euro-dollar américain divisé en swaps de devises euro-dollar canadien et dollar canadien-dollar américain). Dans le tableau ci-dessus, les montants nominaux de référence sont majorés, car les swaps de devises sont présentés selon la paire de monnaies dollar canadien-devise.
- Comprend les dérivés conclus relativement à notre entente annoncée visant à acquérir Bank of the West et ses filiales. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.
- Comprennent les swaps de devises visant les paires de monnaies suivantes : dollar canadien-dollar australien, dollar canadien-franc suisse, dollar canadien-renminbi, dollar canadien-livre sterling, dollar canadien-dollar de Hong Kong, dollar canadien-yen japonais ou dollar canadien-couronne norvégienne, le cas échéant. Au 31 octobre 2022, le montant nominal de référence des swaps de devises susceptibles d'être visés par la réforme des TIO se chiffrait à néant selon le TIOL en dollars américains, échéant après le 30 juin 2023, et à néant selon le CDOR, échéant après le 28 juin 2024. Nous avons un montant nominal de référence qui se chiffrait à néant selon le TIOL en dollars américains au 31 octobre 2021 susceptible d'être visé par la réforme des TIO échéant après le 31 décembre 2021, soit la date de cessation au moment de l'adoption de la phase 1 des modifications.
- Au 31 octobre 2022, le montant nominal de référence des swaps de devises susceptibles d'être visés par la réforme des TIO, échéant après le 31 décembre 2021, se chiffrait à néant selon le TIOL en livres sterling (718 millions de dollars au 31 octobre 2021).
- Au 31 octobre 2022, le montant nominal de référence des swaps sur rendement total susceptibles d'être visés par la réforme des TIO, échéant le 28 juin 2024, se chiffrait à 455 millions de dollars selon le CDOR.
- Au 31 octobre 2022, le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt susceptibles d'être visés par la réforme des TIO, se chiffrait à 31 455 millions de dollars selon le TIOL en dollars américains, échéant après le 30 juin 2023, et à 21 043 millions selon le CDOR, échéant après le 28 juin 2024. Nous avons un montant nominal de référence de 43 642 millions selon le TIOL en dollars américains au 31 octobre 2021 susceptible d'être visé par la réforme des TIO échéant après le 31 décembre 2021, soit la date de cessation au moment de l'adoption de la phase 1 des modifications. Le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt selon le TIOL en livres sterling échéant après le 31 décembre 2021, se chiffrait à néant au 31 octobre 2022 (néant au 31 octobre 2021).
- Au 31 octobre 2022, le montant nominal de référence des swaps de devises susceptibles d'être visés par la réforme des TIO se chiffrait à néant selon le TIOL en dollars américains, échéant après le 30 juin 2023, et à néant selon le CDOR, échéant après le 28 juin 2024. Nous avons un montant nominal de référence de néant selon le TIOL en dollars américains au 31 octobre 2021 susceptible d'être visé par la réforme des TIO échéant après le 31 décembre 2021, soit la date de cessation au moment de l'adoption de la phase 1 des modifications.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque lié à la variabilité des flux de trésorerie pour les instruments productifs d'intérêts à taux variable et les actifs et passifs libellés en devises, ainsi que certaines attributions de droits à des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie sujettes au risque lié aux cours des actions. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt avec ou sans options incorporées, des swaps de devises, des contrats à terme de gré à gré et des swaps sur rendement total afin de couvrir cette variabilité. Le risque de change est couvert pour son montant total, tandis que le risque d'intérêt est couvert jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le taux d'intérêt de référence est une composante observable du risque de taux d'intérêt sur les marchés financiers pertinents, comme le TIOI, le taux des acceptations bancaires ou le taux SOFR (Secured Overnight Financing Rate).

Nous déterminons le montant de l'exposition au risque faisant l'objet de la comptabilité de couverture en évaluant l'incidence éventuelle d'une variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des actions sur les flux de trésorerie futurs liés aux prêts et dépôts à taux variable, aux actifs et passifs libellés en devises et à certains paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques d'analyse comme la simulation, l'analyse de la sensibilité, la simulation de crise et l'analyse d'écarts.

Nous comptabilisons les intérêts que nous payons ou que nous recevons sur ces instruments dérivés liés aux couvertures de flux de trésorerie comme un ajustement des revenus nets d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats, sur la durée de la couverture.

Nous avons conclu des contrats à terme de gré à gré pour couvrir la variabilité du prix d'achat fixe au comptant en dollars américains que nous verserons à BNP Paribas relativement à l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

La non-concordance comptable susceptible de survenir est éliminée en comptabilisant, dans les autres éléments du résultat global, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé qui compensent les variations de la juste valeur de l'instrument couvert au titre du risque couvert désigné. L'inefficacité de la couverture, soit la portion de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui ne compense pas la variation de la juste valeur de l'instrument couvert, est portée directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans notre état consolidé des résultats, à mesure qu'elle survient.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui cessent d'exister avant la fin de leur durée initiale, le montant cumulatif des profits ou pertes latents comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est amorti, dans notre état consolidé des résultats, par imputation aux revenus nets d'intérêts pour ce qui est des swaps de taux d'intérêt et à la rémunération du personnel pour ce qui est des swaps sur rendement total sur la période durant laquelle l'élément couvert est constaté en résultat. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, la totalité des profits ou pertes latents est immédiatement constatée dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. En général, nous ne résilions pas nos contrats de couverture de change avant l'échéance.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, nous avons recours à un instrument dérivé hypothétique pour évaluer le risque couvert au titre des prêts et dépôts à taux variable, des actifs et passifs libellés en devises ou des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions. L'instrument dérivé hypothétique a les mêmes conditions essentielles que l'élément couvert et compense parfaitement les flux de trésorerie couverts.

Dans le cas de nos relations de couverture de flux de trésorerie, les principales sources d'inefficacité à l'égard de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont l'écart entre les indices de taux d'intérêt, l'écart entre leur durée et l'écart entre la fréquence de révision et la fréquence de règlement.

Couvertures d'investissement net

Les couvertures d'investissement net atténuent notre exposition aux fluctuations du cours de change ayant trait à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les dépôts libellés en devises, les swaps de devises, les contrats de change à terme et les options sont désignés comme instrument de couverture pour une partie de l'investissement net dans des établissements à l'étranger. Nous désignons le cours de change au comptant de notre instrument de couverture comme couverture d'investissement net. La conversion des devises de notre investissement net dans des établissements à l'étranger et la partie efficace de l'instrument de couverture correspondant sont comptabilisés dans le poste profit (perte) latent provenant de la conversion de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, des autres éléments du résultat global, au lieu de l'état des résultats dans le cas de l'instrument de couverture si la comptabilité de couverture n'a pas été choisie.

L'efficacité de notre couverture d'investissement net est déterminée au moyen de la méthode de compensation selon le cours de change au comptant. Puisque le montant nominal de référence des instruments de couverture et celui de l'investissement net couvert dans des établissements à l'étranger sont les mêmes, aucune source d'inefficacité n'existe au sein de ces relations de couverture.

Le tableau suivant présente de l'information ayant trait aux éléments désignés comme instruments de couverture, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour les exercices clos le 31 octobre 2022 et 31 octobre 2021 :

(en millions de dollars canadiens)

2022

	Valeur comptable des instruments de couverture 1)		Inefficacité de la couverture		
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture 2)	Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture 2)	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt	41	(6 824)	(8 481)	8 588	(33)
Risque de change - swaps de change, contrats de change à terme et options 3)	629	(3 342)	1 684	(1 684)	-
Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total	18	-	(29)	29	-
	688	(10 166)	(6 826)	6 933	(33)
Couvertures d'investissement net					
Risque de change - swaps de devises, contrats de change à terme et options	-	-	429	(429)	-
Risque de change - passif-dépôts	-	(1 251)	(886)	886	-
Total	688	(11 417)	(7 283)	7 390	(33)

2021

Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt	354	(1 166)	(2 467)	2 447	(5)
Risque de change - swaps de change, contrats de change à terme et options	1 020	(1 112)	276	(276)	-
Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total	40	-	313	(313)	-
	1 414	(2 278)	(1 878)	1 858	(5)
Couvertures d'investissement net					
Risque de change - swaps de devises, contrats de change à terme et options	46	-	29	(29)	-
Risque de change - passif-dépôts	-	(6 692)	647	(647)	-
Total	1 460	(8 970)	(1 202)	1 182	(5)

1) Correspond aux profits (pertes) latents comptabilisés relativement aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

2) Correspond aux montants à jour.

3) Comprend les dérivés conclus relativement à notre entente annoncée visant à acquérir Bank of the West et ses filiales. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

Le tableau suivant présente un rapprochement ayant trait aux répercussions de nos couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissement net, avant impôts, sur notre état consolidé du résultat global pour les exercices clos le 31 octobre 2022 et 31 octobre 2021 :

2022

	Solde au 31 octobre 2021	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net	Solde au 31 octobre 2022 1) 2)	Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	
					Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	578	(8 448)	(334)	(8 204)	(6 713)	(1 491)
Risque de change 3)	(483)	1 684	22	1 223	1 168	55
Risque lié au cours des actions	179	(29)	(117)	33	33	-
	274	(6 793)	(429)	(6 948)	(5 512)	(1 436)
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(1 263)	(457)	(3)	(1 723)	(1 723)	-
Total	(989)	(7 250)	(432)	(8 671)	(7 235)	(1 436)

2021

	Solde au 31 octobre 2020	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net	Solde au 31 octobre 2021 1) 2)	Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	
					Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	3 529	(2 462)	(489)	578	(921)	1 499
Risque de change	(759)	266	10	(483)	(483)	-
Risque lié au cours des actions	(50)	313	(84)	179	179	-
	2 720	(1 883)	(563)	274	(1 225)	1 499
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(1 939)	676	-	(1 263)	(1 263)	-
Total	781	(1 207)	(563)	(989)	(2 488)	1 499

1) Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie se chiffrait à 1 819 millions de dollars au 31 octobre 2022 ((89) millions au 31 octobre 2021).

2) Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures d'investissement net se chiffrait à 466 millions de dollars au 31 octobre 2022 (341 millions au 31 octobre 2021).

3) Comprend les dérivés conclus relativement à notre entente annoncée visant à acquérir Bank of the West et ses filiales. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe que causent les fluctuations de taux d'intérêt. D'un point de vue économique, ces couvertures transforment des actifs et passifs à taux fixe en actifs et passifs à taux variable. Nous avons recours à des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme d'obligations pour couvrir le risque de change et le risque de taux d'intérêt, y compris les taux d'intérêt de référence, qui sont inhérents aux titres à taux fixe, et pour couvrir un portefeuille de prêts hypothécaires, des dépôts et la dette subordonnée et d'autres passifs.

La valeur comptable des actifs ou passifs à taux fixe qui font partie de la relation de couverture est ajustée en fonction de la variation de la valeur du risque qui est couvert. Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé ne neutralisent pas les variations de la juste valeur de l'élément couvert contre le risque couvert, le montant net (l'inefficacité de la couverture) est porté directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui cessent d'exister, nous n'ajustons plus l'élément couvert. L'ajustement cumulatif à la juste valeur de l'élément couvert est alors amorti par imputations aux revenus nets d'intérêts sur le reste de sa durée. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, l'ajustement cumulatif à la juste valeur est inclus dans le profit ou la perte découlant de la vente ou du règlement.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, les principales sources d'inefficacité sont notre risque de crédit propre sur la juste valeur du swap, et l'écart entre l'intérêt à taux fixe ou rajusté et la fréquence de règlement pour le swap et l'élément couvert.

Les montants liés aux instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture pour les exercices clos le 31 octobre 2022 et 31 octobre 2021 sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)

2022

	Valeur comptable des instruments dérivés de couverture 1)		Inefficacité de la couverture			Valeur comptable de l'élément couvert 2)	Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts	
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres		Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couverture de juste valeur 3)								
Swaps de taux d'intérêt	1 935	(2 987)	-	-	-	-	-	-
Titres et prêts	-	-	2 633	(2 625)	8	36 394	(2 603)	122
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	-	-	(3 113)	3 128	15	(61 307)	2 841	425
Total	1 935	(2 987)	(480)	503	23	(24 913)	238	547

2021

Couverture de juste valeur 3)								
Swaps de taux d'intérêt	903	(662)	-	-	-	-	-	-
Titres et prêts	-	-	1 649	(1 654)	(5)	49 789	156	62
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	-	-	(644)	638	(6)	(31 530)	(121)	(91)
Total	903	(662)	1 005	(1 016)	(11)	18 259	35	(29)

1) Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans le bilan consolidé.

2) Correspond à la valeur comptable présentée au bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la provision pour pertes sur créances, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

3) Comprend la juste valeur des swaps de devises dollar américain-euro et des contrats à terme d'obligations arrondie à néant au 31 octobre 2022 (aucun swap de devises dollar américain-euro et aucun contrat à terme d'obligations détenu au 31 octobre 2021).

Risque de marché lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés posent un risque de marché. Le risque de marché découle de la possibilité d'une incidence négative, sur le bilan ou l'état des résultats, de fluctuations défavorables de la valeur d'instruments dérivés par suite de variations de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, la migration du crédit et les défaillances. Nous nous efforçons de limiter le risque de marché en appliquant des processus globaux de gouvernance et de gestion pour toutes les activités comportant un risque de marché.

Risque de crédit lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés représentent un risque de crédit en raison de la possibilité que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations. Le risque de crédit lié à un instrument dérivé représente habituellement une petite fraction du montant nominal de référence de l'instrument en question. De façon générale, les contrats sur instruments dérivés peuvent nous exposer à des pertes si l'évolution des taux du marché influe défavorablement sur la position de la contrepartie et que cette contrepartie manque à ses obligations de paiement. Le risque de crédit est représenté par la juste valeur positive de l'instrument dérivé. Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en traitant avec des contreparties que nous considérons comme solvables, et nous gérons notre risque de crédit lié aux instruments dérivés selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Nous cherchons également d'autres moyens de réduire notre risque de pertes sur créances lié aux instruments dérivés, en obtenant des garanties et en concluant des conventions-cadres de compensation avec des contreparties. Ces conventions-cadres juridiquement exécutoires permettent d'atténuer le risque de crédit lié aux contrats favorables dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie doivent être réglés en même temps que les contrats favorables.

Les instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote comportent un risque de crédit limité, car ils sont réglés sur une base nette quotidiennement avec chaque bourse.

Les expressions suivantes relatives au risque de crédit sont utilisées dans les tableaux sur le risque de crédit qui suivent :

Valeur de remplacement : La perte qui se produirait en cas de défaut d'une contrepartie dans la période courante ou à une période ultérieure, en supposant que la liquidation et le remplacement des transactions interviennent instantanément et dans l'hypothèse d'une absence totale de recouvrement en cas de faillite.

Équivalent-risque de crédit : Le total de la valeur de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit potentiel ajusté en fonction du multiplicateur de 1,4, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) édictée par le BSIF.

Actifs pondérés en fonction des risques : L'équivalent-risque de crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie et compte tenu des garanties, des dispositions de compensation et d'autres facteurs d'atténuation du risque de crédit, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

(en millions de dollars canadiens)	2022			2021		
	Valeur de remplacement 1)	Équivalent-risque de crédit 1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Valeur de remplacement 1)	Équivalent-risque de crédit 1)	Actifs pondérés en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	4 133	8 718	764	2 636	6 936	1 422
Contrats de garantie de taux d'intérêt	943	1 773	430	667	2 545	826
Options achetées	48	170	46	16	72	81
Options vendues	4	131	67	20	105	70
	5 128	10 792	1 307	3 339	9 658	2 399
Négoiés en bourse						
Contrats à terme standardisés	231	359	7	71	141	3
Options achetées	159	227	5	2	4	-
Options vendues	7	11	-	2	4	-
	397	597	12	75	149	3
Total des contrats de taux d'intérêt	5 525	11 389	1 319	3 414	9 807	2 402
Contrats de change 2)						
Hors cote						
Swaps	1 645	5 535	880	1 087	4 609	987
Contrats de change à terme	2 250	8 339	1 237	769	6 649	883
Options achetées	321	681	183	93	270	104
Options vendues	2	88	30	11	115	38
	4 218	14 643	2 330	1 960	11 643	2 012
Négoiés en bourse						
Contrats à terme standardisés	-	2	-	1	2	-
Options achetées	-	2	-	15	22	-
Options vendues	7	10	-	26	37	1
	7	14	-	42	61	1
Total des contrats de change	4 225	14 657	2 330	2 002	11 704	2 013
Contrats sur produits de base						
Hors cote						
Swaps	3 160	6 107	1 281	4 357	8 183	2 148
Options achetées	435	936	194	1 537	2 601	457
Options vendues	126	403	107	6	175	51
	3 721	7 446	1 582	5 900	10 959	2 656
Négoiés en bourse						
Contrats à terme standardisés	1 122	2 055	41	1 829	3 244	65
Options achetées	356	552	11	474	721	14
Options vendues	303	471	9	463	727	15
	1 781	3 078	61	2 766	4 692	94
Total des contrats sur produits de base	5 502	10 524	1 643	8 666	15 651	2 750
Contrats sur titres de participation						
Hors cote						
	582	9 076	2 406	467	9 754	2 663
Négoiés en bourse						
	1 580	3 888	78	3 873	7 938	159
Total des contrats sur titres de participation	2 162	12 964	2 484	4 340	17 692	2 822
Contrats de crédit						
	97	562	103	277	721	79
Total	17 511	50 096	7 879	18 699	55 575	10 066

1) La valeur de remplacement et l'équivalent-risque de crédit sont présentés après l'incidence des conventions-cadres de compensation et calculés au moyen de l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres (NFP) établie par le BSIF. Par conséquent, le tableau ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagement de prêts.

2) Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Terme à courir

Les dates d'échéance de nos contrats sur instruments dérivés varient. Le tableau suivant présente les termes contractuels à courir relativement aux montants nominaux de référence de nos contrats sur instruments dérivés :

	Terme à courir					2022	2021
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total des montants nominaux de référence	Total des montants nominaux de référence
Contrats de taux d'intérêt							
Swaps 1)	2 458 155	1 520 032	829 127	878 514	268 933	5 954 761	4 151 291
Contrats de garantie de taux d'intérêt, contrats à terme standardisés et options	418 903	166 623	37 057	19 511	3 358	645 452	532 507
Total des contrats de taux d'intérêt	2 877 058	1 686 655	866 184	898 025	272 291	6 600 213	4 683 798
Contrats de change 2)							
Swaps	179 823	208 539	152 167	124 941	36 598	702 068	599 333
Contrats de change à terme 1)	454 751	21 846	3 646	1 514	16	481 773	489 426
Contrats à terme standardisés	992	40	-	-	-	1 032	222
Options	139 587	12 230	1 505	-	-	153 322	114 789
Total des contrats de change	775 153	242 655	157 318	126 455	36 614	1 338 195	1 203 770
Contrats sur produits de base							
Swaps	12 320	10 426	1 661	118	-	24 525	28 892
Contrats à terme standardisés	25 521	17 094	2 193	28	-	44 836	39 448
Options	53 033	21 345	4 741	-	-	79 119	28 678
Total des contrats sur produits de base	90 874	48 865	8 595	146	-	148 480	97 018
Contrats sur titres de participation	192 539	59 957	13 709	967	210	267 382	205 780
Contrats de crédit 3)	255	640	21 986	3 137	1 852	27 870	17 516
Total du montant nominal de référence	3 935 879	2 038 772	1 067 792	1 028 730	310 967	8 382 140	6 207 882

1) Comprend les dérivés conclus relativement à notre entente annoncée visant à acquérir Bank of the West et ses filiales. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

2) Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

3) Selon l'approche standard pour mesurer le risque de contrepartie, ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagements de prêts.

Note 9 : Bureaux et matériel

Nous comptabilisons l'ensemble des bureaux et du matériel appartenant à la Banque au coût moins l'amortissement cumulé et toute dépréciation cumulée, sauf dans le cas des terrains qui, eux, sont inscrits au coût. Les immeubles, le matériel informatique et les logiciels d'exploitation, l'autre matériel ainsi que les améliorations locatives sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Lorsque les composantes importantes d'un immeuble ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée respective. Les durées d'utilité estimées maximales que nous utilisons pour l'amortissement de nos actifs sont les suivantes :

Immeubles	De 10 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	De 5 à 7 ans
Autre matériel	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, jusqu'à un maximum de 10 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et la valeur résiduelle des bureaux et du matériel font l'objet d'examen annuel à la lumière de tout changement de situation et sont ajustées au besoin. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous étudions la présence d'indications montrant que les bureaux et le matériel doivent subir un test de dépréciation. S'il existe des indications de dépréciation d'un actif, nous le soumettons à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus qui devraient être tirés de l'actif. Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Il y a eu une réduction de valeur pour dépréciation des bureaux et du matériel de 6 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 (36 millions en 2021). Les profits et pertes sur cession sont inclus dans les charges autres que d'intérêts sous bureaux et matériel dans notre état consolidé des résultats.

Contrats de location

Lorsque nous concluons de nouvelles ententes en tant que preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative en nous fondant sur la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location calculés à l'aide de notre taux d'emprunt marginal sur la durée du contrat de location. Aux fins du calcul de notre obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant, nous évaluons si un contrat est un contrat de location en déterminant si nous avons le droit de contrôler l'actif en fonction de notre capacité à prendre des décisions ou de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la plus rapprochée des deux dates. Nous ajustons l'actif pour tenir compte de toutes pertes de valeur, s'il y a lieu.

L'obligation locative fait l'objet d'un accroissement au titre des intérêts sur la durée des contrats de location, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisées dans le poste autres passifs sous les charges d'intérêts à notre état consolidé des résultats. Nous faisons des estimations aux fins d'établir le taux d'emprunt marginal servant à déterminer la valeur actualisée des obligations locatives, à partir des coûts attendus de l'emprunt garanti en fonction de la durée du contrat de location. La durée du contrat de location correspond au temps pour lequel le contrat de location est non résiliable auquel s'ajoute toute option de prolongation ou de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'obligation locative est réévaluée lorsque des décisions sont prises d'exercer les options aux termes des contrats de location ou que la certitude raisonnable qu'à le preneur d'exercer une option en vertu du contrat change. Il y a lieu de se reporter à la note 14 pour de plus amples informations.

Les montants afférents aux contrats de location de faible valeur sont passés en charges au moment où ils sont comptabilisés dans les bureaux et matériel sous les charges autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente le total du coût et de l'amortissement cumulé afférent aux bureaux et au matériel détenus et loués :

	2022												2021		
	Terrains		Immeubles	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total	Terrains	Immeubles	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
Coût															
Solde à l'ouverture de l'exercice	99	1 354	2 292	685	1 941	3 201	9 572	112	1 454	2 481	904	1 769	2 580	9 300	
Entrées/modifications de contrats de location	18	59	319	105	281	329	1 111	-	52	193	53	192	731	1 221	
Sorties 1)	(8)	(44)	(53)	(29)	(246)	(235)	(615)	(6)	(44)	(349)	(245)	(44)	(29)	(717)	
Change et autres	10	319	113	184	78	140	844	(7)	(108)	(33)	(27)	24	(81)	(232)	
Solde à la clôture de l'exercice	119	1 688	2 671	945	2 054	3 435	10 912	99	1 354	2 292	685	1 941	3 201	9 572	
Amortissement et dépréciation cumulés															
Solde à l'ouverture de l'exercice	-	867	1 724	471	1 338	718	5 118	-	936	1 888	680	1 250	363	5 117	
Sorties 1)	-	(35)	(48)	(25)	(243)	(153)	(504)	-	(46)	(345)	(245)	(41)	(29)	(706)	
Amortissement	-	50	225	53	116	336	780	-	52	217	51	105	366	791	
Change et autres 2)	-	306	106	168	59	38	677	-	(75)	(36)	(15)	24	18	(84)	
Solde à la clôture de l'exercice	-	1 188	2 007	667	1 270	939	6 071	-	867	1 724	471	1 338	718	5 118	
Valeur comptable nette	119	500	664	278	784	2 496	4 841	99	487	568	214	603	2 483	4 454	

- 1) Inclut les actifs entièrement amortis qui ont été sortis du bilan et les actifs vendus dans le cadre de dessaisissements. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.
2) Comprend les charges de dépréciation.

Note 10 : Acquisitions et dessaisissements

Acquisitions

Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, ce qui englobe toute contrepartie conditionnelle. Les frais connexes à l'acquisition sont passés en charges au cours de la période où ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables repris et la contrepartie conditionnelle sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée sur le montant net de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Les résultats d'exploitation des entreprises acquises sont pris en compte dans nos états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Bank of the West

Le 20 décembre 2021, nous avons annoncé la signature d'une entente définitive avec BNP Paribas en vue d'acquérir Bank of the West et ses filiales à un prix d'achat au comptant de 16,3 milliards de dollars américains, soit 13,4 milliards de dollars américains, déduction faite du capital excédentaire (à la conclusion) qui est estimé à 2,9 milliards de dollars américains. Bank of the West offre un large éventail de produits et services bancaires, principalement dans l'Ouest et le Midwest des États-Unis. La clôture de cette transaction devrait avoir lieu au premier trimestre de l'année civile 2023, sous réserve des conditions de clôture habituelles et de l'approbation des organismes de réglementation. Bank of the West intégrera essentiellement notre groupe d'exploitation Services bancaires PE États-Unis.

À la clôture de la transaction, le prix d'achat sera réparti entre des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris de Bank of the West, sur la base de leur juste valeur relative, la différence étant comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition ne sera pas déductible à des fins fiscales. La juste valeur des prêts à taux fixe, des titres et des dépôts repose en grande partie sur les taux d'intérêt. Si les taux augmentaient, la juste valeur des actifs à taux fixe acquis (plus particulièrement, les prêts et les titres) diminuerait, ce qui donnerait lieu à un écart d'acquisition plus élevé. L'inverse serait vrai si les taux d'intérêt diminuaient. En revanche, la juste valeur des actifs (passifs) à taux variable et des dépôts sans échéance se rapproche de la valeur nominale, faisant en sorte que les variations de la juste valeur ne seraient pas compensées naturellement.

Les variations de l'écart d'acquisition eu égard à nos hypothèses initiales annoncées le 20 décembre 2021 auront une incidence sur les ratios des fonds propres à la clôture de la transaction du fait que l'écart d'acquisition est comptabilisé en déduction des fonds propres selon les règles de l'accord de Bâle III du BSIF. De plus, comme le prix d'achat afférent à l'acquisition est libellé en dollars américains, toute variation des cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain depuis l'annonce de l'acquisition à la clôture de celle-ci, donnera lieu à une variation de l'écart d'acquisition en équivalent en dollars canadiens.

Pour atténuer l'impact des variations des taux d'intérêt depuis l'annonce de l'acquisition à la clôture de celle-ci, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt payeur de taux fixe/receveur de taux variable et avons constitué un portefeuille de titres de créance d'administrations publiques et d'autres instruments inscrits au bilan assortis d'une durée comparable qui génèrent des revenus d'intérêts (incidence comptabilisée dans les Services d'entreprise). Des profits évalués à la valeur de marché de 7 665 millions de dollars sur les swaps pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 ont été inclus dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, inscrits à notre état consolidé des résultats, étant donné que les swaps ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Les titres de créance d'administrations publiques et autres instruments, évalués au coût amorti, d'un montant de 48 millions ont été pris en compte dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières, pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Nous avons conclu des contrats à terme de gré à gré qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture dans le but d'atténuer les effets des fluctuations du prix d'achat libellé en dollars canadiens à la clôture de la transaction. Les variations de la juste valeur afférentes à ces contrats à terme de gré à gré de 638 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'au moment où la transaction se matérialisera.

Radicle Group Inc.

Le 20 juillet 2022, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive en vue d'acquérir Radicle Group Inc. (Radicle), société de Calgary et chef de file des solutions et services-conseils en matière de durabilité et des solutions technologiques de mesure et de gestion des émissions. Toutes les approbations des organismes de réglementation en lien avec cette acquisition ont été reçues et la clôture de l'acquisition devrait avoir lieu le 1^{er} décembre 2022. Radicle sera intégrée à notre groupe d'exploitation BMO Marchés des capitaux. Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence importante pour la Banque.

Dessaisissements

Les actifs non financiers non courants (et les groupes destinés à être cédés) sont classés comme étant détenus en vue de la vente à la condition que leur valeur comptable puisse être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs présentent des caractéristiques exigeant leur classement dans les actifs détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable. Les actifs non financiers non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute réduction ultérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la réduction de valeur cumulative ou qu'elle n'a pas une incidence sur la perte de valeur affectée antérieurement à l'écart d'acquisition, est également comptabilisée dans le poste charges autres que d'intérêts. Les profits sur cession sont constatés dans les revenus autres que d'intérêts.

Activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique et activités de gestion aux États-Unis

Le 8 novembre 2021, nous avons conclu la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, faisant partie de notre secteur d'exploitation BMO Gestion du patrimoine, à Ameriprise Financial Inc. (Ameriprise) pour un produit de 615 millions de livres sterling (1 038 millions de dollars canadiens) dans le cadre d'une transaction entièrement en trésorerie. À la date de la vente, des actifs et des passifs respectivement d'environ 1 779 millions de dollars et 527 millions ont été décomptabilisés. En relation avec la conclusion de la vente des activités en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, nous avons constaté une perte de 29 millions, avant et après impôts, afférente à la conversion des monnaies étrangères, montant qui a été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global figurant sous les capitaux propres vers les profits de change, autres que de négociation, figurant sous les revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats du premier trimestre. La transaction comprend également la possibilité que certains clients des activités de gestion d'actifs de BMO aux États-Unis transfèrent leurs comptes chez Ameriprise. Ces transferts ont été réalisés au cours du premier trimestre, ce qui a donné lieu à une charge d'impôts de 22 millions. Des transferts additionnels de clients des activités de gestion d'actifs aux États-Unis ont été effectués au cours du deuxième trimestre sans incidence importante pour la Banque.

Taplin, Canida & Habacht, LLC

Le 27 janvier 2022, nous avons conclu la vente de Taplin, Canida & Habacht, LLC, faisant partie de nos activités de gestion d'actifs aux États-Unis, à Loop Capital. La vente de cette entreprise n'est pas considérée comme étant significative pour la Banque.

Banque privée, Asie

Le 30 avril 2021, nous avons conclu la vente de nos activités de banque privée à Hong Kong et à Singapour, faisant partie de notre secteur d'exploitation BMO Gestion de patrimoine, à J. Safra Sarasin Group. La vente de cette entreprise n'était pas considérée comme étant significative pour la Banque.

Note 11 : Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Écart d'acquisition

Lorsque nous procédons à une acquisition, nous attribuons le prix d'achat payé aux actifs acquis, y compris les immobilisations incorporelles identifiables, et aux passifs repris. Toute partie de la contrepartie transférée qui excède la juste valeur des actifs nets acquis est considérée comme un écart d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, nous utilisons la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque groupe d'UGT en nous appuyant sur des projections actualisées des flux de trésorerie. Ces projections ont été établies pour les dix premières années d'après les résultats d'exploitation réels, la performance future prévue des activités et les résultats passés. Pour la période postérieure à ces dix années, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteraient à des taux annuels permanents d'au plus 3,0 % (3,0 % en 2021). Les taux d'actualisation que nous avons employés aux fins du calcul des valeurs recouvrables en 2022 se situaient dans une fourchette de 6,8 % à 11,2 % (6,8 % à 11,0 % en 2021), et étaient fondés sur notre estimation du coût du capital de chaque UGT. Le coût du capital de chaque UGT a été estimé au moyen du modèle d'évaluation des actifs financiers, d'après les coefficients bêta historiques de sociétés ouvertes comparables à l'UGT. Nous avons recours à des jugements importants pour déterminer les données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui est très sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions.

Les hypothèses clés décrites ci-dessus pourraient changer au fil de l'évolution des conditions de marché et de la conjoncture. Cependant, nous estimons que les changements qui, selon des attentes raisonnables, pourraient être apportés à ces hypothèses, ne devraient pas faire en sorte que les valeurs recouvrables des UGT deviennent inférieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'écart d'acquisition, par groupe d'UGT, pour les exercices clos le 31 octobre 2021 et 2022 :

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires Particuliers et entreprises			BMO Gestion de patrimoine		BMO Marchés des capitaux	Total	
	PE Canada	PE États-Unis	Total	Gestion d'actifs et de patrimoine	Assurance	Total		
Solde au 31 octobre 2020	97	3 841	3 938	2 168	2	2 170	427	6 535
Sorties durant l'exercice	-	-	-	(21)	-	(21)	-	(21)
Change et autres 1)	-	(274)	(274)	(837) 7)	-	(837)	(25)	(1 136)
Solde au 31 octobre 2021	97	3 567	3 664	1 310	2	1 312	402	5 378
Sorties durant l'exercice	-	-	-	(538)	-	(538)	-	(538)
Change et autres 1)	-	362	362	50	-	50	33	445
Solde au 31 octobre 2022	97 2)	3 929 3)	4 026	822 4)	2 5)	824	435 6)	5 285

1) Les autres variations de l'écart d'acquisition comprennent l'incidence de la conversion en dollars canadiens de l'écart d'acquisition libellé en monnaies étrangères et les ajustements relatifs à la méthode de l'acquisition en ce qui concerne les acquisitions des exercices précédents.

2) Concerne essentiellement bcpbank Canada, Diners Club, Aver Media LP et GE Transportation Finance.

3) Concerne essentiellement First National Bank & Trust, Ozaukee Bank, Merchants and Manufacturers Bancorporation, Inc., Diners Club, AMCORE, M&I et GE Transportation Finance.

4) Concerne principalement BMO Nesbitt Burns Inc., Groupe de fonds Guardian Ltée, M&I, myCFO, Inc., Stoker Ostler Wealth Advisors, Inc. et CTC Consulting LLC. Les activités de banque privée à Hong Kong et à Singapour ont été cédées au cours de l'exercice 2021. PwC International Limited, LGM Investments Limited et F&C Asset Management plc. ont été cédées au cours de l'exercice 2022. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

5) Concerne AIG Life Holdings (Canada), ULC.

6) Concerne Gerard Klauer Mattison, BMO Nesbitt Burns Inc., Paloma Securities L.L.C., M&I, Greene Holcomb Fisher, KGS-Alpha Capital Markets et Clearpool.

7) Tient compte d'une réduction de valeur de l'écart d'acquisition de 779 millions de dollars attribuable à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique au cours de l'exercice 2021. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles liées à nos acquisitions sont comptabilisées initialement à la juste valeur à la date d'acquisition et ensuite au coût, moins l'amortissement cumulé. Les logiciels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. La charge d'amortissement est constatée au poste amortissement des immobilisations incorporelles à l'état consolidé des résultats. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde de ces immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Logiciels en cours d'amortissement	Logiciels en cours de développement	Autres	Total
Coût au 31 octobre 2020	767	962	5 416	280	621	8 046
Entrées	-	-	65	430	30	525
Transferts	-	-	498	(498)	-	-
Sorties 2)	(9)	-	(313)	(4)	(28)	(354)
Change et autres	(39)	(68)	(118)	(4)	(22)	(251)
Coût au 31 octobre 2021	719	894	5 548 1)	204	601	7 966
Entrées	-	-	11	662	20	693
Transferts	-	-	611	(611)	-	-
Sorties 2)	(247)	-	(53)	(1)	(319)	(620)
Change et autres	49	84	120	5	20	278
Coût au 31 octobre 2022	521	978	6 237 1)	259	322	8 317

1) Ce poste comprend 5 486 millions de dollars en logiciels générés en interne au 31 octobre 2022 (4 798 millions au 31 octobre 2021).

2) Inclut les actifs entièrement amortis qui ont été sortis du bilan et les actifs vendus dans le cadre de dessaisissements. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Le tableau ci-dessous présente l'amortissement cumulé de nos immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Logiciels en cours d'amortissement	Logiciels en cours de développement	Autres	Total
Amortissement cumulé au 31 octobre 2020	616	933	3 681	-	374	5 604
Amortissement	35	27	530	-	42	634
Sorties 2) 3)	(5)	-	(308)	-	(28)	(341)
Change et autres	(30)	(66)	(82)	-	(19)	(197)
Amortissement cumulé au 31 octobre 2021	616	894	3 821 1)	-	369	5 700
Amortissement	22	-	556	-	26	604
Sorties 2) 3)	(247)	-	(49)	-	(123)	(419)
Change et autres	44	84	94	-	17	239
Amortissement cumulé au 31 octobre 2022	435	978	4 422 1)	-	289	6 124
Valeur comptable au 31 octobre 2022	86	-	1 815	259	33	2 193
Valeur comptable au 31 octobre 2021	103	-	1 727	204	232	2 266

1) Ce poste comprend 3 819 millions de dollars en logiciels générés en interne au 31 octobre 2022 (3 231 millions au 31 octobre 2021).

2) Inclut les actifs entièrement amortis qui ont été sortis du bilan et les actifs vendus dans le cadre de dessaisissements. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

3) Comprend les charges de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles sont amorties par imputations au résultat selon le mode linéaire ou accéléré sur la période, d'au plus 15 ans, au cours de laquelle nous estimons que ces actifs nous seront bénéfiques. Nos immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée étaient de néant au 31 octobre 2022 (166 millions de dollars au 31 octobre 2021) et ont essentiellement trait à des contrats de gestion de fonds.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est examinée annuellement, à la lumière de tout changement de situation. Nous soumettons les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les réductions de valeur des immobilisations incorporelles liées aux logiciels au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 se sont chiffrées à 5 millions de dollars (9 millions en 2021).

Note 12 : Autres actifs

Engagements de clients aux termes d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement exigible aux termes d'une acceptation est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

Actifs divers

Le tableau qui suit présente les composantes du solde du poste actifs divers sous les autres actifs :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	3 634	3 302
Intérêts courus à recevoir	2 726	1 452
Contrats d'assurance-vie détenus par des banques	4 509	4 096
Véhicules loués, déduction faite de l'amortissement cumulé	263	415
Garanties en trésorerie	13 586	6 436
Créances de clients, de négociants et de courtiers	313	353
Actifs liés à l'assurance 1)	2 575	2 080
Actifs au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21)	51	40
Actifs au titre des régimes de retraite (note 21)	1 267	947
Métaux précieux 2)	2 970	3 290
Total	31 894	22 411

- 1) Comprend des immeubles de placement de 1 001 millions de dollars (881 millions au 31 octobre 2021) comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Ces immeubles de placement soutiennent nos passifs au titre des contrats d'assurance. La juste valeur des immeubles de placement, qui a été déterminée par des experts indépendants en estimation de biens mobiliers aux fins des informations à fournir, se chiffre à 1 195 millions, ces évaluations ayant été classées au niveau 3, à l'aide de modèles faisant intervenir des données de marché non observables (1 033 millions au 31 octobre 2021).
- 2) Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs.

Note 13 : Dépôts

(en millions de dollars canadiens)	Dépôts à vue				2022	2021
	Productifs d'intérêts	Non productifs d'intérêts	Dépôts à préavis	Dépôts à terme fixe 2)		
Catégories de déposants :						
Banques 1)	4 938	2 096	1 417	22 450	30 901	26 611
Entreprises et administrations publiques	49 074	52 355	151 298	243 104	495 831	442 248
Particuliers	4 435	36 822	119 129	82 360	242 746	216 772
Total 3)	58 447	91 273	271 844	347 914	769 478	685 631
Domiciliation :						
Canada	48 260	81 726	126 204	259 100	515 290	427 316
États-Unis	9 851	9 478	143 819	54 572	217 720	232 830
Autres pays	336	69	1 821	34 242	36 468	25 485
Total	58 447	91 273	271 844	347 914	769 478	685 631

- 1) Inclut des banques réglementées et des banques centrales.
- 2) Comprend 51 746 millions de dollars au titre de la dette de premier rang non garantie au 31 octobre 2022, sous réserve du régime de recapitalisation interne des banques (recapitalisation interne) (35 959 millions au 31 octobre 2021). Aux termes de la recapitalisation interne, certains pouvoirs sont conférés par la loi à la Société d'assurance-dépôts du Canada, notamment la capacité de convertir certains types d'actions et de passifs admissibles en actions ordinaires si la Banque n'est plus viable.
- 3) Au 31 octobre 2022 et 2021, les dépôts comprenaient respectivement 384 080 millions de dollars et 342 967 millions de dépôts libellés en dollars américains ainsi que 46 830 millions et 29 937 millions de dépôts libellés en d'autres devises.

Les dépôts sont évalués au coût amorti, sauf en ce qui a trait aux billets structurés, aux dépôts structurés et aux dépôts de métaux, lesquels sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dépôts à vue sont constitués essentiellement des comptes de chèques de nos clients, comptes dont certains sont productifs d'intérêts. Nos clients n'ont pas l'obligation de nous donner un préavis avant de retirer des fonds de leurs comptes de chèques. Les dépôts à préavis sont constitués principalement des comptes d'épargne de nos clients; ces comptes sont productifs d'intérêts. Les dépôts à terme fixe sont constitués des dépôts suivants :

- Les divers instruments de placement qui sont achetés par nos clients afin de gagner des intérêts sur une période fixe, notamment les dépôts à terme des particuliers et des petites entreprises, le financement de gros, et les certificats de placement garanti. Des dépôts de 29 966 millions de dollars au 31 octobre 2022 (20 991 millions au 31 octobre 2021) peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé, en totalité ou en partie, par le client sans pénalité. Nous les avons classés en tant que dépôts à terme fixe en fonction de leur échéance contractuelle restante.
- Le papier commercial, dont le total atteignait 42 138 millions de dollars au 31 octobre 2022 (13 834 millions au 31 octobre 2021).
- Les obligations sécurisées, qui totalisaient 29 076 millions de dollars au 31 octobre 2022 (23 495 millions au 31 octobre 2021).

Le tableau qui suit présente les échéances de nos dépôts à terme fixe :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 octobre 2022	228 679	39 992	23 445	16 665	22 868	16 265	347 914
Au 31 octobre 2021	163 370	33 778	24 826	8 908	11 995	19 925	262 802

Nous détenons des actifs liquides non grevés de 335 299 millions de dollars pour soutenir ces dépôts et d'autres éléments du passif-dépôts (317 251 millions au 31 octobre 2021).

Le tableau qui suit présente les dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars :

(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres	Total
Au 31 octobre 2022	230 475	50 542	34 241	315 258
Au 31 octobre 2021	140 002	72 399	23 921	236 322

Le tableau qui suit présente les échéances des dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars au Canada :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	Total
Au 31 octobre 2022	46 792	28 826	55 288	99 569	230 475
Au 31 octobre 2021	20 626	12 761	20 933	85 682	140 002

Passifs au titre des billets structurés

La majorité de nos passifs au titre des billets structurés inclus dans les dépôts ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui permet d'harmoniser les résultats comptables avec la façon dont le portefeuille est géré. Les variations de la juste valeur de ces billets structurés sont comptabilisées en tant que revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, alors que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre sont portées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre.

Le tableau suivant présente la juste valeur et les variations de la juste valeur des passifs au titre des billets structurés.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Variation de la juste valeur comptabilisée à l'état consolidé des résultats 1)	Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôts)	Variations cumulées de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2022	26 305	32 507	4 617	1 653	1 245
Au 31 octobre 2021	22 665	22 448	(1 310)	(240)	(408)

1) La variation de la juste valeur peut être contrebalancée par la variation connexe de la juste valeur des contrats de couverture.

Note 14 : Autres passifs

Acceptations

Les acceptations représentent une forme de créance à court terme négociable que nos clients émettent et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement dû aux termes des acceptations est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

Prêt et emprunt de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont habituellement garanties par des titres ou de la trésorerie. La trésorerie donnée ou reçue en garantie est comptabilisée dans les titres pris en pension ou empruntés ou dans les autres passifs au poste des titres mis en pension ou prêtés, respectivement. Les intérêts gagnés sur les garanties en trésorerie sont inscrits dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de notre état consolidé des résultats, et les charges d'intérêts sur ces garanties le sont dans les autres passifs, sous charges d'intérêts de ce même état. Le transfert de titres à des contreparties n'est inscrit à notre bilan consolidé que si les risques et avantages inhérents à la propriété ont également été transférés. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient vendus à des tiers, auquel cas l'obligation liée à la remise des titres est comptabilisée à sa juste valeur dans les titres vendus à découvert et tout profit ou perte est constaté dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent nos obligations de livrer des titres que nous ne possédions pas au moment de leur vente. Ces obligations sont comptabilisées à leur juste valeur. Les ajustements à la juste valeur à la date du bilan et les profits et pertes au règlement de ces obligations sont comptabilisés dans les revenus de négociation figurant à notre état consolidé des résultats.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

Les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées comprennent les billets émis par les entités de titrisation de la Banque qui sont consolidées ainsi que les passifs liés à la titrisation de nos emprunts hypothécaires canadiens dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, du Programme des titres hypothécaires LNH et de nos propres programmes. Les notes 6 et 7 donnent plus de détails sur nos programmes de titrisation et les passifs qui y sont associés. Ces passifs sont initialement évalués à la juste valeur majorée de tout coût qui leur est directement attribuable et sont constatés par la suite au coût amorti. Les charges d'intérêts afférentes à ces passifs sont constatées dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Passifs divers

Ce qui suit indique les composantes des passifs divers figurant dans les autres passifs :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments	11 647	9 444
Intérêts courus à payer	2 319	960
Provision pour pertes sur créances liées aux éléments hors bilan	381	394
Garanties en trésorerie	5 042	6 733
Passifs liés à l'assurance	11 201	12 845
Obligations locatives	2 835	2 743
Passifs des filiales	7 494	-
Passif au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21)	832	1 094
Montants à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	2 966	3 413
Passif au titre des régimes de retraite (note 21)	88	138
Total	44 805	37 764

Passifs liés à l'assurance

Nous exerçons des activités d'assurance liées à l'assurance vie et aux rentes, ce qui comprend les activités en matière de risque lié aux régimes de retraite, l'assurance accident et maladie et l'assurance crédit ainsi que des activités de réassurance. Nous désignons les obligations liées à certains contrats de placement de nos activités d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui élimine toute disparité d'évaluation qui découlerait du fait d'évaluer les passifs au titre des contrats de placement et de compenser les variations de la juste valeur des placements qui les soutiennent sur des bases différentes. Les variations de la juste valeur de ces passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités, exception faite des variations du risque de crédit propre, lesquelles sont constatées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre. Les variations de la juste valeur des placements garantissant les passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance.

Le tableau suivant présente la juste valeur et les variations de la juste valeur de nos passifs au titre des contrats de placement.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur comptabilisée à l'état consolidé des résultats	Variations de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôts)	Variations cumulées de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2022	770	1 459	(114)	94	22
Au 31 octobre 2021	1 046	1 526	(81)	(26)	(72)

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché.

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des passifs liés à l'assurance :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Passifs liés à l'assurance à l'ouverture de l'exercice	12 845	12 441
Augmentation (diminution) des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie découlant de ce qui suit :		
Nouveaux contrats	354	765
Polices existantes	(1 938)	(306)
Variations des hypothèses et méthodes actuarielles	201	(72)
Monnaies étrangères	3	(2)
Augmentation (diminution) nette des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie	(1 380)	385
Variation des autres passifs liés à l'assurance	(264)	19
Passifs liés à l'assurance à la clôture de l'exercice	11 201	12 845

Réassurance

Dans le cours normal de leurs activités, nos filiales du secteur de l'assurance procèdent à la réassurance de certains risques auprès d'autres sociétés d'assurance et de réassurance afin d'obtenir une meilleure diversification, de limiter les pertes éventuelles auxquelles les risques importants les exposent et d'augmenter leur capacité en vue de leur croissance à venir. Ces ententes de réassurance ne libèrent pas nos filiales du secteur de l'assurance de leurs obligations directes envers les parties assurées. Nous évaluons la situation financière des réassureurs et surveillons leurs cotes de crédit pour réduire au minimum le risque de perte découlant de l'insolvabilité des réassureurs.

Le tableau qui suit présente les primes cédées au titre de la réassurance qui sont portées en diminution du revenu des primes directes et qui sont incluses dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance de l'état consolidé des résultats pour les exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Revenu des primes directes	1 623	2 050
Primes cédées	(399)	(408)
	1 224	1 642

Obligations locatives

Lorsque nous concluons des contrats de location, nous comptabilisons des obligations locatives représentant la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location sur la durée des contrats. Les charges d'intérêts afférentes aux obligations locatives comptabilisées se sont chiffrées à 59 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (56 millions en 2021). Le total des sorties de trésorerie liées aux obligations locatives pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 a été de 342 millions (383 millions en 2021). Les paiements de loyers variables (par exemple, les coûts liés à l'entretien et aux services publics, et l'impôt foncier) qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 se sont chiffrés à 206 millions (236 millions en 2021).

Le profil des échéances de nos obligations locatives non actualisées s'échelonne comme suit : 350 millions de dollars en 2023, 342 millions en 2024, 323 millions en 2025, 298 millions en 2026, 275 millions en 2027, 1 643 millions en 2028 et par la suite.

Note 15 : Dette subordonnée

La dette subordonnée représente nos obligations directes non garanties envers les porteurs de nos titres d'emprunt, sous forme de billets et de débetures, et elle fait partie de nos fonds propres réglementaires. La dette subordonnée est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque cela convient, nous concluons des opérations de couverture de juste valeur afin de couvrir les risques inhérents aux fluctuations des taux d'intérêt (voir la note 8). Les droits des porteurs de nos billets et débetures sont subordonnés à ceux des déposants et de certains autres créanciers. Le remboursement de notre dette subordonnée, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le tableau ci-dessous fait état des valeurs nominales, des termes à courir et des valeurs comptables de notre dette subordonnée :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt (%)	Remboursables à notre gré	2022 Total	2021 Total
Débetures série 20	150	De décembre 2025 à 2040	8,25	Non remboursables	146	146
Billets à moyen terme – série I Tranche 2 1)	850	Juin 2027	2,57	Juin 2022 2)	–	843
Billets subordonnés à 3,803 % échéant en 2032 1)	1 250 US	Décembre 2032	3,80	Décembre 2027 3)	1 497	1 567
Billets subordonnés à 4,338 % échéant en 2028 1)	850 US	Octobre 2028	4,34	Octobre 2023 4)	1 135	1 096
Billets à moyen terme – série J Tranche 1 1)	1 000	Septembre 2029	2,88	Septembre 2024 5)	998	998
Billets à moyen terme – série J Tranche 2 1)	1 250	Juin 2030	2,08	Juin 2025 6)	1 248	1 248
Billets à moyen terme – série K Tranche 1 1)	1 000	Juillet 2031	1,93	Juillet 2026 7)	984	995
Billets subordonnés à 3,088 % échéant en 2037 1)	1 250 US	Janvier 2037	3,09	Janvier 2032 8)	1 393	–
Billets à moyen terme – série L Tranche 1 1)	750	Octobre 2032	6,53	Octobre 2027 9)	749	–
Total 10)					8 150	6 893

- Ces billets sont assortis d'une clause concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité émis, ce qui est nécessaire pour les billets émis après une certaine date pour qu'ils puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces billets peuvent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque billet est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (y compris les intérêts courus et impayés du billet) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.
- Le 1^{er} juin 2022, tous les billets à moyen terme – série I, Tranche 2 pour 850 millions de dollars ont été remboursés à un prix correspondant à 100 % du capital majoré des intérêts courus et impayés à la date de rachat, exclusion faite de celle-ci.
- Remboursables à la valeur nominale le 15 décembre 2027 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- Remboursables à la valeur nominale le 5 octobre 2023 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- Remboursables à la valeur nominale le 17 septembre 2024 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- Remboursables à la valeur nominale le 17 juin 2025 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- Remboursables à la valeur nominale le 22 juillet 2026 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- Le 10 janvier 2022, nous avons émis des titres de la dette subordonnée non garantie pour un montant de 1 250 millions de dollars américains en vertu de notre programme de billets à moyen terme américain. Ces billets sont remboursables à la valeur nominale le 10 janvier 2032 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- Le 27 octobre 2022, nous avons émis des titres de la dette subordonnée non garantie pour un montant de 750 millions de dollars en vertu de notre programme de billets à moyen terme canadien. Ces billets sont remboursables à la valeur nominale le 27 octobre 2027 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- Certains titres de la dette subordonnée ont été émis à un prix reflétant une prime ou un escompte et leurs montants tiennent compte d'ajustements au titre des couvertures de juste valeur qui, ensemble, ont eu pour effet de diminuer leur valeur comptable au 31 octobre 2022 de 565 millions de dollars (hausse de 44 millions en 2021); voir la note 8 pour obtenir des détails au sujet des ajustements au titre des couvertures. La valeur comptable est également ajustée en fonction de nos avoirs au titre de la dette subordonnée détenus aux fins des activités de tenue de marché.

L'information sur l'ensemble des durées à courir jusqu'à l'échéance de notre dette subordonnée, selon les dates d'échéance énoncées dans les conditions des émissions, est présentée en caractères de couleur bleue dans la section Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 16 : Capitaux propres

Actions privilégiées et ordinaires en circulation et autres instruments de capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2022			2021		
	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres						
Catégorie B – série 27	20 000 000	500	0,96	20 000 000	500	0,96
Catégorie B – série 29	16 000 000	400	0,91	16 000 000	400	0,91
Catégorie B – série 31	12 000 000	300	0,96	12 000 000	300	0,96
Catégorie B – série 33	8 000 000	200	0,76	8 000 000	200	0,76
Catégorie B – série 38 1)	-	-	0,30	24 000 000	600	1,21
Catégorie B – série 40 2)	-	-	0,56	20 000 000	500	1,13
Catégorie B – série 42 3)	-	-	0,83	16 000 000	400	1,10
Catégorie B – série 44	16 000 000	400	1,21	16 000 000	400	1,21
Catégorie B – série 46	14 000 000	350	1,28	14 000 000	350	1,28
Catégorie B – série 50 4)	500 000	500	24,64	-	-	-
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres		2 650			3 650	
Autres instruments de capitaux propres						
Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, à 4,800 % (billets de catégorie 1)		658			658	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 % (billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1)		1 250			1 250	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 à 5,625 % (billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 5)		750			-	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 à 7,325 % (billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 6)		1 000			-	
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		6 308			5 558	
Actions ordinaires						
Solde à l'ouverture de l'exercice	648 136 472	13 599		645 889 396	13 430	
Émissions pour financer une partie l'acquisition annoncée (note 10)	20 843 750	3 106		-	-	
Émissions aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	7 531 233	999		-	-	
Émissions ou annulées aux termes du régime d'options sur actions et d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions (note 20)	733 591	57		1 630 867	122	
Actions propres vendues (achetées)	(138 168)	(17)		616 209	47	
Solde à la clôture de l'exercice 7)	677 106 878	17 744	5,44	648 136 472	13 599	4,24

- 1) La série 38 a été rachetée et les dividendes finaux ont été versés le 25 février 2022.
- 2) La série 40 a été rachetée et les dividendes finaux ont été versés le 25 mai 2022.
- 3) La série 42 a été rachetée et les dividendes finaux ont été versés le 25 août 2022.
- 4) Le 27 juillet 2022, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie B, série 50 pour un montant de 500 millions de dollars.
- 5) Le 15 mars 2022, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 pour un montant de 750 millions de dollars.
- 6) Le 13 septembre 2022, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 pour un montant de 1 000 millions de dollars.
- 7) Actions ordinaires déduction faite de 174 689 actions propres au 31 octobre 2022 (36 521 actions propres au 31 octobre 2021).

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prix de rachat	Dividende non cumulatif 1)	Prime au rajustement du taux	Date de rachat ou de conversion	Convertibles en
Catégorie B – série 27	25,00	0,24075 \$ 2)	2,33 %	25 mai 2024 3) 4)	Catégorie B – série 28 5) 6)
Catégorie B – série 29	25,00	0,2265 \$ 2)	2,24 %	25 août 2024 3) 4)	Catégorie B – série 30 5) 6)
Catégorie B – série 31	25,00	0,240688 \$ 2)	2,22 %	25 novembre 2024 3) 4)	Catégorie B – série 32 5) 6)
Catégorie B – série 33	25,00	0,190875 \$ 2)	2,71 %	25 août 2025 3) 4)	Catégorie B – série 34 5) 6)
Catégorie B – série 44	25,00	0,303125 \$ 2)	2,68 %	25 novembre 2023 3) 4)	Catégorie B – série 45 5) 6)
Catégorie B – série 46	25,00	0,31875 \$ 2)	3,51 %	25 mai 2024 3) 4)	Catégorie B – série 47 5) 6)
Catégorie B – série 50	1 000,00	24,64400 \$ 2)	4,25 %	26 novembre 2027 3)	Non convertibles 6)

- 1) Les dividendes non cumulatifs doivent être versés une fois par trimestre si le Conseil d'administration en déclare, à l'exception des dividendes sur les actions privilégiées de catégorie B, série 50, qui doivent être versés semestriellement.
- 2) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée. S'il est converti en taux variable, le taux équivaudra alors au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée.
- 3) Rachetables à cette date et tous les cinq ans par la suite.
- 4) Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions deviennent des actions privilégiées donnant droit à un dividende à taux variable.
- 5) Si ces actions sont converties, leurs porteurs pourront les reconvertir en actions privilégiées initiales à des dates de rachat subséquentes.
- 6) Les actions émises sont assorties d'une clause concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour que les actions puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

Le 25 août 2022, nous avons racheté la totalité de nos 16 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 42 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) pour un total global de 400 millions de dollars.

Le 27 juillet 2022, nous avons émis 500 000 actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 50 (FPUNV), au prix de 1 000 \$ par action pour un produit brut de 500 millions de dollars. Les actions donnent droit à des dividendes en trésorerie trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux de 7,373 % par année pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 26 novembre 2027. Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré d'une prime de 4,250 %.

Le 25 mai 2022, nous avons racheté la totalité de nos 20 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 40 (FPUNV) en circulation pour un total global de 500 millions de dollars.

Le 25 février 2022, nous avons racheté la totalité de nos 24 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 38 (FPUNV) en circulation pour un total global de 600 millions de dollars.

Autres instruments de capitaux propres

Le 15 mars 2022 et le 13 septembre 2022, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité – série 2 à 5,625 %, d'un montant de 750 millions de dollars (FPUNV) et des billets avec remboursement de capital à recours limité – série 3 à 7,325 %, d'un montant de 1 000 millions (FPUNV), respectivement. Ces billets ainsi que les billets avec remboursement de capital à recours limité – série 1 à 4,300 %, d'un montant de 1 250 millions sont classés comme capitaux propres et font partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. En cas de recours, les porteurs de billets auront un droit de recours à l'égard des actifs détenus dans une fiducie consolidée gérée par un tiers administrateur. Les actifs détenus par la fiducie se composent actuellement d'actions privilégiées de catégorie B – série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 48) émises par BMO pour un montant de 1 250 millions, d'actions privilégiées de catégorie B – série 49, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 49) émises par BMO pour un montant de 750 millions et d'actions privilégiées de catégorie B – série 51, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 51) émises par BMO pour un montant de 1 000 millions concurrentement avec les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2 et de série 3, respectivement. Les actions privilégiées de série 48, de série 49 et de série 51 ne font pas actuellement partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires puisqu'elles sont éliminées lors de la consolidation.

Les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 %, d'un montant de 500 millions de dollars américains (billets de catégorie 1) (FPUNV) sont également classés comme capitaux propres et font partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 sont des instruments financiers comportant à la fois une composante passif et une composante capitaux propres. À la date d'émission, nous avons attribué une valeur négligeable aux composantes passif de ces deux types d'instruments et, par conséquent, le montant intégral du produit a été classé comme capitaux propres. Les distributions semestrielles sur les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 seront comptabilisées lorsqu'elles seront à payer. Les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers quant au droit de paiement. Le tableau suivant présente la ventilation de nos billets de catégorie 1 et de nos billets avec remboursement de capital à recours limité au 31 octobre 2022 et 2021.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					2022	2021
	Valeur nominale	Taux d'intérêt (%)	Remboursables à notre gré	Convertibles en	Total	Total
Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 %	500 \$ US	4,800 1)	août 2024 2)	Nombre variable d'actions ordinaires 3)	658	658
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 1 à 4,300 %	1 250 \$	4,300 4)	Novembre 2025 2)	Nombre variable d'actions ordinaires 4)	1 250	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 2 à 5,625 %	750 \$	5,625 4)	Mai 2027 2)	Nombre variable d'actions ordinaires 4)	750	-
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 3 à 7,325 %	1 000 \$	7,325 4)	Novembre 2027 2)	Nombre variable d'actions ordinaires 4)	1 000	-
Total					3 658	1 908

1) Les intérêts non cumulatifs doivent être versés semestriellement à terme échu, au gré de la Banque.

2) Les billets sont remboursables, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du capital, plus les intérêts courus et impayés, en totalité ou en partie à notre gré à n'importe quelle date de paiement d'intérêts à compter de la première date de révision du taux d'intérêt ou après certains événements réglementaires ou fiscaux. La Banque peut, en tout temps, acheter les billets peu importe le prix sur le marché libre.

3) Les billets émis sont assortis d'une clause concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour que les billets puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

4) Les intérêts, dont le paiement ne peut être reporté, afférents à ces billets doivent être versés semestriellement au gré de la Banque. Le non-paiement des intérêts donnera lieu à un recours et l'unique recours auquel les porteurs de billets auront droit portera sur la quote-part des porteurs dans les actifs de la fiducie, dont nos actions privilégiées – série 48 (FPUNV) au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1, nos actions privilégiées – série 49 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 et nos actions privilégiées – série 51 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3. En pareil cas, la remise des actifs de la fiducie entraînera l'extinction totale de nos engagements en vertu de nos billets avec remboursement de capital à recours limité. Dans des circonstances où des FPUNV, y compris les actions privilégiées de série 48, les actions privilégiées de série 49 et les actions privilégiées de série 51 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2 et de série 3, respectivement, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque (tel qu'il est décrit ci-dessous), les billets avec remboursement de capital à recours limité seraient remboursés et le seul recours des porteurs de billets serait la quote-part des détenteurs d'actifs de la fiducie constitués d'actions ordinaires de la Banque reçues par la fiducie à la conversion.

Actions ordinaires

Le 29 mars 2022, nous avons émis 20 843 750 actions ordinaires pour un montant de 3 106 millions de dollars dans le but de financer une partie du prix d'achat relatif à l'acquisition annoncée de Bank of the West. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Capital social autorisé

Nous classons les instruments financiers que nous émettons en tant que passifs financiers, instruments de capitaux propres ou instruments composés. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable d'actions ordinaires au moment de leur conversion par leurs porteurs sont classés comme des passifs dans notre bilan consolidé. Les dividendes et les paiements d'intérêts sur les passifs financiers sont classés en tant que charges d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les instruments financiers sont classés comme instruments de capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les instruments émis dont le rachat n'est pas obligatoire, ou qui ne peuvent être convertis en un nombre variable de nos actions ordinaires au gré du porteur, sont classés en tant que capitaux propres et sont présentés dans le capital social. Les paiements de dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés en tant que réduction des capitaux propres.

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Nos actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles. La déclaration de dividendes se fait à l'entière discrétion du Conseil d'administration. Traditionnellement, il déclare chaque trimestre un dividende dont le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Actions privilégiées

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre en série un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A et B sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises dans une monnaie étrangère.

Actions propres

Lorsque nous rachetons nos actions ordinaires dans le cadre de nos activités de négociation, nous en comptabilisons le coût comme une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Si ces actions sont revendues à un prix supérieur à leur coût, l'écart est comptabilisé comme une augmentation du surplus d'apport. Si ces actions sont revendues à un prix inférieur à leur coût, l'écart est d'abord comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport et ensuite comme une réduction des résultats non distribués eu égard à tout montant en excédent du surplus d'apport total lié aux actions propres.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité

Les actions privilégiées de catégorie B – série 27, 29, 31, 33, 44, 46 et 50, ainsi que les billets de fonds propres de catégorie 1 et, en vertu des dispositions des actions privilégiées de série 48, de série 49 et de série 51 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2 et de série 3, respectivement, les billets avec remboursement de capital à recours limité sont assortis d'une disposition concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour qu'elles puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces actions peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque action privilégiée ou autre instrument de capitaux propres est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur de l'action privilégiée ou d'un autre instrument de capitaux propres émis (y compris les dividendes déclarés et impayés sur l'émission d'actions privilégiées ou d'autres instruments de capitaux propres) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 3 décembre 2021, nous avons annoncé notre intention, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la TSX, de racheter à des fins d'annulation jusqu'à 22,5 millions de nos actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRA). Concurrentement avec l'acquisition annoncée de Bank of the West, nous n'entendons pas établir une offre publique de rachat dans le cours normal des activités et nous ne prévoyons pas racheter les actions avant la clôture de l'acquisition.

Restrictions concernant le rachat d'actions et les dividendes

Le BSIF doit approuver tout plan de rachat en trésorerie portant sur n'importe laquelle de nos catégories d'actions privilégiées en circulation et autres instruments de capitaux propres.

Il nous est interdit de déclarer un dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires s'il est déterminé que le versement d'un tel dividende nous placerait en situation d'infraction à l'égard des règles sur la suffisance du capital et sur la liquidité ou de toute autre directive réglementaire publiée en application de la *Loi sur les banques* (Canada). En outre, nous ne pouvons verser de dividendes sur nos actions ordinaires à moins d'avoir versé, ou mis des fonds en réserve en vue de les verser, tous les dividendes déclarés et payables sur nos actions privilégiées et, dans certaines circonstances, les dividendes sur nos actions privilégiées de catégorie B ne peuvent être versés à moins que les dividendes sur les actions privilégiées de série 48, les actions privilégiées de série 49 et les actions privilégiées de série 51 aient été versés.

De plus, si la Banque ne paie pas en totalité les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, la Banque ne déclarera pas de dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées, ni ne rachètera, n'achètera ou n'annulera autrement ces actions jusqu'au mois commençant après que la Banque ait payé intégralement les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Nous offrons un Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions à nos actionnaires (le « régime »). La participation à ce régime est facultative. Selon ses modalités, les dividendes en trésorerie sur les actions ordinaires sont réaffectés à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires. Les actionnaires ont aussi la possibilité de faire des paiements en trésorerie pour acquérir des actions ordinaires supplémentaires.

Le 10 janvier 2022, nous avons annoncé que nous accordons un escompte de 2 % sur les nouvelles actions ordinaires émises selon les modalités de réinvestissement de dividendes du régime. À compter du dividende sur les actions ordinaires déclaré pour le premier trimestre de l'exercice 2022 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires émises par la Banque en vertu du régime seront de nouvelles actions comportant un escompte de 2 % calculé conformément aux modalités du régime. L'escompte ne s'appliquera pas aux actions ordinaires achetées dans le volet « versements facultatifs en espèces » du régime.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, nous avons émis 7 531 233 actions ordinaires aux termes du régime (néant au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021).

Émissions éventuelles d'actions

Au 31 octobre 2022, nous avons réservé 25 669 677 actions ordinaires (33 200 910 au 31 octobre 2021) en vue de leur émission éventuelle dans le cadre du régime. Nous avons également réservé 5 976 870 actions ordinaires (5 682 206 au 31 octobre 2021) en vue de l'exercice éventuel des options sur actions, tel que nous l'expliquons à la note 20.

Note 17 : Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation

Nous comptabilisons à la juste valeur les actifs et passifs détenus à des fins de négociation, les actifs et passifs désignés à la juste valeur, les instruments dérivés, certains titres de participation et de créance et les titres vendus à découvert, et nous constatons les autres actifs et passifs autres que de négociation au coût amorti, déduction faite des provisions ou des réductions de valeur pour dépréciation. Les justes valeurs énoncées dans la présente note sont fondées sur des estimations d'actifs et de passifs individuels, et ne comprennent pas d'estimation de la juste valeur de l'une ou l'autre des entités juridiques ou des opérations sous-jacentes s'inscrivant dans nos activités. Dans le cas de certains portefeuilles d'instruments financiers pour lesquels nous gérons les expositions à des risques similaires et compensatoires, la juste valeur est déterminée en fonction de notre exposition nette à ce risque.

La juste valeur représente une estimation de la somme que nous pourrions recevoir, ou payer dans le cas d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation. Les montants de juste valeur indiqués représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer dans des périodes ultérieures en raison de l'évolution des conditions du marché ou d'autres facteurs. Certains instruments financiers ne sont pas échangeables ni échangés, si bien qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de cours de marché, nous déterminons la juste valeur au moyen des meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur un certain nombre de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Cependant, comme elles comportent des incertitudes, les justes valeurs peuvent ne pas se matérialiser dans la vente réelle ou le règlement immédiat des actifs ou des passifs.

Gouvernance à l'égard de l'établissement de la juste valeur

Divers comités d'évaluation et de gestion des risques assurent la supervision des procédés d'évaluation au nom de la haute direction. Afin de garantir que l'évaluation de tous les instruments financiers constatés à la juste valeur est raisonnable tant à des fins de gestion des risques qu'à celles de présentation de l'information financière, nous avons élaboré divers contrôles et procédés de gouvernance, telles la validation et l'approbation de modèles, la vérification indépendante des prix (VIP) et l'analyse de la répartition des profits ou pertes (ARPP), ce qui est conforme aux pratiques pertinentes en usage dans le secteur. Ces contrôles sont appliqués de manière indépendante par les groupes d'exploitation concernés.

Nous définissons les méthodes d'évaluation de chacun de nos instruments financiers devant être inscrits à la juste valeur. L'application de modèles d'évaluation à des produits ou à des portefeuilles est assujettie à une approbation indépendante afin d'assurer que seuls des modèles ayant été validés sont employés. L'incidence des limites connues des modèles et des données d'entrée est également surveillée de manière continue. La VIP est un processus dans le cadre duquel est effectuée une vérification régulière et indépendante des prix du marché ou des données d'entrée des modèles servant à évaluer les instruments financiers afin d'assurer leur précision et leur pertinence. Ce processus permet d'évaluer la juste valeur au moyen de différentes méthodes de sorte à vérifier et à valider les évaluations réalisées. L'ARPP est un processus quotidien qu'emploie la direction pour repérer et comprendre les variations des positions à la juste valeur de tous les secteurs d'activité de BMO Marchés des capitaux, processus qui, conjointement avec d'autres, permet d'assurer le caractère raisonnable et approprié des justes valeurs qui sont présentées.

Valeurs mobilières

Pour les titres négociés en bourse, la valeur à la cote est considérée comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Les titres pour lesquels aucun marché actif n'existe sont évalués au moyen de toutes les données de marché raisonnablement disponibles. Nos méthodes relatives à la juste valeur sont décrites ci-après.

Titres d'administrations publiques

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par des administrations publiques sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cotes provenant de courtiers ou des prix de tiers vendeurs. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie selon un modèle faisant intervenir des rendements provenant des prix de titres semblables d'administrations publiques activement négociés et des écarts observables.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires (LNH) et des titres garantis par des créances hypothécaires est établie au moyen de l'obtention de prix provenant de tiers vendeurs indépendants, de cotes provenant de courtiers et d'indices de marché pertinents, le cas échéant. S'il est impossible d'obtenir de tels prix, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie faisant intervenir le maximum de données d'entrée observables ou en comparant les prix d'instruments semblables. Les hypothèses portant sur l'évaluation relatives aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres garantis par des créances hypothécaires comprennent les taux d'actualisation, les taux de défaut, les remboursements anticipés attendus, les écarts de taux et les recouvrements.

Titres de créance d'entreprises

La juste valeur des titres de créance d'entreprises est établie au moyen des prix des transactions les plus récentes. Lorsqu'il est impossible d'obtenir des cours du marché observables, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des courbes d'actualisation et des écarts obtenus de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers indépendants.

Prêts détenus à des fins de transaction

La juste valeur de nos prêts détenus à des fins de transaction est établie d'après les cours du marché actuels pour des instruments identiques ou semblables.

Titres de participation d'entreprises

La juste valeur des titres de participation d'entreprises est établie en fonction des cours sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, la juste valeur est déterminée au moyen des cours de titres semblables ou de techniques d'évaluation, ce qui inclut l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de multiples du résultat.

Titres émis par des sociétés fermées

Les titres de créance et de participation émis par des sociétés fermées sont évalués en fonction de transactions récentes sur le marché, lorsqu'il y en a eu. Autrement, la juste valeur est déterminée en fonction de modèles d'évaluation s'appuyant sur une approche fondée sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, notamment les prévisions au chapitre des flux de trésorerie, des résultats et des revenus de même que d'autres informations de tiers disponibles. La juste valeur de nos titres émis par des sociétés fermées tient compte des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds externes, le cas échéant.

Les prix provenant de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers sont corroborés dans le cadre de notre processus d'analyse indépendante, lequel peut comprendre l'utilisation de techniques d'évaluation ou l'obtention de prix de consensus ou de prix composés auprès d'autres services d'évaluation. Nous validons les estimations de la juste valeur en obtenant de façon indépendante plusieurs cours de marché et valeurs de données externes. Nous passons en revue l'approche choisie par les tiers vendeurs afin de nous assurer qu'ils utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables comme les courbes de rendement de référence, les écarts cours acheteur-cours vendeur, les garanties sous-jacentes, les durées moyennes pondérées à courir jusqu'à l'échéance et les hypothèses relatives au taux de remboursement par anticipation. Les estimations de la juste valeur provenant de techniques d'évaluation internes sont comparées, lorsque cela est possible, aux prix obtenus auprès de tiers vendeurs.

Prêts

Pour déterminer la juste valeur de nos prêts productifs à taux fixe, autres que nos prêts sur cartes de crédit, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, ajusté pour tenir compte des remboursements anticipés estimés, aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des prêts assortis de modalités et de risques de crédit semblables. Pour ce qui est de nos prêts productifs sur cartes de crédit, la juste valeur est considérée comme égale à la valeur comptable, étant donné qu'ils sont à court terme.

Quant à nos prêts productifs à taux variable, les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur leur juste valeur puisque leurs taux d'intérêt sont révisés ou rajustés fréquemment. Ainsi, il est présumé que leur juste valeur correspond à leur valeur comptable.

La juste valeur de nos prêts n'est pas ajustée pour tenir compte de la valeur d'une protection de crédit achetée pour atténuer le risque de crédit.

Instruments dérivés

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur, notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle de Black et Scholes, la simulation Monte-Carlo et d'autres modèles reconnus sur le marché. Ces modèles, lesquels sont validés de manière indépendante, font intervenir des données du marché actuelles et relatives aux taux d'intérêt, aux cours de change, aux prix et aux indices liés aux titres de participation et aux produits de base, aux écarts de taux, aux taux de recouvrement, aux niveaux de volatilité connexes du marché, aux prix au comptant, aux niveaux de corrélation et à d'autres facteurs de prix fondés sur le marché. La volatilité implicite des options, qui est utilisée dans de nombreux modèles d'évaluation, est obtenue directement auprès de sources des marchés ou calculée d'après les cours du marché. Dans la mesure du possible, des données multisources sont utilisées.

Pour déterminer la juste valeur de dérivés complexes et sur mesure, nous tenons compte de toute l'information raisonnablement disponible, notamment les cotes provenant de négociateurs et de courtiers, les prix multisources et toutes les données d'entrée observables pertinentes. Notre modèle établit la juste valeur en fonction de données propres au type de contrat, ce qui peut inclure les cours des actions, la corrélation dans le cas d'actifs multiples, les taux d'intérêt, les cours de change, les courbes de rendement et la volatilité.

Nous déterminons un ajustement d'évaluation lié au crédit pour constater le risque de crédit que la contrepartie de la Banque ne soit pas en mesure de respecter ses obligations liées au dérivé en question. L'ajustement d'évaluation lié au crédit est établi à partir d'écarts de taux observés sur le marché ou d'écarts de taux de substitution et de notre évaluation de l'exposition nette au risque de contrepartie, compte tenu des facteurs atténuants comme les garanties, les accords de compensation nette et les novations avec des contreparties centrales. Nous calculons également un ajustement d'évaluation lié au financement pour constater les coûts de financement implicites liés aux positions sur dérivés négociées sur les marchés hors cote. L'ajustement d'évaluation lié au financement est déterminé en fonction des écarts de financement du marché.

Dépôts

Nous établissons la juste valeur de nos dépôts en nous fondant sur les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des dépôts à taux et à échéance fixes, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels afférent à ces dépôts, ajusté pour tenir compte des remboursements prévus, aux taux du marché actuels qui s'appliquent à des dépôts assortis de modalités et de caractéristiques de risque semblables. La juste valeur des passifs liés à nos billets de premier rang et de nos obligations sécurisées est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, qui font intervenir des courbes de taux d'intérêt du marché et des écarts de financement du marché.
- Dans le cas des dépôts à taux fixe sans échéance définie, nous considérons que la juste valeur est égale à la valeur comptable, puisque la valeur comptable est équivalente au montant payable à la date de clôture.
- Dans le cas des dépôts à taux variable, les changements de taux d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces dépôts s'ajustent fréquemment aux taux du marché. C'est pourquoi leur juste valeur est considérée comme étant égale à leur valeur comptable.

Une partie du passif lié à nos billets structurés qui sont assortis d'intérêts ou de modalités de remboursement liés à des contrats de taux d'intérêt ou de devises et à des contrats sur produits de base ou titres de participation a été désignée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces billets structurés est estimée au moyen de modèles d'évaluation validés à l'interne qui intègrent des cours observables sur le marché pour des titres identiques ou comparables et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité des options et les cours de change, si cela convient. Si les cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer la juste valeur, ce qu'elle fait en ayant recours à d'autres sources d'information pertinente, telles que les données historiques et des informations de substitution relatives à des transactions semblables.

Titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, soit des titres de participation ou de créance. Comme ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour établir la juste valeur est la même que celle utilisée pour des titres de participation ou de créance sous-jacents.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

L'établissement de la juste valeur de nos passifs liés à la titrisation et aux entités structurées, lesquels sont constatés dans les passifs divers, est fondé sur leurs cours du marché ou les cours du marché d'instruments financiers similaires, s'il en est. Si des cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui optimisent l'utilisation de données observables, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés.

Dettes subordonnées

La juste valeur de notre dette subordonnée est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments identiques ou semblables.

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur

La valeur comptable de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Dans le cas de certains actifs et passifs financiers, leur valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné qu'ils sont à court terme ou parce qu'ils font fréquemment l'objet d'un rajustement aux taux du marché en vigueur, ce qui est notamment le cas des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des engagements de clients aux termes d'acceptations, de certains autres actifs, des acceptations, des titres mis en pension ou prêtés et de certains autres passifs. Par conséquent, ces actifs et passifs sont exclus du tableau ci-dessous.

Hiérarchie de la juste valeur

Nous utilisons une hiérarchie de la juste valeur pour classer les instruments financiers par catégorie et en fonction des données que nous utilisons dans le cadre des techniques d'évaluation de la juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers non inscrits à la juste valeur au bilan

Le tableau ci-dessous fait état de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur 6)	Valeur comptable	Juste valeur 6)
Titres 1)				
Titres comptabilisés au coût amorti	106 590	94 832	49 970	49 810
Prêts 1) 2)				
Prêts hypothécaires à l'habitation	148 569	142 526	135 653	135 461
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	85 612	83 948	76 627	76 791
Prêts sur cartes de crédit	9 387	9 387	7 827	7 827
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	302 079	300 173	233 066	233 670
	545 647	536 034	453 173	453 749
Dépôts 3)	742 419	739 339	662 050	662 781
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées 4)	25 816	24 989	24 631	24 809
Autres passifs 5)	4 088	3 181	-	-
Dettes subordonnées	8 150	7 743	6 893	7 087

1) La valeur comptable est présentée déduction faite des provisions pour pertes sur créances.

2) Ne tient pas compte des 176 millions de dollars de prêts hypothécaires à l'habitation classés à la juste valeur par le biais du résultat net, des 5 496 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des 60 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (néant, 5 022 millions et 134 millions, respectivement, au 31 octobre 2021).

3) Ne tient pas compte des 26 305 millions de dollars de passifs liés aux billets structurés (22 665 millions au 31 octobre 2021), des 536 millions de dépôts structurés (777 millions au 31 octobre 2021) et des 218 millions de dépôts de métaux (139 millions au 31 octobre 2021) évalués à la juste valeur.

4) Ne tient pas compte des 1 252 millions de dollars de passifs liés à la titrisation et aux entités structurées classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (855 millions au 31 octobre 2021).

5) Les autres passifs comprennent certains autres passifs de filiales.

6) Si les instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur étaient classés selon la hiérarchie de la juste valeur, tous ces instruments financiers seraient classés au niveau 2, exception faite des titres au coût amorti, dont 39 622 millions de dollars seraient classés au niveau 1 (14 117 millions au 31 octobre 2021) et 55 210 millions au niveau 2 (35 693 millions au 31 octobre 2021).

Techniques d'évaluation et données importantes

Pour déterminer la juste valeur des titres d'emprunt à échéance fixe et des titres de participation négociés en bourse, nous utilisons les cours sur des marchés actifs (niveau 1) lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, nous déterminons la juste valeur des instruments financiers selon des modèles tels que les flux de trésorerie actualisés au moyen de données de marché observables, comme les taux de rendement ou les cotes provenant de courtiers ou d'autres cotes de tiers (niveau 2). La juste valeur peut également être déterminée à l'aide de modèles faisant intervenir des données de marché qui ne sont pas observables en raison de marchés inactifs ou présentant un niveau d'activité négligeable (niveau 3). Nous utilisons, dans la mesure du possible, des données de marché observables.

Nos titres de négociation de niveau 2 sont essentiellement évalués en fonction de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des écarts observables ou se fondant sur des cotes provenant de courtiers. La juste valeur des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de niveau 2 est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés mettant en jeu des écarts observables ou des cotes de tiers. Les passifs liés aux billets structurés de niveau 2 sont évalués au moyen de modèles faisant intervenir des données de marché observables. Les actifs et passifs dérivés de niveau 2 sont évalués à l'aide de modèles normalisés du secteur et de données de marché observables.

Le tableau suivant fait état de la mesure dans laquelle nous avons utilisé les cours sur des marchés actifs (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données de marché observables (niveau 2) et des modèles ne comportant pas de données de marché observables (niveau 3) pour évaluer les titres, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les autres actifs, les passifs inscrits à la juste valeur, les actifs dérivés et les passifs dérivés.

(en millions de dollars canadiens)		2022						2021	
	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données d'entrée observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données d'entrée observables)	Total	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données d'entrée observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données d'entrée observables)	Total	
Titres de négociation									
Titres émis ou garantis par :									
l'administration fédérale canadienne	6 981	3 955	-	10 936	3 123	4 473	-	7 596	
des provinces et municipalités canadiennes	1 120	4 990	-	6 110	2 183	3 655	-	5 838	
l'administration fédérale américaine	7 326	9 373	-	16 699	6 050	3 532	-	9 582	
des municipalités, agences et États américains	56	83	-	139	-	458	-	458	
d'autres administrations publiques	1 085	2 885	-	3 970	1 307	591	-	1 898	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines									
	-	13 327	985	14 312	-	13 379	675	14 054	
Titres de créance d'entreprises	1 445	8 144	3	9 592	2 231	7 656	7	9 894	
Prêts détenus à des fins de transaction	-	346	-	346	-	160	-	160	
Titres de participation d'entreprises	46 073	-	-	46 073	54 931	-	-	54 931	
	64 086	43 103	988	108 177	69 825	33 904	682	104 411	
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net									
Titres émis ou garantis par :									
l'administration fédérale canadienne	319	174	-	493	704	159	-	863	
des provinces et municipalités canadiennes	36	1 044	-	1 080	137	1 243	-	1 380	
l'administration fédérale américaine	-	4	-	4	-	38	-	38	
d'autres administrations publiques	-	87	-	87	-	92	-	92	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines									
	-	8	-	8	-	9	-	9	
Titres de créance d'entreprises	62	6 409	8	6 479	160	7 544	-	7 704	
Titres de participation d'entreprises	1 440	6	4 044	5 490	1 670	12	2 442	4 124	
	1 857	7 732	4 052	13 641	2 671	9 097	2 442	14 210	
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Titres émis ou garantis par :									
l'administration fédérale canadienne	3 544	8 757	-	12 301	9 138	3 927	-	13 065	
des provinces et municipalités canadiennes	972	3 599	-	4 571	1 438	1 549	-	2 987	
l'administration fédérale américaine	1 443	1 667	-	3 110	18 873	2 153	-	21 026	
des municipalités, agences et États américains	-	3 713	1	3 714	-	4 113	1	4 114	
d'autres administrations publiques	1 795	4 616	-	6 411	2 803	3 699	-	6 502	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines									
	-	9 268	-	9 268	-	12 136	-	12 136	
Titres de créance d'entreprises	355	3 678	-	4 033	812	2 349	-	3 161	
Titres de participation d'entreprises	-	-	153	153	-	-	132	132	
	8 109	35 298	154	43 561	33 064	29 926	133	63 123	
Prêts									
Prêts hypothécaires résidentiels	-	176	-	176	-	-	-	-	
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	-	5 536	20	5 556	-	5 150	6	5 156	
	-	5 712	20	5 732	-	5 150	6	5 156	
Autres actifs 1)									
	4 148	60	49	4 257	4 392	85	-	4 477	
Passifs à la juste valeur									
Titres vendus à découvert	18 465	22 514	-	40 979	17 424	14 649	-	32 073	
Passifs liés aux billets structurés 2)	-	26 305	-	26 305	-	22 665	-	22 665	
Dépôts structurés 3)	-	536	-	536	-	777	-	777	
Autres passifs 4)	1 179	2 298	2	3 479	1 106	2 125	-	3 231	
	19 644	51 653	2	71 299	18 530	40 216	-	58 746	
Actifs dérivés									
Contrats de taux d'intérêt	80	12 682	-	12 762	6	8 066	-	8 072	
Contrats de change	21	22 475	26	22 522	3	14 982	-	14 985	
Contrats sur produits de base	1 514	4 810	-	6 324	642	6 976	-	7 618	
Contrats sur titres de participation	939	5 552	-	6 491	1 381	4 657	-	6 038	
Swaps sur défaillance	-	61	-	61	-	-	-	-	
	2 554	45 580	26	48 160	2 032	34 681	-	36 713	
Passifs dérivés									
Contrats de taux d'intérêt	58	16 540	-	16 598	6	6 773	-	6 779	
Contrats de change	2	25 108	-	25 110	4	12 451	-	12 455	
Contrats sur produits de base	1 523	2 066	-	3 589	746	1 445	-	2 191	
Contrats sur titres de participation	1 203	13 381	-	14 584	1 581	7 802	-	9 383	
Swaps sur défaillance	-	73	2	75	-	5	2	7	
	2 786	57 168	2	59 956	2 337	28 476	2	30 815	

1) Les autres actifs comprennent les métaux précieux, les actifs de fonds distincts qui se rapportent à nos activités d'assurance, certains débiteurs et autres éléments évalués à la juste valeur.

2) Ces passifs liés aux billets structurés figurant dans les dépôts ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

3) Représente certaines options incorporées liées à des dépôts structurés comptabilisés au coût amorti.

4) Les autres passifs comprennent les passifs au titre des contrats de placement et les passifs de fonds distincts qui se rapportent à nos activités d'assurance, certains créditeurs et des dépôts de métaux qui ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net de même que certains passifs liés à la titrisation et aux entités structurées désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Information quantitative concernant les évaluations de la juste valeur de niveau 3

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation qui ont servi à déterminer leur juste valeur et la fourchette des valeurs des données d'entrée non observables importantes qui ont été utilisées aux fins des évaluations. Nous n'avons pas posé d'autres hypothèses raisonnables eu égard aux principales catégories de placements dans des titres de participation de sociétés fermées de niveau 3, puisque les valeurs liquidatives nous ont été fournies par des gestionnaires de fonds ou de placements.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

					2022	
Élément de présentation du tableau de la hiérarchie de la juste valeur		Juste valeur des actifs	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette des valeurs des données d'entrée 1)	
					Minimum	Maximum
Titres de participation de sociétés fermées 2)	Titres de participation d'entreprises	4 044	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	s. o. 5x	s. o. 19x
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	985	Flux de trésorerie actualisés Comparaison au marché	Taux de remboursement par anticipation Ajustement de comparabilité 3)	3 % (3,83)	47 % 6,82
2021						
Titres de participation de sociétés fermées 2)	Titres de participation d'entreprises	2 442	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	s. o. 6x	s. o. 19x
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	675	Flux de trésorerie actualisés Comparaison au marché	Taux de remboursement par anticipation Ajustement de comparabilité 3)	4 % (5,56)	47 % 5,85

- 1) Les valeurs d'entrée minimales et maximales représentent les données réelles des niveaux les plus faibles et les plus élevés qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie spécifique. Ces fourchettes ne reflètent pas le degré d'incertitude des données d'entrée, mais sont touchées par les instruments sous-jacents qui font précisément partie de chacune des catégories. Ces fourchettes varient donc d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de clôture.
 - 2) Les titres de participation de sociétés fermées comprennent 832 millions de dollars d'actions de la Federal Reserve Bank et de la Federal Home Loan Bank des États-Unis que nous comptabilisons au coût (453 millions au 31 octobre 2021), qui se rapproche de la juste valeur, et qui sont détenus afin de respecter des exigences réglementaires.
 - 3) La fourchette des valeurs d'entrée représente le prix par titre après l'ajustement (en dollars canadiens).
- s. o. - sans objet

Données d'entrée non observables importantes servant aux évaluations des instruments de niveau 3

Valeur liquidative

La valeur liquidative représente la valeur estimée d'un titre détenu, d'après des évaluations obtenues auprès d'un gestionnaire de fonds ou de placements. L'évaluation de certains titres de participation de sociétés fermées repose sur l'avantage économique que nous tirons du placement.

Coefficient VE/BAIIA

La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées et des placements dans des titres de banque d'affaires est déterminée au moyen du calcul de la valeur d'entreprise (VE) selon un coefficient VE/BAIIA puis de l'application d'une méthodologie en cascade à la structure du capital d'une entité afin d'établir la valeur des actifs et des titres que nous détenons. L'établissement du coefficient VE/BAIIA requiert l'exercice d'un jugement et la prise en compte de facteurs comme les coefficients de sociétés cotées en bourse comparables, les transactions récentes, les éléments propres à l'entité et les déductions pour absence de liquidité, qui visent à refléter le manque d'opérations de négociation touchant ces actifs ou ces titres.

Taux de remboursement par anticipation

Des modèles d'actualisation des flux de trésorerie sont utilisés pour calculer la juste valeur de nos titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, de nos titres adossés à des créances hypothécaires et de nos titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines. Le modèle de flux de trésorerie inclut des hypothèses liées à des taux de remboursement par anticipation conditionnels, à des taux de défaut constants et au pourcentage de perte sur défaut. Les taux de remboursement par anticipation ont une incidence sur nos flux de trésorerie actualisés estimés. Il existe une corrélation négative entre les variations des taux de remboursement par anticipation et les taux d'intérêt. Plus précisément, une augmentation du taux de remboursement par anticipation se traduirait par une augmentation de la juste valeur lorsque le taux d'intérêt de l'actif est inférieur au taux actuel de réinvestissement. Une diminution du taux de remboursement par anticipation donnerait lieu à une diminution de la juste valeur dans le cas où le taux d'intérêt de l'actif est supérieur au taux actuel de réinvestissement.

Ajustement de comparabilité

Les prix comparables de marché sont utilisés pour évaluer la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines. Cette technique implique l'obtention de prix auprès de tiers pour des instruments semblables et l'application d'ajustements pour refléter les prix de transactions récentes, et les caractéristiques spécifiques à des instruments.

Principaux transferts

Nous avons pour politique de constater les transferts d'actifs et de passifs d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre à la fin de chaque période de présentation, ce qui correspond à la date d'établissement de la juste valeur. Les transferts d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre rendent compte des changements dans la disponibilité des cours du marché ou des données de marché observables par suite de l'évolution des conditions de marché. Les transferts du niveau 1 au niveau 2 ont été effectués en raison d'une moins grande observabilité des données servant à l'évaluation des titres. Les transferts du niveau 2 au niveau 1 ont été effectués en raison de la disponibilité accrue de cours du marché sur des marchés actifs.

Le tableau qui suit indique les principaux éléments qui ont été transférés entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices clos le 31 octobre 2022 et le 31 octobre 2021.

(en millions de dollars canadiens)

		2022		2021	
		Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1
Titres de négociation		10 983	13 062	7 863	11 421
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		607	522	871	902
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		16 452	11 895	11 028	13 542
Titres vendus à découvert		9 499	14 623	7 764	5 950

Évolution des instruments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent un rapprochement de toutes les variations des instruments financiers qui étaient classés dans le niveau 3 pour les exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021, y compris les profits (pertes) réalisés et latents inclus dans le résultat et les autres éléments du résultat global ainsi que les transferts au niveau 3 et depuis le niveau 3. Les transferts depuis le niveau 2 au niveau 3 ont été effectués en raison de l'augmentation des données d'entrées non observables sur le marché qui ont servi à établir le prix des titres. Les transferts depuis le niveau 3 au niveau 2 ont été effectués en raison de l'augmentation des données de marché observables qui ont servi à établir le prix des titres.

Exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars canadiens)	Variations de la juste valeur			Fluctuations			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2022	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus 2)
	Solde au 31 octobre 2021	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global 1)	Achats/ émissions	Ventes	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3		
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émises par des agences américaines	675	(237)	76	1 045	(657)	-	444	(361)	985	(45)
Titres de créance d'entreprises	7	(2)	(1)	11	(5)	-	2	(9)	3	(1)
Total des titres de négociation	682	(239)	75	1 056	(662)	-	446	(370)	988	(46)
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de créance d'entreprises	-	-	-	8	-	-	-	-	8	-
Titres de participation d'entreprises	2 442	231	176	1 450	(321)	-	66	-	4 044	274
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	2 442	231	176	1 458	(321)	-	66	-	4 052	274
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres émis ou garantis par : des municipalités, agences et États américains	1	-	-	-	-	-	-	-	1	s. o.
Titres de participation d'entreprises	132	-	1	15	(1)	-	6	-	153	s. o.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	-	1	15	(1)	-	6	-	154	s. o.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	6	-	-	15	-	(1)	-	-	20	-
Autres actifs	-	-	-	49	-	-	-	-	49	-
Actifs dérivés										
Contrats de change	-	-	-	26	-	-	-	-	26	-
Total des actifs dérivés	-	-	-	26	-	-	-	-	26	-
Autres passifs										
Passifs dérivés										
Swaps sur défaillance	2	-	-	-	-	-	3	(3)	2	-
Total des passifs dérivés	2	-	-	-	-	-	3	(3)	2	-

Exercice clos le 31 octobre 2021 (en millions de dollars canadiens)	Variations de la juste valeur			Fluctuations			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2021	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus 2)
	Solde au 31 octobre 2020	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global 1)	Achats/ émissions	Ventes	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3		
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émises par des agences américaines	803	(222)	(56)	1 465	(1 253)	-	169	(231)	675	38
Titres de créance d'entreprises	-	-	-	10	(3)	-	-	-	7	-
Total des titres de négociation	803	(222)	(56)	1 475	(1 256)	-	169	(231)	682	38
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de créance d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation d'entreprises	1 903	315	(92)	628	(276)	(4)	-	(32)	2 442	374
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	1 903	315	(92)	628	(276)	(4)	-	(32)	2 442	374
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres émis ou garantis par : des municipalités, agences et États américains	1	-	-	-	-	-	-	-	1	s. o.
Titres de participation d'entreprises	93	-	26	13	-	-	-	-	132	s. o.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	94	-	26	13	-	-	-	-	133	s. o.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 945	-	(150)	1 812	-	(1 302)	-	(2 299)	6	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs dérivés										
Contrats de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs										
Passifs dérivés										
Swaps sur défaillance	4	-	-	-	-	-	-	(2)	2	-
Total des passifs dérivés	4	-	-	-	-	-	-	(2)	2	-

1) La conversion des devises en ce qui a trait aux actifs et passifs détenus par nos établissements à l'étranger est incluse dans les investissements nets dans des établissements à l'étranger, présentés dans les autres éléments du résultat global.

2) Les variations des profits (pertes) latents sur les titres de négociation et les titres à la juste valeur par le biais du résultat net toujours détenus au 31 octobre 2022 et 2021 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.

Les profits (pertes) latents comptabilisés pour les instruments financiers de niveau 3 peuvent être compensés par les (pertes) profits sur les contrats de couverture économique.

s. o. - sans objet

Revenus de négociation

Les actifs et passifs de négociation, y compris les dérivés, les titres et les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. Les revenus de négociation comprennent les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts et ne tiennent pas compte des commissions de prise ferme et des commissions liées aux transactions sur titres, qui sont présentées séparément dans notre état consolidé des résultats. Les revenus nets d'intérêts proviennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et passifs de négociation et sont présentés dans le tableau suivant, déduction faite des charges d'intérêts associées au financement de ces actifs et passifs.

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Taux d'intérêt	893	1 017
Change	571	416
Titres de participation	713	567
Produits de base	189	147
Autres 1)	7 556	2
Total des revenus de négociation	9 922	2 149
Présentés en tant que :		
Revenus nets d'intérêts	1 672	1 853
Revenus autres que d'intérêts - revenus de négociation 1)	8 250	296
Total des revenus de négociation	9 922	2 149

1) Comprend la gestion des variations de la juste valeur à l'acquisition de Bank of the West. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la note 10.

Note 18 : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et leur montant net est inscrit dans notre bilan consolidé lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et que nous avons l'intention de procéder à un règlement sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Le tableau qui suit présente les montants qui ont fait l'objet d'une compensation à notre bilan consolidé, notamment des titres pris en pension, des titres mis en pension et des instruments dérivés. En général, leur compensation a été faite par voie d'un mécanisme de règlement sur le marché (comme par l'entremise d'une bourse ou d'une chambre de compensation) aux termes duquel un règlement net simultané peut avoir lieu de sorte à éliminer le risque de crédit et celui de liquidité entre les contreparties. Le tableau comporte également les montants non compensés au bilan consolidé et ayant trait à des transactions visées par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire ou dont le droit de compensation des montants ne peut être exercé qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite ou qui, autrement, ne remplissent pas les critères de compensation.

(en millions de dollars canadiens)	2022						
	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets figurant au bilan	Montants non compensés au bilan			Montant net 3)
Incidence des conventions-cadres de compensation				Valeurs mobilières reçues ou données en garantie 1) 2)	Garanties en trésorerie		
Actifs financiers							
Titres pris en pension ou empruntés	116 309	3 115	113 194	11 757	99 736	4	1 697
Instruments dérivés	48 494	334	48 160	31 878	3 282	3 201	9 799
	164 803	3 449	161 354	43 635	103 018	3 205	11 496
Passifs financiers							
Instruments dérivés	60 290	334	59 956	31 878	7 212	8 843	12 023
Titres mis en pension ou prêtés	107 078	3 115	103 963	11 757	91 494	176	536
	167 368	3 449	163 919	43 635	98 706	9 019	12 559
							2021
Actifs financiers							
Titres pris en pension ou empruntés	108 799	1 417	107 382	15 779	90 389	9	1 205
Instruments dérivés	37 054	341	36 713	20 952	2 377	4 823	8 561
	145 853	1 758	144 095	36 731	92 766	4 832	9 766
Passifs financiers							
Instruments dérivés	31 156	341	30 815	20 952	1 865	1 906	6 092
Titres mis en pension ou prêtés	98 973	1 417	97 556	15 779	81 411	108	258
	130 129	1 758	128 371	36 731	83 276	2 014	6 350

1) Les actifs financiers reçus ou donnés en garantie sont présentés à la juste valeur et se limitent aux montants nets constatés au bilan (autrement dit, tout surnantissement est ignoré aux fins du tableau).

2) Certains montants de garantie ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie sauf s'il survient un défaut ou si d'autres événements prédéterminés se produisent.

3) N'a pas pour but de représenter notre exposition réelle au risque de crédit.

Note 19 : Gestion du capital

Nous avons pour objectif de maintenir une assise financière solide grâce à une structure rentable qui est appropriée étant donné nos ratios cibles en matière de capital réglementaire et notre évaluation interne du capital économique requis, qui étaye les stratégies de nos groupes d'exploitation, qui soutient la confiance des déposants, des investisseurs et des organismes de réglementation tout en créant de la valeur à long terme pour les actionnaires et qui est conforme à nos cotes de crédit cibles.

Notre démarche consiste notamment à établir des limites, des objectifs et des mesures des résultats qui servent à gérer le bilan, les niveaux de risque et les exigences en matière de capital, ainsi qu'à émettre et à racheter des titres de façon à obtenir une structure du capital économique.

Les exigences en matière de fonds propres réglementaires pour la Banque sont déterminées selon les lignes directrices du BSIF, basées sur le cadre de l'accord de Bâle III établi par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Pour faire face à la perturbation des marchés causée par la pandémie, le BSIF a annoncé diverses modifications des exigences en matière de fonds propres réglementaires au cours de l'exercice 2020; les ajustements de nature temporaire ont été levés au cours de l'exercice 2021, exception faite de l'exclusion temporaire afférente à certaines mesures du ratio de levier des expositions qui ont pris fin le 31 décembre 2021. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Gestion globale du capital du rapport de gestion, du présent Rapport annuel.

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent la forme de fonds propres la plus permanente. Ils comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, moins des déductions pour l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles et certains autres éléments. Les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, après des déductions réglementaires.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés principalement de débetures subordonnées et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, après des déductions réglementaires. Le total des fonds propres inclut ceux de catégorie 1 et de catégorie 2.

La capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) s'entend du total des fonds propres et des autres instruments TLAC y compris la dette admissible aux fins du régime de recapitalisation interne des banques, moins les déductions réglementaires. Des précisions sur les éléments qui composent notre capital sont fournies aux notes 11, 12, 15 et 16.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres, le ratio TLAC, le ratio de levier et le ratio de levier TLAC sont les principales mesures des fonds propres réglementaires.

- Les ratios pour les fonds propres réglementaires sont obtenus en divisant le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio TLAC par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.
- Le ratio de levier est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition aux fins du ratio de levier qui comprend les éléments inscrits au bilan et les éléments hors bilan précis, déduction faite d'ajustements spécifiés. Le ratio de levier TLAC s'entend de la TLAC, divisée par les expositions aux fins du levier.

Au 31 octobre 2022, nous nous conformions aux exigences du BSIF concernant les ratios cibles en matière de capital réglementaire, lesquelles prévoient une réserve de fonds propres de 2,5 %, un supplément en fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 1,0 % applicable aux banques d'importance systémique intérieure, une réserve anticyclique et une réserve pour stabilité intérieure de 2,5 %.

Mesures des fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes, actifs pondérés en fonction des risques et exposition aux fins du ratio de levier ¹⁾

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2022	2021
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	60 891	44 491
Fonds propres de catégorie 1	67 121	49 966
Total des fonds propres	75 309	57 201
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)	120 663	90 353
Actifs pondérés en fonction des risques	363 997	325 433
Exposition aux fins du ratio de levier	1 189 990	976 690
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	16,7 %	13,7 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	18,4 %	15,4 %
Ratio du total des fonds propres	20,7 %	17,6 %
Ratio TLAC	33,1 %	27,8 %
Ratio de levier	5,6 %	5,1 %
Ratio de levier TLAC	10,1 %	9,3 %

1) Calculé conformément aux lignes directrices Normes de fonds propres, Exigences en matière de levier et Capacité totale d'adsorption des pertes (TLAC) du BSIF, le cas échéant.

Note 20 : Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

Nous avons un régime d'options sur actions destiné à des dirigeants et employés désignés. Les options sont attribuées à un prix d'exercice égal au cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions deviennent acquis en tranches égales de 50 % aux troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution. Chaque tranche est traitée comme une attribution distincte qui a sa propre période d'acquisition. En règle générale, les options viennent à échéance dix ans après leur date d'attribution.

Nous calculons la juste valeur des options sur actions à leur date d'attribution et comptabilisons ce montant dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits aux options, et nous augmentons le surplus d'apport d'une somme correspondante. Lorsque ces options sont exercées, nous émettons les actions et comptabilisons dans le capital social le montant du produit ainsi que le montant inscrit dans le surplus d'apport. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options sur actions attribuées aux employés qui sont admissibles à la retraite est passée en charges à la date de leur attribution.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur notre régime d'options sur actions :

	2022		2021	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
(en dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	5 682 206	87,79	6 446 110	81,50
Options attribuées	1 028 255	135,58	984 943	97,14
Options exercées	733 591	70,64	1 630 867	67,88
Options éteintes ou annulées	-	-	117 980	97,03
Options échues	-	-	-	-
Options en cours à la clôture de l'exercice	5 976 870	98,12	5 682 206	87,79
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	2 648 426	84,14	2 616 750	77,34
Options pouvant être attribuées	11 680 041		12 708 296	

La charge de rémunération du personnel relative à ce régime s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021, respectivement à 12 millions de dollars et à 10 millions.

Le tableau ci-dessous présente les options en cours et celles pouvant être exercées au 31 octobre 2022 par fourchette de prix d'exercice :

Fourchette de prix d'exercice	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options sur actions	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
De 60,01 \$ à 70,00 \$	674 235	0,9	66,34	674 235	66,34
De 70,01 \$ à 80,00 \$	647 910	2,7	77,58	647 910	77,58
De 80,01 \$ à 90,00 \$	809 181	6,1	89,90	369 978	89,90
De 90,01 \$ à 100,00 \$	1 389 356	6,9	97,06	439 034	96,90
100,01 \$ et plus	2 456 188	7,6	115,57	517 269	100,63

Le tableau ci-dessous présente d'autres renseignements sur notre régime d'options sur actions :

	2022	2021
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		
Charge de rémunération non constatée liée aux attributions d'options sur actions dont les droits ne sont pas acquis	9	7
Produit en trésorerie provenant des options sur actions exercées	52	111
Cours moyen pondéré des actions visées par les options sur actions exercées (en dollars)	141,50	115,42

La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen d'un modèle binomial d'évaluation d'options. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021 s'est élevée à 14,17 \$ et à 10,75 \$, respectivement. Les fourchettes suivantes ont servi de données d'entrée relativement à chaque hypothèse d'évaluation formulée pour déterminer la juste valeur des tranches d'options sur actions à la date d'attribution :

	2022	2021
Rendement attendu des actions	4,2 %	4,9 %
Volatilité prévue du cours des actions	16,8 %	20,6 % - 20,7 %
Taux de rendement sans risque	1,8 % - 1,9 %	1 %
Période prévue jusqu'à l'exercice (en années)	6,5 - 7,0	6,5 - 7,0

Des changements dans les hypothèses utilisées pourraient produire des justes valeurs estimatives différentes.

Le rendement attendu des actions est fondé sur les attentes du marché quant aux dividendes futurs sur nos actions ordinaires. La volatilité prévue du cours des actions est établie en fonction de la volatilité implicite, estimée en fonction du consensus du marché, des options sur nos actions ordinaires négociées. Le taux sans risque est déterminé d'après les rendements d'une courbe de swaps canadiens ayant des termes comparables à la période prévue jusqu'à l'exercice des options. Le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'attribution a été respectivement de 135,58 \$ et de 97,14 \$ pour les exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021.

Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Régimes d'achat d'actions

Nous offrons divers régimes d'achat d'actions à nos employés. Parmi ces régimes, le plus important offre aux employés la possibilité d'affecter une partie de leur salaire brut à l'achat de nos actions ordinaires. Nous ajoutons à la cotisation des employés une somme égale à 50 % de cette cotisation, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut individuel, le maximum étant de 75 000 \$ (100 000 \$ avant le 31 décembre 2020). Au cours des deux premières années, les droits rattachés à nos cotisations deviennent acquis après deux ans de participation au régime, et ceux associés aux cotisations versées par la suite sont immédiatement acquis. Les actions détenues dans le cadre de ce régime sont achetées sur le marché libre et considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes gagnés sur nos actions ordinaires détenues dans le cadre du régime sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Nous comptabilisons nos cotisations au régime en tant que charge de rémunération du personnel au moment où nous les versons.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021, à 45 millions de dollars et à 46 millions, respectivement. Au cours de ces exercices, il y avait respectivement 17,8 millions et 18,0 millions d'actions ordinaires détenues dans le cadre de ces régimes.

Fiducies de rémunération

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes d'actionnariat, dont certaines sont administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons notre cotisation de contrepartie. Nous ne sommes pas tenus de consolider nos fiducies de rémunération.

Les actifs détenus dans le cadre des ententes d'actionnariat totalisaient 2 239 millions de dollars au 31 octobre 2022 (2 425 millions au 31 octobre 2021).

Régimes d'intéressement à moyen terme

Nous offrons des régimes d'intéressement à moyen terme aux dirigeants et à certains employés de haut niveau. Les montants des paiements sont ajustés pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires ainsi que de la performance de la Banque par rapport à certains objectifs, le cas échéant. Selon le régime, le bénéficiaire reçoit un paiement unique en trésorerie à la fin de la période de trois ans du régime, ou des paiements en trésorerie au fil de cette période. Les attributions étant réglées en trésorerie, elles sont inscrites dans le passif. Les montants à payer aux termes de ces attributions sont constatés dans la charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits. Les sommes relatives aux unités d'actions attribuées à des employés qui sont admissibles à la retraite sont passées en charges à la date d'attribution. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée dans la charge de rémunération dans la période durant laquelle elle survient.

Le nombre total d'unités consenties en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme au cours des exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021 a été de 5,8 millions et de 6,4 millions d'unités, respectivement.

La juste valeur moyenne pondérée de ces unités attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021 était de 139,04 \$ et de 91,62 \$ respectivement, et nous avons constaté une charge de rémunération du personnel de 719 millions de dollars et de 1 234 millions, respectivement. Nous couvrons l'incidence des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires en concluant des swaps sur rendement total. Nous concluons également des swaps de devises pour gérer les écarts de conversion attribuables à nos activités aux États-Unis. Des profits (pertes) sur les swaps sur rendement total et les swaps de devises de 3 millions et de 719 millions, respectivement, ont été constatés pour les exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021, ce qui s'est traduit par une charge de rémunération du personnel nette de 716 millions et de 515 millions, respectivement.

Au total, 16,6 millions et 17,6 millions d'unités octroyées en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme étaient en circulation au 31 octobre 2022 et 2021, et la valeur intrinsèque de ces unités dont les droits sont acquis était de 1 501 millions de dollars et de 1 679 millions, respectivement.

Régimes d'intéressement à droits différés

Nous offrons des régimes d'intéressement à droits différés aux membres de notre Conseil d'administration, aux hauts dirigeants et aux employés clés de BMO Marchés des capitaux et de BMO Gestion de patrimoine. En vertu de ces régimes, le versement d'honoraires, de primes annuelles ou de commissions peut être différé sous forme d'unités d'actions donnant droit à la valeur de nos actions ordinaires. Les droits rattachés à ces unités d'actions sont généralement entièrement acquis à la date d'attribution ou au bout de trois ans. La valeur de ces unités d'actions est ajustée pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires.

Les paiements différés sont versés en trésorerie lorsque leurs bénéficiaires quittent la Banque.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes est comptabilisée au cours de l'exercice où les honoraires, les primes ou les commissions sont gagnés. Les changements aux montants des paiements découlant des dividendes et de l'évolution du cours des actions sont constatés comme des augmentations ou des diminutions dans la charge de rémunération du personnel durant la période des changements en question.

Le nombre d'unités d'actions qui ont été attribuées en vertu des régimes d'intéressement à droits différés au cours des exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021 s'est élevé à 0,2 million d'unités et à 0,4 million d'unités, respectivement, et la juste valeur moyenne pondérée des unités attribuées au cours de ces exercices a été de 136,74 \$ et de 113,08 \$, respectivement.

Les passifs relatifs à ces régimes sont inscrits à notre bilan consolidé dans les passifs divers et s'élevaient à 585 millions de dollars et à 609 millions au 31 octobre 2022 et 2021, respectivement.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes pour les exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021 s'est chiffrée respectivement à (16) millions de dollars et à 279 millions. Nous avons conclu des instruments dérivés pour couvrir les risques auxquels nous exposent ces régimes. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées en tant que charge de rémunération du personnel au cours de la période où elles se produisent. Les profits (pertes) sur ces instruments dérivés comptabilisés au cours des exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021 ont été de (30) millions et de 271 millions, respectivement. Ces profits (pertes) ont donné lieu à une charge de rémunération du personnel nette de respectivement 14 millions et 8 millions pour les exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021.

Le nombre total d'unités consenties aux termes des régimes d'intéressement à droits différés en circulation au cours des exercices clos le 31 octobre 2022 et 2021 a été de 4,7 millions et de 4,6 millions, respectivement.

Note 21 : Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous agissons comme promoteur de divers régimes à l'échelle mondiale, qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel à nos employés en poste ou retraités. Parmi ces régimes, les plus importants, sur le plan de l'obligation au titre des prestations définies, sont essentiellement ceux à prestations définies destinés au personnel au Canada et aux États-Unis ainsi que les grands régimes d'autres avantages futurs des salariés au Canada.

Les régimes de retraite comprennent des régimes de retraite à prestations définies, ainsi que des régimes complémentaires qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. De façon générale, nous offrons, en vertu de ces régimes, des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur son salaire annuel moyen pour une certaine période précédant la retraite. Les charges au titre des prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel, lesquelles sont prises en compte dans la charge de rémunération du personnel, sont constituées essentiellement du coût des services rendus au cours de l'exercice plus ou moins les intérêts sur les actifs ou les passifs nets au titre des prestations définies. De plus, nous offrons des régimes de retraite à cotisations définies à nos employés. Les coûts de ces régimes, qui sont constatés dans la charge de rémunération du personnel, correspondent aux cotisations que nous y versons.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, le principal régime de retraite à prestations définies offert aux employés au Canada a cessé d'accepter de nouveaux employés engagés après cette date. Les employés qui ont été engagés le 1^{er} janvier 2021 et après cette date ou qui ont été transférés à BMO Canada peuvent participer à un régime de retraite à cotisations définies lorsqu'ils ont satisfait à la période d'admissibilité de six mois de services continus.

D'autres avantages futurs du personnel, y compris des avantages en matière de soins de santé et de soins dentaires ainsi qu'un régime d'assurance vie, sont également offerts aux employés en poste ou retraités admissibles.

Les avantages du personnel à court terme, tels les salaires, les congés rémunérés, les primes et autres avantages, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la période durant laquelle les employés rendent les services connexes.

Politique d'investissement

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés suivant une structure de gouvernance précise; la surveillance incombe au Conseil d'administration.

Les régimes sont administrés aux termes d'un cadre qui tient compte à la fois des actifs et des passifs aux fins de l'élaboration de la politique d'investissement et de la gestion des risques. Au cours des dernières années, nous avons mis en place une stratégie de placement guidée par le passif afin que le principal régime canadien puisse améliorer les rendements ajustés en fonction des risques, tout en limitant la volatilité de l'excédent du régime. Cette stratégie a réduit l'incidence du régime sur nos fonds propres réglementaires.

Les régimes investissent dans des catégories d'actifs qui incluent des titres de participation et des titres à revenu fixe, et adoptent d'autres stratégies qui respectent des lignes directrices déterminées en matière d'investissement. Les actifs sont diversifiés selon plusieurs catégories et diverses régions, et sont gérés par des sociétés de gestion d'actifs qui sont responsables du choix des titres de placement. Les lignes directrices autorisent l'utilisation d'instruments dérivés, lesquels servent généralement à couvrir des positions en devises, à gérer les expositions au risque de taux d'intérêt ou à reproduire le rendement d'un actif.

Répartition des actifs

Les fourchettes de répartition et les répartitions réelles moyennes pondérées pour les actifs de nos principaux régimes de retraite, selon leurs justes valeurs de marché au 31 octobre, se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		
	Fourchette cible 2022	Répartition réelle 2022	Répartition réelle 2021
Titres de participation	20 % – 40 %	25 %	30 %
Placements à revenu fixe	40 % – 55 %	43 %	47 %
Autres stratégies	15 % – 40 %	32 %	23 %

Nos actifs des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente.

Gestion des risques

Les régimes à prestations définies sont exposés à divers risques, notamment au risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque lié aux actions et risque de change), au risque de crédit, au risque opérationnel, au risque lié à l'excédent et au risque de longévité. Nous appliquons diverses méthodes pour surveiller et gérer activement ces risques, notamment :

- la surveillance des excédents à risque, méthode qui consiste à apprécier le risque auquel est exposé un régime en ce qui a trait aux actifs et aux passifs;
- la simulation de crise et l'analyse de scénarios afin d'évaluer la volatilité de la situation financière du régime et son incidence sur la Banque;
- la couverture liée aux risques de change et de taux d'intérêt dans les limites prescrites par la politique;
- la tenue de contrôles relativement à la répartition des actifs, à la répartition géographique, à la durée du portefeuille, à la qualité du crédit des titres de créance, aux directives sectorielles, aux limites des émetteurs et des contreparties, et à d'autres facteurs;
- l'observation continue de l'exposition aux risques, du rendement et du niveau des risques.

Passifs au titre des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel

Nos actaires procèdent à des évaluations de nos obligations au titre des prestations de retraite définies et des autres avantages futurs du personnel au 31 octobre de chaque exercice, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations sont fondées sur des hypothèses posées par la direction concernant les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération, l'âge de la retraite, le taux de mortalité et les taux tendanciels des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation utilisés pour les principaux régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis ont été établis en fonction des rendements d'obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

La juste valeur des actifs des régimes est déduite de l'obligation au titre des prestations définies afin d'en arriver à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Dans le cas des régimes de retraite à prestations définies qui affichent un actif net au titre des prestations définies, l'actif constaté se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions des cotisations qui y seront versées dans l'avenir (le plafond de l'actif). Les variations du plafond de l'actif sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global. Les éléments de la variation de nos actifs nets ou de nos passifs nets au titre des prestations définies et de nos charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel sont les suivants :

Le **coût des services rendus au cours de l'exercice** représente les prestations de retraite accumulées au cours de l'exercice. Le coût est déterminé d'après le nombre d'employés en poste et la valeur des prestations auxquelles ils auront droit lorsqu'ils prendront leur retraite, compte tenu des dispositions de nos régimes.

Les **intérêts sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies** correspondent à la hausse de cet actif ou de ce passif attribuable au passage du temps et sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à cet actif ou passif.

Les **gains et pertes actuariels** peuvent survenir dans deux situations. Premièrement, chaque année, nos actuaires recalculent les obligations au titre des prestations définies et les comparent à celles estimées à la clôture de l'exercice précédent. Tous les écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques ou économiques ou de différences entre les résultats associés aux membres et les prévisions faites par la direction à la clôture de l'exercice précédent sont considérés comme étant des gains ou pertes actuariels. Deuxièmement, des gains ou pertes actuariels découlent d'écarts entre le taux d'actualisation et le rendement réel des actifs des régimes. Les gains ou pertes actuariels sont inscrits dans les autres éléments du résultat global dès qu'ils surviennent et ne sont pas reclassés en résultat dans des périodes ultérieures.

Les **modifications des régimes** représentent les modifications de nos obligations au titre des prestations définies qui découlent de changements apportés aux dispositions des régimes. L'incidence des modifications des régimes est portée immédiatement en résultat lorsqu'un régime est modifié.

Les **liquidations** se produisent lorsque nos obligations au titre des prestations définies des participants au régime sont réglées, habituellement par le versement de sommes forfaitaires en trésorerie, et qu'en conséquence nous n'avons plus à leur verser des prestations à l'avenir.

Capitalisation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous capitalisons nos régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis conformément aux exigences réglementaires, et leurs actifs servent au versement des prestations aux retraités et aux autres employés. Certains groupes d'employés ont également le droit de verser des cotisations volontaires afin de toucher des prestations plus élevées. Notre régime de retraite complémentaire au Canada est capitalisé tandis que le régime complémentaire aux États-Unis ne l'est pas.

Nos régimes d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis sont soit capitalisés, soit sans capitalisation. Les versements d'avantages du personnel au titre de ces régimes sont effectués soit par les régimes, soit directement par nous.

Nous établissons au 31 octobre la juste valeur des actifs de nos régimes au Canada et aux États-Unis. En plus des évaluations actuarielles effectuées à des fins comptables, nous sommes tenus de préparer des évaluations pour déterminer les exigences minimales en matière de capitalisation de nos régimes de retraite conformément au cadre réglementaire applicable (nos évaluations relatives à la capitalisation). Une évaluation annuelle relative à la capitalisation est effectuée pour nos régimes au Canada et aux États-Unis. La plus récente évaluation relative à la capitalisation de notre principal régime de retraite canadien a été effectuée en date du 31 octobre 2022 et la plus récente évaluation relative à la capitalisation pour notre principal régime de retraite américain a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2021.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sommaires sur nos régimes pour les deux derniers exercices :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2022	2021	2022	2021
Obligation au titre des prestations définies	7 082	9 716	928	1 220
Juste valeur des actifs des régimes	8 261	10 525	147	166
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies	1 179	809	(781)	(1 054)
L'excédent (le déficit) est constitué comme suit :				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	1 267	939	51	40
Régimes non capitalisés	(88)	(130)	(832)	(1 094)
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies	1 179	809	(781)	(1 054)

Charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel

Le tableau ci-dessous fait état du calcul des charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2022	2021	2022	2021
Charge annuelle liée aux prestations				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	237	268	8	9
(Revenu) charge nette d'intérêts sur (l'actif) le passif net au titre des prestations définies	(27)	7	35	30
Coût des services passés (crédit)	(2)	-	-	-
Profit découlant du règlement	(1)	-	-	-
Charges administratives	4	5	-	-
Réévaluation des autres avantages à long terme	-	-	(18)	(11)
Charge liée aux prestations	211	280	25	28
Charge pour les régimes de retraite gouvernementaux 1)	252	216	-	-
Charge liée aux régimes à cotisations définies	176	160	-	-
Total des charges annuelles liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel constatées dans l'état consolidé des résultats	639	656	25	28

1) Comprend le régime de pensions du Canada, le régime de rentes du Québec et la U.S. Federal Insurance Contribution Act. Certains chiffres des périodes précédentes ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Hypothèses moyennes pondérées

	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2022	2021	2022	2021
Charges au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice 1) 2)	3,2 %	2,7 %	3,3 %	2,7 %
Taux de croissance de la rémunération	2,2 %	2,1 %	s. o.	2,0 %
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	4,8 % 3)	4,8 % 3)
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5,5 %	3,2 %	5,5 %	3,3 %
Taux de croissance de la rémunération	2,3 %	2,2 %	s. o.	s. o. 4)
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	4,7 % 3)	4,8 % 3)

1) Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations de retraite a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 3,7 % et de 3,0 % pour 2022 et 2021, respectivement.

2) Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des autres avantages futurs du personnel a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 3,6 % et de 3,0 % pour 2022 et 2021, respectivement.

3) Le taux devrait se stabiliser à 4,0 % en 2041 et dans les années subséquentes.

4) Le taux de croissance de la rémunération n'est pas applicable, puisque le nouveau régime de retraite à rente uniforme ne dépend plus de la rémunération.

s. o. – sans objet

Les hypothèses concernant la mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et des tables de mortalité calibrées pour tenir compte des résultats réels des régimes, le cas échéant. Ce qui suit indique l'espérance de vie actuelle qui sous-tend les montants des obligations au titre des prestations définies de nos principaux régimes :

(en années)	Canada		États-Unis	
	2022	2021	2022	2021
Espérance de vie des membres actuellement âgés de 65 ans				
Hommes	23,9	23,8	21,8	21,8
Femmes	24,2	24,2	23,2	23,2
Espérance de vie des membres de 65 ans actuellement âgés de 45 ans				
Hommes	24,8	24,8	23,0	23,0
Femmes	25,1	25,1	24,4	24,4

Le tableau suivant fait état des variations de la situation financière estimative de nos régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2022	2021	2022	2021
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	9 716	10 493	1 220	1 290
Dessalement de l'obligation au titre des prestations définies 1)	(532)	-	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	237	268	8	9
Charges d'intérêts	290	269	39	34
Coût des services passés (crédit)	(2)	-	-	-
(Profit) découlant du règlement	(1)	-	-	-
Prestations versées	(578)	(525)	(49)	(50)
Cotisations des employés	18	17	6	5
(Gains) pertes actuariels attribuables aux éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	-	11	(60)	(4)
Changements d'hypothèses financières	(2 386)	(700)	(244)	(89)
Résultats associés aux membres des régimes	207	29	(9)	39
Conversion de devises et autres	113	(146)	17	(14)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	7 082	9 716	928	1 220
Obligation au titre des prestations définies – régimes capitalisés en tout ou en partie	6 994	9 586	96	126
Obligation au titre des prestations définies – régimes non capitalisés	88	130	832	1 094
Total de l'obligation au titre des prestations définies	7 082	9 716	928	1 220
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	10 525	10 064	166	181
Dessalement des actifs des régimes 1)	(647)	-	-	-
Revenus d'intérêts	317	262	4	4
Rendement des actifs des régimes (exclusion faite des revenus d'intérêts)	(1 524)	542	(37)	(1)
Cotisations versées par l'employeur	58	298	40	40
Cotisations des employés	18	17	6	5
Prestations versées	(578)	(525)	(49)	(50)
Charges administratives	(4)	(5)	-	-
Conversion de devises et autres	96	(128)	17	(13)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	8 261	10 525	147	166
Surplus (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	1 179	809	(781)	(1 054)
Comptabilisation dans :				
Actifs divers	1 267	947	51	40
Passifs divers	(88)	(138)	(832)	(1 094)
Surplus (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	1 179	809	(781)	(1 054)
Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) actuariels nets sur les actifs des régimes	(1 524)	542	(37)	(1)
Gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies en raison des éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	-	(11)	56	4
Changements d'hypothèses financières	2 386	700	228	84
Résultats associés aux membres des régimes	(207)	(29)	10	(45)
Conversion de devises et autres	(14)	20	-	-
Gains actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice	641	1 222	257	42

1) Ce poste se rapporte au régime de retraite à prestations définies faisant partie de la vente, au cours de l'exercice 2022, de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Les actifs de nos régimes de retraite et autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente. La juste valeur des actifs de nos principaux régimes au 31 octobre 2022 et 2021 se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2022			2021		
	Cotés	Non cotés	Total	Cotés	Non cotés	Total
Trésorerie et titres des fonds du marché monétaire	185	-	185	144	1	145
Titres émis ou garantis par :						
l'administration fédérale canadienne	11	41	52	26	41	67
des administrations provinciales et municipales canadiennes	156	303	459	191	364	555
l'administration fédérale américaine	108	-	108	297	4	301
Fonds communs	704	4 034	4 738	1 071	4 014	5 085
Instruments dérivés	-	(53)	(53)	-	43	43
Titres de créance d'entreprises	-	1 157	1 157	3	1 391	1 394
Titres de participation d'entreprises	1 187	-	1 187	1 655	-	1 655
	2 351	5 482	7 833	3 387	5 858	9 245

Au 31 octobre 2022 et 2021, aucun actif des régimes n'était directement sous forme de titres de la Banque ou de parties liées. Au 31 octobre 2022, notre principal régime canadien détenait indirectement, par voie de fonds communs, une tranche de moins de 1 million de dollars (11 millions de dollars au 31 octobre 2021) de nos actions ordinaires et de nos titres à revenu fixe. Les régimes ne détiennent aucune propriété que nous occupons ni aucun autre actif que nous utilisons.

Sensibilité des hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les moyennes pondérées des hypothèses clés pour 2022 utilisées pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes. L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau ci-après doit être utilisée avec prudence, car ses résultats sont hypothétiques et les variations de chacune des hypothèses clés pourraient ne pas être linéaires. La sensibilité de chaque variable clé a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables clés. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément, ce qui amplifierait ou réduirait certaines sensibilités.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Obligation au titre des prestations définies	
	Régimes de retraite	Régimes d'autres avantages futurs du personnel
Taux d'actualisation (%)	5,5	5,5
Effet : hausse de 1 % (\$)	(681)	(69)
baisse de 1 % (\$)	836	85
Taux de croissance de la rémunération (%)	2,3	s. o.
Effet : hausse de 0,25 % (\$)	30	s. o.
baisse de 0,25 % (\$)	(29)	s. o.
Mortalité		
Effet : espérance de vie diminuée de 1 an (\$)	(119)	(17)
espérance de vie augmentée de 1 an (\$)	116	17
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé (%)	s. o.	4,7 1)
Effet : hausse de 1 % (\$)	s. o.	35
baisse de 1 % (\$)	s. o.	(31)

1) Le taux devrait se stabiliser à 4,00 % en 2041 et pour les années subséquentes.

s. o. – sans objet

Profil des échéances

La durée de l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes est comme suit :

(en années)	2022	2021
Régimes de retraite canadiens	12,1	14,5
Régimes de retraite américains	7,5	9,5
Régimes d'autres avantages futurs du personnel canadiens	12,5	13,7

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en trésorerie que nous avons faits au cours de l'exercice relativement aux régimes d'avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2022	2021	2022	2021
Cotisations aux régimes à prestations définies	24	254	–	–
Cotisations aux régimes à cotisations définies	176	160	–	–
Prestations versées directement aux retraités	34	44	40	40
	234	458	40	40

Nos meilleures estimations des cotisations et des prestations que nous prévoyons verser directement aux retraités dans l'exercice se terminant le 31 octobre 2023 sont d'environ 69 millions de dollars pour nos régimes de retraite à prestations définies et de 46 millions pour nos régimes d'autres avantages à prestations définies. Les versements de prestations de nos régimes de retraite à prestations définies aux retraités sont estimés à 520 millions pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2023.

Note 22 : Impôts sur le résultat

Nous présentons notre charge d'impôts sur le résultat dans notre état consolidé des résultats en fonction des opérations comptabilisées dans nos états financiers consolidés, quelle que soit la date à laquelle elles sont constatées aux fins des impôts sur le résultat, sauf dans le cas du rapatriement des résultats non distribués de nos filiales, tel que nous le mentionnons ci-après.

En outre, nous comptabilisons la charge ou le recouvrement d'impôts dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres lorsque les impôts portent sur des montants constatés dans les autres éléments du résultat global ou dans ces capitaux propres. Par exemple, la charge (le recouvrement) d'impôts découlant des profits (pertes) de couverture relatifs à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger est comptabilisée dans nos profits (pertes) nets dans notre état consolidé du résultat global à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'impôt exigible correspond au montant d'impôts sur le résultat à recouvrer (à payer) à l'égard de la perte (du bénéfice) imposable de l'exercice. Les impôts différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et celle des passifs à des fins comptables et fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer au moment où les différences temporaires s'inverseront. Les variations des actifs et passifs d'impôt différé découlant d'un changement de taux d'impôt sont comptabilisées en résultat durant la période au cours de laquelle le nouveau taux est pratiquement en vigueur, sauf si l'impôt découle d'une transaction ou d'un événement constatés soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres. Les impôts exigibles et différés ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale, proviennent de la même entité ou du même groupe d'entités, et que la Banque a un droit juridique d'opérer compensation.

Les actifs d'impôt différé comprennent un montant de 10 millions de dollars (9 millions au 31 octobre 2021) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales américaines et aux crédits d'impôt, qui expirera en diverses tranches au cours des années d'imposition aux États-Unis de 2022 à 2040. Selon les éléments probants disponibles, dont les projections de la direction au sujet des revenus, nous sommes d'avis qu'il est probable que nos activités commerciales généreront suffisamment de bénéfice imposable pour soutenir ces actifs d'impôt différé. Le montant de l'impôt sur les différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été constaté dans notre bilan consolidé est de 922 millions au 31 octobre 2022 (118 millions en 2021), dont une tranche de 36 millions (7 millions en 2021) est censée expirer d'ici cinq ans. Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté à l'égard de ces éléments étant donné qu'il est improbable qu'un tel actif se réalise.

Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos filiales à l'étranger sont généralement assujettis aux impôts des pays où ces filiales mènent leurs activités. Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos succursales à l'étranger sont aussi généralement assujettis aux impôts à payer des pays où ces succursales mènent leurs activités. Le Canada perçoit également des impôts sur les revenus que nous gagnons par l'entremise des succursales à l'étranger et un crédit est accordé pour certains impôts étrangers payés sur ces revenus. Si nous devions rapatrier les résultats non distribués de certaines filiales à l'étranger, nous serions tenus de payer de l'impôt sur certains de ces montants. Comme le rapatriement de tels bénéfices n'est pas envisagé dans un avenir prévisible, nous n'avons pas comptabilisé le passif d'impôt différé s'y rapportant. Au 31 octobre 2022, les différences temporaires imposables liées au rapatriement des bénéfices attribuables aux participations dans certaines filiales, succursales et entreprises associées et à certaines participations dans des coentreprises, pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, totalisaient 24 milliards de dollars (17 milliards en 2021).

Charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice à l'étude	3 889	2 334
Ajustements pour les exercices précédents	(15)	(14)
Impôts différés		
Origine et renversement des différences temporaires	475	173
Incidence des changements des taux d'impôt	-	11
	4 349	2 504
Autres éléments du résultat global et capitaux propres		
Charge (recouvrement) d'impôts découlant de :		
(Pertes) latentes sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(182)	(58)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(5)	(14)
(Pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(1 794)	(504)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(114)	(149)
Profits (pertes) latents sur la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(124)	180
Profits sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel	239	341
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	465	(70)
Profits latents sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	6
Rémunération fondée sur des actions	5	(10)
	(1 509)	(278)
Total de la charge d'impôts sur le résultat	2 840	2 226

Composantes du total de la charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)

	2022	2021
Au Canada : Impôts exigibles		
Palier fédéral	1 178	650
Palier provincial	672	373
	1 850	1 023
Au Canada : Impôts différés		
Palier fédéral	148	233
Palier provincial	85	134
	233	367
Total des impôts au Canada	2 083	1 390
À l'étranger : Impôts exigibles	953	940
Impôts différés	(196)	(104)
Total des impôts à l'étranger	757	836
Total de la charge d'impôts sur le résultat	2 840	2 226

Rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi

Le tableau suivant présente un rapprochement entre, d'une part, nos taux d'impôt prévus par la loi et les impôts sur le résultat qui seraient exigibles à ces taux et, d'autre part, les taux d'impôt effectifs et le montant de la charge d'impôts sur le résultat que nous avons comptabilisé dans notre état consolidé des résultats :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2022	2021
Impôts sur le résultat au taux d'impôt prévu par la loi combiné du Canada et des provinces	4 757	26,6 %
Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :		
Revenu tiré de titres exonéré d'impôt	(200)	(1,1)
Activités à l'étranger assujetties à des taux d'impôt différents	(160)	(0,9)
Réduction de valeur de l'écart d'acquisition	-	-
Changement du taux d'impôt pour impôts différés	-	-
Bénéfice attribuable aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(57)	(0,3)
Autres	9	-
Charge d'impôts sur le résultat dans l'état consolidé des résultats et taux d'impôt effectif	4 349	24,3 %

Composantes des soldes d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	Actif net au 31 octobre 2021	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2022
Actifs (passifs) d'impôt différé					
Provision pour pertes sur créances	651	(52)	-	6	605
Avantages futurs du personnel	330	(10)	(65)	1	256
Rémunération différée	685	18	-	5	708
Autres éléments du résultat global	(108)	(1)	682	-	573
Report prospectifs de pertes fiscales	34	(23)	-	-	11
Crédits d'impôt	-	-	-	-	-
Bureaux et matériel	(400)	(59)	-	(1)	(460)
Prestations de retraite	(148)	(47)	(174)	(1)	(370)
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(241)	1	-	(4)	(244)
Valeurs mobilières	(51)	193	-	-	142
Autres 1)	343	(495)	(5)	9	(148)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 095	(475)	438	15	1 073
Comprenant les éléments suivants :					
Actifs d'impôt différé	1 287				1 175
Passifs d'impôt différé	(192)				(102)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 095	-	-	-	1 073

(en millions de dollars canadiens)

	Actif net au 1 ^{er} novembre 2020	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2021
Actifs (passifs) d'impôt différé					
Provision pour pertes sur créances	849	(194)	-	(4)	651
Avantages futurs du personnel	337	2	(9)	-	330
Rémunération différée	416	270	-	(1)	685
Autres éléments du résultat global	(358)	-	250	-	(108)
Report prospectifs de pertes fiscales	87	(53)	-	-	34
Crédits d'impôt	31	(31)	-	-	-
Bureaux et matériel	(361)	(39)	-	-	(400)
Prestations de retraite	78	104	(330)	-	(148)
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(237)	(6)	-	2	(241)
Valeurs mobilières	11	(62)	-	-	(51)
Autres	512	(175)	10	(4)	343
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 365	(184)	(79)	(7)	1 095
Comprenant les éléments suivants :					
Actifs d'impôt différé	1 473				1 287
Passifs d'impôt différé	(108)				(192)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 365	-	-	-	1 095

1) Ce poste englobe l'incidence fiscale des swaps de taux d'intérêt et des valeurs mobilières que nous avons achetées pour atténuer l'effet des variations des taux d'intérêt à l'égard de notre acquisition annoncée de Bank of the West (il y a lieu de se reporter à la note 10 pour de plus amples renseignements) et l'incidence fiscale de la provision pour frais juridiques comptabilisée relativement à la poursuite décrite à la note 24.

Les autorités fiscales du Canada ont produit un avis de nouvelle cotisation visant des impôts et des intérêts additionnels d'un montant d'environ 1 425 millions de dollars, à ce jour, relatifs à certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrées de 2011 à 2017. Dans le cadre de ces réévaluations, la déduction pour dividendes avait été refusée du fait que les dividendes avaient été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En général, les règles fiscales qu'avaient évoquées les autorités fiscales du Canada ont été abordées de manière prospective dans les budgets fédéraux de 2015 et de 2018 du Canada. Nous avons déposé des avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada et l'affaire fait l'objet d'un litige. Nous nous attendons à recevoir un nouvel avis de cotisation visant des impôts en raison d'activités similaires menées en 2018. Nous demeurons convaincus que la position adoptée dans nos déclarations fiscales était adéquate et entendons contester tous les avis de nouvelle cotisation. Cependant, si cette procédure n'aboutit pas, la charge additionnelle pourrait avoir une incidence néfaste sur notre bénéfice net.

Note 23 : Bénéfice par action

Nous calculons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net, après avoir déduit les dividendes à payer sur les actions privilégiées et les distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres, par le nombre moyen quotidien d'actions ordinaires entièrement payées et en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé de la même manière si ce n'est des ajustements qui sont apportés afin de rendre compte de l'effet dilutif des instruments pouvant être convertis en nos actions ordinaires.

Le tableau suivant présente notre bénéfice de base et dilué par action :

Bénéfice de base par action ordinaire (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2022	2021
Bénéfice net	13 537	7 754
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(231)	(244)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	13 306	7 510
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	663 990	647 163
Bénéfice de base par action ordinaire (en dollars canadiens)	20,04	11,60
Bénéfice dilué par action ordinaire		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement au titre de l'incidence d'instruments dilutifs	13 306	7 510
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	663 990	647 163
Effet des instruments dilutifs		
Options sur actions pouvant éventuellement être exercées 1)	5 178	6 403
Actions ordinaires pouvant éventuellement être rachetées	(3 461)	(4 890)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en milliers)	665 707	648 676
Bénéfice dilué par action ordinaire (en dollars canadiens)	19,99	11,58

1) En calculant le bénéfice dilué par action, nous avons exclu le nombre moyen d'options sur actions en cours, soit 943 741, dont le prix d'exercice moyen était de 143,52 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, nous n'avons exclu aucune option sur action puisque le prix moyen par action pour l'exercice était supérieur au prix d'exercice.

Note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons divers types de contrats aux termes desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements pour rembourser une perte à une contrepartie si un tiers ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux conditions d'un contrat ou n'effectue pas les paiements au moment prévu par les modalités d'un instrument de crédit, et les contrats en vertu desquels nous fournissons des garanties indirectes à l'égard des obligations d'une autre partie, lesquels contrats sont tous considérés comme des garanties.

Les garanties qui sont admissibles en tant qu'instruments dérivés sont constatées conformément à la méthode suivie pour les instruments dérivés (se reporter à la note 8). Dans le cas de celles qui ne sont pas admissibles en tant qu'instruments dérivés, l'obligation est initialement constatée à sa juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires reçus. Ensuite, les garanties sont évaluées au plus élevé de la juste valeur initiale moins l'amortissement visant à constater tout revenu d'honoraires gagné sur la période, et de notre meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation. Toute variation du passif est présentée à notre état consolidé des résultats.

Nous prenons divers types d'engagements, dont ceux découlant d'instruments de crédit hors bilan, tels que des concours de trésorerie, des lettres de crédit, des swaps sur défaillance et des crédits fermes, afin de répondre aux besoins financiers de nos clients. De tels engagements comprennent les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à une contrepartie, à la suite de changements dans la valeur d'un actif, d'un passif ou d'un titre de participation détenu par la contrepartie, en raison des variations d'un taux d'intérêt ou d'un cours de change sous-jacent ou d'une autre variable. Le montant contractuel de nos engagements représente le montant non actualisé maximal, avant tout montant qui pourrait être recouvré en vertu de dispositions prévoyant un recours ou la constitution d'une sûreté. Les sûretés exigées relativement à ces instruments sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts.

La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties que nous considérons comme solvables et nous gérons notre risque de crédit lié à ces instruments selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Par ailleurs, nous avons par le passé facilité des transactions de prêts de titres pour le compte de clients; toutefois, nous avons procédé au dessaisissement de cette activité au cours de l'exercice 2022.

Le tableau ci-dessous présente le montant maximal à payer relativement à nos divers engagements :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Garanties financières		
Lettres de crédit de soutien	26 019	22 165
Swaps sur défaillance 1)	11 099	5 158
Autres instruments de crédit		
Concours de trésorerie	17 330	12 895
Prêts de titres 2)	-	3 909
Crédits documentaires et lettres de crédit commerciales	1 351	1 481
Crédits fermes 3)	200 814	174 327
Autres engagements 4)	7 075	8 070
Total	263 688	228 005

1) La juste valeur des dérivés connexes figurant au bilan consolidé était de (38) millions de dollars au 31 octobre 2022 ((4) millions au 31 octobre 2021).

2) Au cours de l'exercice 2022, nous avons procédé au dessaisissement des activités de prêts de titres.

3) Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

4) Les autres engagements comprennent 783 millions de dollars au 31 octobre 2022 (1 649 millions au 31 octobre 2021) de participations en syndicats financiers qui ont été offerts, mais qui n'ont pas encore été acceptées par l'emprunteur.

Garanties financières

Les lettres de crédit de soutien représentent notre engagement à effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements requis ou d'exécuter d'autres engagements contractuels. La majorité de ces engagements ont un terme d'au plus un an. Les sûretés exigées relativement aux lettres de crédit de soutien et aux cautionnements sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts. Les lettres de crédit de soutien et les cautionnements bancaires comprennent notre cautionnement direct de la dette d'une filiale envers un tiers.

Les swaps sur défaillance position vendeur exigent que nous indemnisons une contrepartie par suite d'un incident de crédit lié à un engagement de référence, comme une obligation ou un prêt. La durée de ces contrats varie de moins de un an à plus de dix ans. Voir la note 8 pour obtenir des détails à ce sujet.

Autres instruments de crédit

Les concours de trésorerie sont fournis à des PCAA qui sont administrés par nous, et constituent une source de financement de substitution lorsque les marchés du PCAA sont inaccessibles. Les modalités des concours de trésorerie ne nous obligent pas à avancer des sommes aux programmes en question en cas d'insolvabilité de l'emprunteur. La durée moyenne de ces concours de trésorerie est d'environ un an à cinq ans.

Nous prêtons des titres appartenant à nos clients admissibles à des tiers emprunteurs dont le risque de crédit a été évalué selon le même processus d'évaluation du risque de crédit que celui utilisé à l'égard de prêts et d'autres actifs de crédit. Dans le cadre de ces activités, il se peut que nous procurions aux clients des indemnisations contre les pertes découlant de l'incapacité des emprunteurs à remettre les titres prêtés lorsqu'ils arrivent à échéance. Tous les emprunts sont entièrement garantis par des liquidités ou des titres négociables. Lorsque les titres sont prêtés, nous exigeons des emprunteurs qu'ils maintiennent la garantie à au moins 100 % de la juste valeur des titres. La garantie est réévaluée quotidiennement. Au cours de l'exercice 2022, nous avons procédé au dessaisissement des activités de prêts de titres.

Les crédits documentaires et les lettres de crédit commerciales représentent notre consentement à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités.

Les crédits fermes représentent notre engagement à mettre à la disposition d'un client, sous réserve de certaines conditions, des crédits sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'un terme déterminés.

Les autres engagements comprennent des engagements aux termes desquels nous finançons des fonds de capital-investissement externes et de titres de participation et de créance à la valeur de marché au moment où les fonds sont prélevés aux termes d'engagements. De plus, nous agissons à titre de preneur ferme pour certaines nouvelles émissions dans le cadre desquelles nous achetons, seuls ou de concert avec un consortium d'institutions financières, la nouvelle émission afin de la revendre aux investisseurs.

Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons diverses conventions prévoyant des indemnisations générales. Ces indemnisations ont habituellement trait à la vente d'actifs, des placements de titres, des contrats de service, des contrats des administrateurs, des contrats d'adhésion, des accords de compensation, des contrats sur instruments dérivés et des contrats de location. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte est minime.

Garanties fournies à des bourses et à des chambres de compensation

Nous sommes membre de plusieurs bourses de valeurs mobilières, de marchés à terme et de contreparties centrales. L'adhésion à certaines de ces organisations pourrait nous obliger à nous acquitter d'une quote-part des pertes de celles-ci si un autre membre manque à ses engagements. Il est difficile d'estimer notre risque maximal aux termes de tels contrats puisque cela exigerait d'évaluer les réclamations futures qui pourraient nous être faites par suite d'événements qui ne se sont pas encore produits. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte importante est minime.

Actifs cédés en garantie et garanties

Dans le cours normal des activités, nous exerçons des activités de négociation, d'octroi de crédit et d'emprunt dans le cadre desquelles nous devons céder des actifs en garantie ou de fournir des garanties. Les transactions portant sur le nantissement et les garanties sont généralement effectuées selon les modalités courantes et d'usage dans le cadre de ces activités. S'il n'y a pas de défaut, les valeurs mobilières ou leurs équivalents doivent être remis par le créancier au moment où l'obligation est remplie.

Les tableaux suivants font état de nos actifs cédés en garantie et de nos garanties, des parties auxquelles ils ont été cédés et des activités auxquelles ils se rapportent :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir d'autres banques	87	110
Valeurs mobilières 1)	95 194	82 975
Prêts	71 795	54 656
Autres actifs	13 991	6 436
	181 067	144 177
Actifs de tiers 2)		
Actifs reçus en garantie et disponibles à la vente ou à la remise en garantie	177 300	180 705
Moins : Actifs donnés en garantie non disponibles à la vente ou à la remise en garantie	(42 237)	(46 278)
	135 063	134 427
	316 130	278 604
(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Ventilation des actifs cédés en garantie et des garanties		
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	19 082	9 464
Administrations publiques étrangères et banques centrales	87	110
Obligations relatives à des titres vendus à découvert	40 979	32 073
Obligations relatives à des titres mis en pension	90 490	87 894
Emprunt et prêt de titres 3)	69 525	77 456
Transactions sur instruments dérivés	16 341	11 439
Titrisation	27 499	26 075
Obligations sécurisées	33 175	26 340
Autres	18 952	7 753
Total des actifs cédés en garantie et des garanties	316 130	278 604

1) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) de 5 277 millions de dollars qui sont classés dans les prêts dans notre bilan consolidé (4 519 millions au 31 octobre 2021).

2) Comprennent les actifs figurant au bilan pris en pension ou empruntés ainsi que d'autres garanties hors bilan qui ont été obtenues.

3) Comprend des emprunts et des prêts de titres figurant hors bilan.

Engagements sur bail

Nous avons conclu un certain nombre de contrats non résiliables de location de bureaux et de matériel. Les contrats de location conclus à l'égard du matériel informatique et des logiciels se limitent généralement à un terme. Les baux signés, mais non encore en vigueur se chiffraient à 303 millions de dollars au 31 octobre 2022 (248 millions au 31 octobre 2021).

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation juridique ou implicite, telle qu'un engagement contractuel ou une obligation juridique ou autre, si nous pouvons en estimer le montant de façon fiable et s'il est probable que nous devrions nous acquitter de cette obligation. Nous constatons une provision comme étant le montant qui reflète notre meilleure estimation de la somme requise pour régler l'obligation à la date de clôture, en tenant compte à cette fin des risques et incertitudes la concernant. Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs au bilan consolidé. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui pourrait résulter d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui ne sont pas totalement sous notre contrôle. Le tableau ci-dessous ne tient compte d'aucun passif éventuel.

Poursuites judiciaires

La Banque et ses filiales sont parties à des poursuites judiciaires, dont des enquêtes réglementaires, dans le cours normal des activités. Nous examinons régulièrement l'état de ces poursuites et établissons des dispositions lorsque, à notre avis, il est probable que nous subirons une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. Les provisions de la Banque représentent nos meilleures estimations qui reposent sur l'information actuellement disponible afférente aux poursuites pour lesquelles des estimations peuvent être formulées. Toutefois, les provisions constituées par la Banque peuvent différer sensiblement des pertes réelles subies en raison notamment de ce qui suit : l'incertitude inhérente quant aux diverses issues potentielles de ces poursuites; les diverses étapes des procédures; l'existence de nombreux défendeurs nommés dont la part de responsabilité n'a peut-être pas encore été établie; des points en suspens dans le cadre de telles poursuites, dont certains pourraient faire intervenir de nouvelles théories et interprétations; le fait que les procédures sous-jacentes évolueront dans le temps; et ces poursuites peuvent mener à des dommages-intérêts très importants ou indéterminés. Bien qu'il soit intrinsèquement difficile de prévoir l'issue finale de ces poursuites, d'après nos connaissances actuelles, nous ne nous attendons pas à ce que l'issue de ces poursuites, individuellement ou globalement, ait un effet négatif important sur la situation financière consolidée ou sur les résultats d'exploitation de la Banque. Cependant, en raison des facteurs qui précèdent et d'autres incertitudes inhérentes à un litige ou à des questions d'ordre réglementaire, il est possible que la résolution ultime des poursuites judiciaires ou des enquêtes réglementaires puisse avoir une incidence significative sur la situation financière consolidée de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

BMO Harris Bank N.A. (BMO Harris), société remplaçante de M&I Marshall and Ilse Bank (M&I), a été nommée défenderesse dans une poursuite déposée devant le tribunal de la faillite américain (US Bankruptcy Court) du district du Minnesota (le tribunal de la faillite) en lien avec une combine à la Ponzi mise en place par Thomas J. Petters et certaines personnes et entités affiliées (collectivement, Petters). La poursuite intentée par un fiduciaire dans le cadre d'une procédure de faillite contre certaines entités Petters alléguait que M&I (et une banque que celle-ci a absorbée) a contribué à faciliter la combine à la Ponzi menée par Petters entre 1999 et 2008. La procès a eu lieu du 12 octobre au 8 novembre 2022 et, le 8 novembre 2022, le jury a ordonné à BMO Harris de verser des dommages-intérêts d'environ 564 millions de dollars américains. Ce montant n'inclut pas les intérêts antérieurs au jugement qui pourraient atteindre 484 millions de dollars américains. BMO Harris rejette vigoureusement les allégations du demandeur et continuera de se défendre activement, notamment en interjetant appel devant la cour d'appel des États-Unis pour le huitième circuit (*United States Court of Appeals for the Eighth Circuit*) pour contester la décision du jury et les dommages-intérêts accordés. Après le prononcé de verdict du jury, nous avons comptabilisé une provision de 1 120 millions (830 millions après impôts), composée de charges autres que d'intérêts au poste autres de 605 millions et de charges d'intérêts au poste autres passifs de 515 millions ce qui représente les dommages-intérêts accordés par le jury et le montant maximal estimatif des éventuels intérêts antérieurs au jugement, déduction faite des recouvrements estimatifs. Les recouvrements se rapportent à une entente de règlement conclue en 2015 en lien avec une autre affaire liée à Petters.

Charges de restructuration

Au 31 octobre 2022, les provisions au titre des charges de restructuration s'élevaient à 94 millions de dollars (136 millions au 31 octobre 2021), ce qui se rapporte principalement à des coûts liés aux indemnités de départ. Ceci représente le montant qui sera ultimement payé selon notre meilleure estimation.

Ce qui suit indique l'évolution du solde des provisions au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	248	472
Nouvelles provisions ou hausse des provisions	1 201	166
Provisions affectées	(155)	(340)
Montants repris	(20)	(44)
Change et autres	3	(6)
Solde à la clôture de l'exercice 1)	1 277	248

1) Le solde inclut les obligations au titre des indemnités de départ, les charges de restructuration et les réserves réglementaires.

Note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique

Groupes d'exploitation

Nous exerçons nos activités par l'entremise de trois groupes d'exploitation, chacun d'eux ayant un mandat distinct. Nous déterminons nos groupes d'exploitation d'après notre structure de gestion et, par conséquent, il se peut que ces groupes et les résultats qui leur sont attribués ne puissent être comparés à ceux d'autres entreprises de services financiers. Nous évaluons les résultats de nos groupes d'exploitation en utilisant des mesures comptables et ajustées comme le bénéfice net, la croissance des revenus, le rendement des capitaux propres, le ratio des charges autres que d'intérêts au revenu (ou ratio d'efficacité) ainsi que le levier d'exploitation avant amortissement.

Services bancaires Particuliers et entreprises

Les Services bancaires Particuliers et entreprises (Services bancaires PE) sont constitués de deux unités d'exploitation : Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada et Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis.

Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada

Les Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada (PE Canada) offrent une gamme complète de produits et de services financiers à huit millions de clients. Les Services bancaires aux particuliers offrent des solutions financières grâce à un réseau de plus de 900 succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et d'un réseau de plus de 3 200 guichets automatiques. Les Services bancaires aux entreprises offrent des services à nos clients partout au Canada, ainsi qu'une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis

Les Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis (PE États-Unis) offrent une vaste gamme de produits et services. Nous répondons aux besoins des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire de succursales, de centres de contact clientèle, de plateformes de services bancaires en ligne et par téléphonie mobile, et de guichets automatiques dans huit États. Les Services bancaires aux entreprises répondent aux besoins des clients partout aux États-Unis et offrent une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

BMO Gestion de patrimoine

Le groupe de BMO qui offre des services de gestion de patrimoine (BMO GP) sert une grande diversité de segments de clientèle, qui vont du marché grand public aux clients à valeur nette très élevée et aux clients institutionnels, et propose un large éventail de produits et services de gestion de patrimoine, y compris des produits d'assurance.

BMO Marchés des capitaux

BMO Marchés des capitaux (BMO MC) est un fournisseur de services financiers nord-américain qui offre une gamme complète de produits et services aux grandes entreprises, aux institutions et aux administrations publiques. Grâce à nos secteurs Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés et Marchés mondiaux, nous exerçons nos activités dans 32 emplacements répartis dans le monde, dont 18 bureaux en Amérique du Nord.

Services d'entreprise

Les Services d'entreprise comprennent les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O). Les unités fonctionnelles offrent à l'échelle de l'entreprise une expertise et un soutien en matière de gouvernance dans plusieurs domaines, dont la planification stratégique, la gestion des risques, les finances, la conformité aux lois et à la réglementation, les ressources humaines, les communications, la commercialisation, les opérations immobilières et l'approvisionnement. T&O assure la conception, la surveillance, la gestion et le maintien de la gouvernance en matière de technologie de l'information, y compris les données et l'analyse, ainsi que la prestation de services de cybersécurité et de services opérationnels.

Les coûts des services des unités fonctionnelles et de T&O sont en grande partie transférés aux trois groupes d'exploitation (Services bancaires PE, BMO GP et BMO MC), tout montant restant étant conservé dans les résultats des Services d'entreprise. Par conséquent, les résultats des Services d'entreprise reflètent en grande partie l'incidence d'activités touchant la trésorerie résiduelle, l'élimination des ajustements d'imposition comparable et le reste des charges non attribuées.

Base de présentation

La présentation des résultats de ces groupes d'exploitation est fondée sur nos systèmes internes de communication de l'information financière. Les méthodes comptables utilisées par ces groupes sont généralement les mêmes que celles employées pour la préparation de nos états financiers consolidés, tel que nous l'expliquons à la note 1 et tout au long de ces états. Les impôts sur le résultat présentés ci-après pourraient ne pas refléter les impôts payés dans chaque territoire dans lequel nous exerçons des activités. En règle générale, les impôts des groupes sont basés sur un taux d'impôt prévu par la loi et sont ajustés en fonction des éléments et activités propres à chaque groupe. Comme il est expliqué ci-dessous, les ajustements sur une base d'imposition comparable constituent une différence notable dans les mesures comptables.

De temps à autre, il arrive que certains secteurs d'activité et certaines unités sous-jacentes soient transférés d'un groupe client à un groupe de soutien des Services d'entreprise ou l'inverse afin d'harmoniser plus étroitement notre structure organisationnelle et nos priorités stratégiques. De plus, les ventilations des revenus et des charges sont mises à jour afin de mieux refléter les circonstances. Les résultats des exercices antérieurs sont retraités en fonction de la présentation adoptée pour celui à l'étude.

Base d'imposition comparable

Nous analysons les revenus sur une base d'imposition comparable (bic) par groupe d'exploitation. Les revenus et la charge d'impôts sur le résultat liés aux titres exempts d'impôt sont majorés jusqu'à un montant équivalent avant impôts afin de faciliter la comparaison des revenus tirés de sources imposables et non imposables. La compensation des ajustements sur une bic des groupes d'exploitation est reflétée dans les revenus et la charge d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise. L'ajustement sur une bic pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 a été de 270 millions de dollars (315 millions en 2021).

Répartitions intergroupes

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des groupes d'exploitation. Les frais généraux sont répartis entre les groupes d'exploitation selon des formules de répartition appliquées de manière uniforme. Les revenus nets d'intérêts des groupes d'exploitation reflètent les débits et les crédits liés au financement interne à l'égard des actifs, des passifs et du capital des groupes, aux taux du marché et compte tenu des modalités et des monnaies étrangères appropriées. La compensation de l'incidence nette de ces débits et crédits est reflétée dans les résultats des Services d'entreprise. Ces répartitions intergroupes s'appliquent également à la segmentation géographique.

Les tableaux qui suivent présentent nos résultats et nos actifs moyens par unité d'exploitation :

(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	BMO GP	BMO MC	Services d'entreprise 1)	2022 Total
Revenus nets d'intérêts 2)	7 449	5 037	1 188	3 197	(986)	15 885
Revenus autres que d'intérêts	2 419	1 265	3 336	2 975	7 830	17 825
Total des revenus	9 868	6 302	4 524	6 172	6 844	33 710
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts douteux	432	107	2	(32)	(7)	502
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	(91)	(90)	(4)	(11)	7	(189)
Total des dotations à la provision pour (recouvrements de) pertes sur créances	341	17	(2)	(43)	-	313
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	(683)	-	-	(683)
Amortissement	516	424	258	282	-	1 480
Charges autres que d'intérêts	3 833	2 619	3 306	3 573	1 383	14 714
Bénéfice avant impôts	5 178	3 242	1 645	2 360	5 461	17 886
Charge d'impôts sur le résultat	1 352	745	394	588	1 270	4 349
Bénéfice net comptable	3 826	2 497	1 251	1 772	4 191	13 537
Actifs moyens 3)	292 087	145 187	50 488	404 728	180 007	1 072 497

	PE Canada	PE États-Unis	BMO GP	BMO MC	Services d'entreprise 1)	2021 Total
Revenus nets d'intérêts 2)	6 561	4 268	982	3 115	(616)	14 310
Revenus autres que d'intérêts	2 225	1 243	6 071	3 011	326	12 876
Total des revenus	8 786	5 511	7 053	6 126	(290)	27 186
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liées aux prêts douteux	493	22	4	11	(5)	525
(Recouvrement de) pertes sur créances liées aux prêts productifs	(116)	(166)	(16)	(205)	(2)	(505)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances	377	(144)	(12)	(194)	(7)	20
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	1 399	-	-	1 399
Amortissement	486	475	323	281	-	1 565
Charges autres que d'intérêts	3 482	2 338	3 520	3 181	1 423	13 944
Bénéfice (perte) avant impôts	4 441	2 842	1 823	2 858	(1 706)	10 258
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	1 153	666	441	738	(494)	2 504
Bénéfice net (perte nette) comptable	3 288	2 176	1 382	2 120	(1 212)	7 754
Actifs moyens 3)	263 004	129 009	48 232	372 475	168 420	981 140

1) Les Services d'entreprise englobent l'unité Technologie et opérations.

2) Les données des groupes d'exploitation sont présentées sur une base d'imposition comparable - voir la section Mode de présentation.

3) Les actifs moyens comprennent l'actif productif moyen, qui comprend les dépôts à d'autres banques, les dépôts auprès de banques centrales, les prises en pension, les prêts et les titres. Le total de l'actif productif moyen pour 2022 s'élève à 979 341 millions de dollars, soit 278 022 millions pour les Services bancaires PE Canada, 138 094 millions pour les Services bancaires PE États-Unis et 563 225 millions pour tous les autres groupes d'exploitation, y compris les Services d'entreprise (pour 2021 : total : 897 302 millions, Services bancaires PE Canada, 248 215 millions, Services bancaires PE États-Unis, 122 166 millions et tous les autres groupes d'exploitation, 526 921 millions).

À compter du premier trimestre de l'exercice 2022, les ventilations de certaines charges au sein de nos secteurs d'exploitation ont été actualisées afin de mieux refléter les circonstances actuelles, ce qui n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Banque dans son ensemble. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Information géographique

Nous exerçons nos activités essentiellement au Canada et aux États-Unis, mais nous en menons également au Royaume-Uni, en Europe, dans les Caraïbes et en Asie, régions qui sont regroupées dans les autres pays, comme il est présenté dans le tableau suivant. Nous répartissons nos résultats par région selon l'emplacement de l'unité responsable de la gestion des actifs, des passifs ainsi que des revenus et des charges connexes.

Le tableau ci-dessous présente nos résultats et actifs moyens répartis par région :

(en millions de dollars canadiens)

				2022
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Total des revenus	15 977	16 980	753	33 710
Bénéfice avant impôts sur le résultat	7 335	10 526	25	17 886
Bénéfice net comptable	5 557	7 894	86	13 537
Actifs moyens	600 607	416 885	55 005	1 072 497
2021				
Total des revenus	15 983	9 242	1 961	27 186
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	6 242	4 224	(208)	10 258
Bénéfice net (perte nette) comptable	4 809	3 254	(309)	7 754
Actifs moyens	544 652	376 102	60 386	981 140

Note 26 : Principales filiales

Au 31 octobre 2022, la Banque contrôlait, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, chacune des principales filiales en exploitation suivantes.

Principales filiales 1) 2)	Siège social	Valeur comptable des actions détenues par la Banque (en millions de dollars canadiens)
Bank of Montreal (China) Co. Ltd.	Beijing, Chine	463
Bank of Montreal Europe plc	Dublin, Irlande	1 130
Bank of Montreal Holding Inc. et filiales, y compris :	Toronto, Canada	36 913
BMO Investissements Inc.	Toronto, Canada	
BMO Investments Limited	Hamilton, Bermudes	
BMO Reinsurance Limited	St. Michael, Barbade	
BMO Ligne d'action Inc.	Toronto, Canada	
BMO Nesbitt Burns Inc.	Toronto, Canada	
Société hypothécaire Banque de Montréal	Calgary, Canada	
BMO Mortgage Corp.	Vancouver, Canada	
BMO Capital Markets Limited	Londres, Angleterre	289
BMO Compagnie d'assurance-vie et filiales, y compris :	Toronto, Canada	1 610
BMO Life Holdings (Canada), ULC	Halifax, Canada	
BMO Société d'assurance-vie	Toronto, Canada	
BMO Financial Corp. et filiales, y compris :	Chicago, États-Unis	32 490
BMO Asset Management Corp. et filiales	Chicago, États-Unis	
BMO Capital Markets Corp.	New York, États-Unis	
BMO Harris Bank National Association et filiales, y compris :	Chicago, États-Unis	
BMO Harris Investment Company LLC	Chicago, États-Unis	
Société de fiducie BMO	Toronto, Canada	597
BMO Japan Securities Ltd.	Tokyo, Japon	6

1) Si ce n'est de BMO Financial Corp., de BMO Asset Management Corp. et de BMO Capital Markets Corp., qui ont été constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, chaque filiale a été constituée ou organisée en vertu des lois de l'État ou du pays dans lequel son siège social est situé. BMO Harris Investment Company LLC a été organisée aux termes des lois de l'État du Nevada, aux États-Unis.

2) À moins d'indication contraire, la Banque détient, soit directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chaque filiale.

Principales restrictions

Des exigences légales, contractuelles et réglementaires et d'autres concernant nos fonds propres peuvent restreindre notre capacité à procéder à des virements de fonds entre nos filiales. Ces restrictions comprennent les suivantes :

- Actifs cédés en garantie des divers passifs que nous engageons. Voir la note 24 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs de nos entités structurées consolidées qui sont détenus pour le compte des porteurs de billets. Voir la note 7 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs détenus par nos filiales du secteur de l'assurance. Voir la note 12 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Exigences réglementaires et légales reflétant celles visant nos fonds propres et notre liquidité.
- Fonds devant être détenus auprès de banques centrales. Voir la note 2 pour obtenir des détails à ce sujet.

Note 27 : Transactions avec des parties liées

Les parties liées comprennent les filiales, les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages futurs du personnel ainsi que le personnel de direction clé et les membres de la famille proche. Les membres de la famille proche comprennent les conjoints, les conjoints de fait et les enfants mineurs à charge. Les transactions que nous concluons avec nos filiales sont éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées comme des transactions avec des parties liées.

Personnel de direction clé et membres de la famille proche

Le personnel de direction clé s'entend des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, d'orienter et de contrôler les activités d'une entité, soit les membres de notre Conseil d'administration (les administrateurs) et certains hauts dirigeants.

Le tableau suivant indique la rémunération de notre personnel de direction clé :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Salaire de base et primes	25	22
Avantages postérieurs à l'emploi	3	3
Paiements fondés sur des actions 1)	45	32
Total de la rémunération du personnel de direction clé	73	57

1) Les montants compris dans les paiements fondés sur des actions équivalent à la juste valeur des attributions octroyées au cours de l'exercice.

Nous offrons à nos hauts dirigeants des taux d'intérêt du marché sur leurs soldes de carte de crédit, des tarifs bonifiés quant aux frais annuels de services de cartes et un ensemble sélectionné de prêts hypothécaires et autres prêts aux taux que nous accordons normalement à nos clients privilégiés. Les prêts consentis au personnel de direction clé et aux membres de la famille proche totalisaient 20 millions de dollars au 31 octobre 2022 (22 millions au 31 octobre 2021). Nous n'avions enregistré aucune dotation à la provision pour pertes sur créances liée à ces montants au 31 octobre 2022 et 2021.

Nos administrateurs touchent un montant déterminé de leur rémunération annuelle en unités d'actions différées. Jusqu'à ce que le portefeuille d'actions (y compris les unités d'actions différées) d'un administrateur représente onze fois sa rémunération annuelle, il doit toucher la totalité de sa rémunération annuelle et de ses autres honoraires sous forme d'actions ordinaires ou d'unités d'actions différées de la Banque. Lorsque les exigences relatives au portefeuille d'actions ont été satisfaites, un administrateur peut décider de recevoir sa rémunération résiduelle en trésorerie, en actions ordinaires ou en unités d'actions différées.

Les membres du Conseil d'administration de notre filiale entièrement détenue, BMO Financial Corp., doivent toucher un montant minimal déterminé de leur rémunération annuelle et de leurs autres honoraires sous forme d'unités d'actions différées.

Coentreprises et entreprises associées

Nous fournissons des services bancaires à nos coentreprises et entreprises associées selon les mêmes modalités que celles que nous offrons à nos clients.

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos participations dans des coentreprises et entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de même que notre quote-part du bénéfice de ces entités :

(en millions de dollars canadiens)	Coentreprises		Entreprises associées	
	2022	2021	2022	2021
Valeur comptable	585	474	708	661
Quote-part du résultat net	126	107	148	141

Nous ne détenons aucune coentreprise ni entreprise associée qui, prises individuellement, ont une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec nos coentreprises et entreprises associées :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Prêts 1)	1 190	791
Dépôts	202	117
Commissions versées en échange de services reçus	61	59
Garanties et engagements	93	73

1) Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.